

Version définitive

PV
PROCÈS VERBAL

DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DAG : SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES

Réunion du 11 OCTOBRE 2024

Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

Le 11 octobre 2024 à 08 heures 30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, Château des Comtes de la Marche à Guéret, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental de la Creuse. Le secrétariat a été assuré par M. Philippe BAYOL.

Nombre de conseillers, membres du Conseil Départemental en exercice au jour de la séance : 30

Liste des élus présents :

M. Philippe BAYOL, jusqu'à 11h40
M. Eric BODEAU
M. Thierry BOURGUIGNON
Mme Marie-Christine BUNLON
Mme Delphine CHARTRAIN
Mme Laurence CHEVREUX
Mme Mary-Line GEOFFRE
M. Laurent DAULNY
Mme Hélène FAIVRE
M. Patrice FILLOUX, jusqu'à 12h
M. Franck FOULON
M. Thierry GAILLARD
Mme Marie-France GALBRUN
Mme Marinette JOUANNETAUD
M. Bertrand LABAR
M. Jean-Luc LEGER
M. Jean-Jacques LOZACH
M. Guy MARSALEIX
M. Valéry MARTIN
M. Patrice MORANCAIS
Mme Renée NICOUX
Mme Isabelle PENICAUD
Mme Hélène PILAT
M. Jérémie SAUTY
Mme Valérie SIMONET
M. Nicolas SIMONNET
Mme Marie-Thérèse VIALLE

Liste des Elus ayant donné pouvoir :

M. Philippe BAYOL, à M. Thierry BOURGUIGNON, à partir de 11h40
Mme Catherine DEFEMME, à M. Thierry GAILLARD
M. Patrice FILLOUX, à Mme Marie-France GALBRUN, à partir de 12h
Mme Catherine GRAVERON, à M. Franck FOULON
Mme Armelle MARTIN, à M. Philippe BAYOL, jusqu'à 11h40, puis à M. Jean-Luc LEGER, à partir de 11h40

Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je désigne M. Philippe BAYOL comme secrétaire de séance.

(M. Philippe BAYOL procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

M. BAYOL, secrétaire de séance. – Excusées, M^{me} Catherine DEFEMME a donné pouvoir à M. Thierry GAILLARD, M^{me} Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON et M^{me} Armelle MARTIN à M. Philippe BAYOL.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous invite à signer la feuille de présence.

Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

SOMMAIRE

VŒUX ET MOTIONS.....

DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE.....

DISCOURS PRÉSIDENTS DE GROUPE.....

CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines

1 OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU 12 JUILLET 2024.....25

CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports

2 OBJET : PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTÉ "AVEC NOUS,
DITES...23 !" - ADOPTION.....43

3 OBJET : PLAN SANTÉ - APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) "FACILITER
L'ACCÈS AUX SOINS" 2024-2028.....47

4 OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - DOMO
CREUSE ASSISTANCE.....49

5 OBJET : ÉLABORATION D'UN AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS (2022 - 2025) CONCLU AVEC QUATRE SERVICES AUTONOMIE A
DOMICILE (SAD) - AIDE DANS LE CADRE DU COMPLÉMENT QUALITÉ.....55

6 OBJET : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES 2025 -
SUBVENTION SPECIFIQUE EPS (EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE) -
PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS NAS (NÉCESSITÉ ABSOLUE DE
SERVICE) - CODIFICATION RCBC (RÉFORME DU CADRE BUDGÉTAIRE ET
COMPTABLE.....61

7 OBJET : RETIRE ET REMPLACE POUR ERREUR MATÉRIELLE: TARIFS 2025 DE LA
RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT DANS LES COLLEGES.....69

8 OBJET : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BENEVENT GRAND-
BOURG AU GIP CREUSE HABITAT.....77

CD - Solidarités territoriales et Développement durable

9 OBJET : CONVENTION SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) 2024-2028 - INTERVENTION
DU DÉPARTEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE.....83

CD - Numérique et Mobilités

10 OBJET : ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE 2024/2025.....91

CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines

11 OBJET : PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS.....97

| | |
|---|-----|
| 12 OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2025 CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE..... | 115 |
| 13 OBJET : VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGET PRINCIPAL..... | 119 |
| 14 OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL..... | 127 |

DÉPÔT DES VŒUX ET MOTIONS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous allons procéder au dépôt des vœux et motions, qui viennent de vous être distribués.

J'invite leurs auteurs à nous en donner lecture.

MENACES CONCERNANT LES RESSOURCES FINANCIERES ET LES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Motion d'urgence présentée M. Jean-Luc LÉGER Conseiller départemental du canton de FELLETIN

M. LÉGER. – Il s'agit d'une motion d'urgence, qui se lit ainsi :

« Dans le contexte de préparation du projet de loi de finances pour 2025, un récent rapport de la Cour des Comptes analyse la soi-disant dérive de la trajectoire financière des collectivités locales, et préconise la suppression de 100 000 emplois. Dans le même temps, les communes et leurs groupements, les Conseils départementaux et régionaux sont accusés par le gouvernement d'être en partie à l'origine du dérapage du déficit public et de la dette de l'État.

« Au contraire, la nette réduction de l'autonomie fiscale et les transferts de charges imposés par l'État sans compensations équitables démontrent que ce dernier s'appuie ou se défait continûment sur les collectivités locales, sans vraie maîtrise ni vision à long terme de ses propres finances. De plus, contrairement à l'État qui emprunte massivement pour financer des déficits non maîtrisés, les budgets des collectivités locales sont obligatoirement à l'équilibre. Leur dette, à même de financer les investissements d'avenir, est stable depuis trente ans.

« Pourtant, la loi de finances pour 2025 pourrait geler à un niveau inférieur à celui de l'inflation la dotation globale de fonctionnement (DGF) et imposer dès l'an prochain un encadrement des dépenses de fonctionnement dans l'esprit du « contrat de Cahors », alors que les collectivités locales sont un levier déterminant du développement, des investissements de proximité et de l'avenir.

« Et, en effet, le nouveau Gouvernement demande aux collectivités locales un effort de plusieurs milliards d'euros en concentrant la majorité de l'effort sur 450 ou 500 d'entre elles. En réalité, la contrainte imposée serait non pas de 4 ou 5 milliards d'euros mais de 9,5 milliards, en ajoutant par exemple la baisse déjà connue de 1,5 milliard d'euros du Fonds vert et les effets non compensés de l'inflation.

« Ainsi, le 8 octobre dernier, le Comité des finances locales a dénoncé " une ponction sans précédent sur une seule année " et " un manquement absolu à la parole de l'État ".

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 11 octobre 2024,

« Demande à M. le Premier ministre :

- d'instaurer un dialogue constructif avec les collectivités et les associations d'élus ;
- de ne pas redresser les comptes de l'État par le biais d'un étouffement financier des collectivités locales et, donc, au détriment du développement humain, de l'investissement et des services publics de proximité ;
- le rétablissement de l'autonomie fiscale des collectivités locales ;
- d'instaurer un contrat de confiance avec ces dernières, basé sur un haut niveau de péréquation et de solidarité nationale à même de répondre aux enjeux du développement économique, de la transition écologique et de la cohésion sociale dans les territoires les plus fragiles. »

(La motion d'urgence est renvoyée en première commission.)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CREUSE

**Vœu présenté par M. Franck FOULON
Conseiller départemental du canton de BOUSSAC
Vice-président du Conseil départemental**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Depuis plus de deux ans maintenant, un projet d'installation d'entreprise divise en Creuse et cristallise les tensions. Ce samedi 5 octobre 2024, point d'orgue de l'opposition à celui-ci, une "grande" manifestation était organisée à GUÉRET dans un calme très relatif, grâce à une importante mobilisation des forces de l'ordre, que nous remercions. Nous ne pouvons que constater que celle-ci n'a pas eu le succès escompté, malgré la venue en nombre de têtes d'affiche parisiennes. Les Creusois ne sont pas dupes !

« Un développement économique de la Creuse est nécessaire, impératif, si nous ne voulons pas voir notre département se dévitaliser et perdre inlassablement des entreprises et des habitants.

« Ce développement économique doit passer par l'installation d'entreprises sur notre territoire, car ce sont elles qui vont créer de l'emploi et permettre à des personnes de s'installer en Creuse pour faire vivre nos villages, vivre nos commerces de proximité et remplir nos écoles.

« Il est évident que cette volonté de créations d'entreprises en Creuse doit être en corrélation avec la nécessaire préservation de notre environnement, les objectifs de transition écologique et une attention particulière portée à la dynamique de nos entreprises déjà présentes sur le territoire pour ne pas les faire disparaître.

« Néanmoins, le message que doit envoyer la Creuse n'est pas celui d'un département récalcitrant à l'installation d'entreprises et qui bloque leurs projets plutôt que de faciliter leur installation. Alors que les demandeurs d'emploi et de nombreux chefs d'entreprises désireux d'investir en Creuse sont attentifs au devenir du dossier Biosyl, notre message doit être clair : "Oui, en Creuse, la population, représentée par ses élus, est favorable aux installations d'entreprises et aux créations d'emplois qui en découlent, d'autant plus dans ce contexte économique déjà fragilisé. Oui, la Creuse doit rester un département ouvert qui sait miser sur ses richesses plutôt que de les voir valorisées à l'extérieur du territoire."

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le 11 octobre 2024,

Demande à l'État :

- **d'être en soutien aux collectivités territoriales** pour permettre un développement économique de la Creuse,
- **de ne pas céder face aux injonctions** d'une partie de la classe politique souhaitant bloquer tout développement économique de la Creuse,
- **de garantir l'ordre public** en empêchant toute installation de ZAD en Creuse.

(Ce vœu est renvoyé en deuxième commission.)

MODERNISATION ET MAINTIEN DE LA LIAISON FERROVIAIRE GUÉRET-FELLETIN

Vœu présenté par M. Jean-Luc LÉGER
Conseiller départemental du canton de FELLETIN

M. LÉGER. – Avant d'en donner lecture, je précise qu'il s'agit du vœu qui a été voté à l'unanimité lors de l'Assemblée générale de l'AMAC et qui, me semble-t-il, avait été repris en partie par M. Valéry MARTIN lors de notre dernière plénière.

Il est ainsi rédigé :

« Depuis plusieurs semaines, la rumeur d'une fermeture de la ligne GUÉRET-FELLETIN – relayée par la presse et, pour l'heure, non démentie par SNCF Réseau – persiste, soulevant de vives inquiétudes chez les élus des territoires concernés, et plus largement.

« Cette menace de fermeture intervient alors que doit être lancée prochainement la deuxième phase d'étude sur la revitalisation de la ligne, pilotée par la Direction des Territoires de la Creuse et cofinancée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

« La première phase de cette étude s'est déroulée en 2022 et 2023, mobilisant les collectivités locales et les acteurs socio-économiques. La ligne, qui dessert le Lycée des métiers du bâtiment de FELLETIN depuis la ville préfecture GUÉRET, en passant par le pôle touristique d'AUBUSSON et le Lycée agricole d'AHUN, a été qualifiée de "pépité" par les prestataires de l'étude, qui en ont confirmé le potentiel en même temps que l'attachement des habitants à cette voie.

Le Conseil régional a procédé à une amélioration notable de cette desserte TER, notamment en rétablissant la liaison directe avec LIMOGES. Pour autant, les usagers sont nombreux à attendre une offre de service plus adaptée, notamment en termes d'horaires et de tarifs. Ces perspectives de revitalisation de la ligne GUÉRET-FELLETIN constituent une réponse aux enjeux de mobilités actuels sur notre territoire.

« À l'inverse, une fermeture de la ligne, véritable ligne de vie de la Creuse, serait un bien mauvais signal envoyé aux habitants, alors que le sentiment d'abandon est vif et que la disparition progressive des services publics génère un fort ressentiment.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 11 octobre 2024,

« Demande à M. le Ministre chargé des Transports un engagement net de l'État pour :

- **le maintien de la liaison ferroviaire GUÉRET-FELLETIN ;**
- **la réalisation des investissements nécessaires à sa modernisation**, et donc à la pérennité d'un axe indispensable pour l'attractivité et le développement de la Creuse. »

(Le vœu est renvoyé en cinquième commission.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous ferons une pause à la fin de l'examen des rapports de cette séance plénière pour que les membres des commissions concernées examinent ces vœux et motions.

DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, mesdames et messieurs les Vice-présidents, chers collègues, mesdames et messieurs les directeurs et chefs de service, mesdames et messieurs, un an après les attaques terroristes du 7 octobre 2023, journée la plus sanglante dans l'histoire juive depuis la Shoah, avec plus de 1 000 morts et 250 otages, la réplique de l'armée israélienne est désormais déployée sur plusieurs fronts. Après avoir ciblé les responsables et ses tentaculaires réseaux, le Hamas à Gaza, elle intensifie ses frappes contre le Hezbollah au Liban. Malheureusement, les populations civiles sont, comme dans tout conflit, les premières victimes. Serait-il vain de rappeler plus que jamais notre attachement à la paix et à la négociation ? La guerre ne mène qu'à plus de destruction et de souffrance, et j'ose espérer que la communauté internationale saura jouer un rôle dans la recherche de solutions pacifiques. Dans le même temps, je ne peux que m'émouvoir et m'affliger profondément, du nombre croissant d'actes antisémites dans notre pays, avant-hier encore à Toulouse.

Ce conflit extrêmement meurtrier nous en ferait presque oublier la situation en Ukraine, l'agression militaire de la Russie, l'une des plus graves violations du droit international, avec cette inquiétude désormais d'imaginer une possible diminution de l'aide occidentale à ZELENSKI, d'autant que TRUMP reviendrait à la Maison Blanche.

C'est donc dans un contexte international des plus instable, avec des conséquences fortes sur des équilibres et des échanges mondiaux déjà très impactés, que notre pays se réveille ahuri, groggy, « drogué » qu'il a été pendant des années à l'argent facile et « pas cher » de prêteurs étrangers. Les précédents gouvernements, sous la volonté d'Emmanuel MACRON et Bruno LE MAIRE, ont choisi de laisser, de façon exponentielle, exploser la dette française.

Le réveil est dur, très dur alors que la France s'aperçoit qu'elle a accès à des liquidités sur les marchés financiers à des taux supérieurs à ceux du Portugal, de l'Espagne et de la Grèce. Quelle claque pour la France !

Pour accentuer le tout, nous voici dans une situation politique inédite sous la V^e République, après une dissolution précipitée qui n'a fait que rajouter un chaos institutionnel à l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Le pays va mal alors qu'à l'Assemblée nationale, il n'y a aucune majorité, ni celle qu'espérait une gauche dominée par LFI, ni celle d'un RN tapis dans l'ombre, ni celle d'une majorité sortante qui peine clairement à renaître.

Alors, n'en déplaise à ceux qui, pourtant sollicités, voient une droite républicaine qui s'est engagée, a pris ses responsabilités, convaincue que la France a encore la possibilité de sortir de l'impasse. Michel BARNIER, nommé Premier ministre le 5 septembre dernier, a accepté de s'engager pour la France, alors que tous ne lui prédisent que blocage parlementaire, motion de censure et ont enclenché le TikTok d'un temps qu'ils disent compté, ne travaillant qu'à l'espoir d'une prochaine dissolution.

La politique se montre de nouveau dans ses formats les plus exécrables. C'est bien là mon sentiment, et les Français, et leur avenir, qui y pense réellement ? Qui s'engage pour eux ?

J'ai salué le discours de vérité tenu par Michel BARNIER lors de sa déclaration de politique générale. Il a eu le courage de décrire avec précision et sans détour la situation dans laquelle se trouve notre pays. Le constat est sans appel et, enfin, les experts commencent à être non plus seulement audibles, mais écoutés avec attention.

Pourtant, cet été, nous avons découvert – du jamais vu encore ! – au poste vacant de Premier ministre : une candide candidate auto-proclamée, une sorte de Liz TRUSS à la française, sans aucune expérience politique – la situation le demanderait-elle ?... – nous promettant l'application et rien que l'application du programme de LFI 2022, rebaptisé à la va-vite celui du NFP que, par compromission, les socialistes se hâtaient d'adopter.

Allez, soyons fous : 233 milliards d'euros de dépenses nouvelles et seulement 54 milliards de recettes, pour « redonner un souffle nouveau à notre pays », ou plutôt pour l'asphyxier définitivement pour assouvir le rêve de révolution bolivarienne de MÉLENCHON...

Soyons sérieux ! Et pour ceux qui clamaient, depuis des semaines, qu'ils étaient plus que d'autres légitimes à gouverner notre pays, la première motion de censure « d'a priori », contre le Gouvernement BARNIER n'a recueilli, si je ne me trompe, que 197 voix favorables, bien loin de la majorité requise à 289 voix.

Deux lueurs d'espoir tout de même dans ce tumulte, à gauche comme à droite : celui de la résurgence perceptible de vrais partis de gouvernement, de programmes réalistes et non plus fantaisistes ou populistes, ceux qui garantissaient une expression politique sensée, celle de vrais sociaux-démocrates !

À gauche, il faut tout de même rappeler que l'option Bernard CAZENEUVE Premier ministre a subi un enterrement de première classe, Clémentine AUTAIN allant jusqu'à le faire huer aux Universités socialistes de BLOIS, avec un Olivier FAURE qui n'a même pas osé régir, ayant lui-même déclaré que la nomination de CAZENEUVE aurait été une « sorte d'anomalie ». Il y a quelques jours, François HOLLANDE a plaidé ouvertement pour le remplacement du chef du parti socialiste, dans un congrès qu'il appelle de ses vœux au plus vite afin de « se débarrasser » de l'influence de LFI.

Je sais que beaucoup d'entre vous, ici, en Creuse, n'attendent que cela : se débarrasser de la pression « soumise » de votre ex-pseudo égérie. Certes, le chemin est encore long, comme me le confiait récemment le maire d'une des villes importantes du département. Il vous faudra faire oublier quelques signatures et expressions récentes de soutien.

À droite, je dirai qu'enfin, LR/Les Républicains se voient débarrassés de celui qui a fait allégeance au Rassemblement national, Éric CIOTTI, lui qui, sans prétention aucune, a déclaré tout bonnement et sans complexe, faire une fusion-absorption de toutes les droites, y compris donc, le Rassemblement national ! Je ne suis pas persuadée que les électeurs RN auront apprécié, mais ce n'est pas mon problème, sauf à imaginer qu'avec le procès des assistants parlementaires européens dévoyés, il voit déjà Marine LE PEN inéligible pour les prochaines années... Ah, la fidélité en politique !

Espérons seulement que tous ont conscience désormais des risques qui pèsent sur la France, sur sa capacité, demain, à honorer ses engagements, qu'il s'agisse des risques d'instabilité budgétaire qu'elle fait peser sur l'euro, avec un déficit public qui pourrait, si rien n'est fait, atteindre les 7 % du PIB en 2025, très éloigné de la convergence des 3 % que tous les autres pays européens vont respecter ; qu'il s'agisse demain d'honorer le paiement des rémunérations de ses fonctionnaires ; qu'il s'agisse demain d'assurer le versement des retraites des Français ; qu'il s'agisse demain d'assurer des services publics de qualité ou qu'il s'agisse de protéger l'épargne des Français...

C'est à l'heure prochaine de la présentation du PLF 2025 dont quelques mesures fuitent, depuis hier soir, du Conseil des Ministres que tous et chacun se crispent. Au fond, je le disais, face à un discours de vérité et à l'urgence de la situation, les mesures à prendre risquent bien d'être douloureuses. Il reste à espérer qu'elles ne touchent que très peu les plus fragiles, qu'il s'agisse des Français ou des collectivités.

Selon les premières annonces, un plan de baisse du déficit public de 60 milliards d'euros se déclinerait entre des recettes nouvelles de 20 milliards d'euros *via* une hausse de la fiscalité pour « les plus fortunés », les entreprises à forts profits – j'imagine que cela n'ira pas sans déplaire à certains – et 40 milliards d'euros de baisse nette des dépenses, dans l'évolution prévisionnelle de 2,1 %, dont 5 milliards sur les dotations de l'État aux collectivités locales.

C'est bien là qu'il y a un hic : la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques alors qu'elles n'en sont pas responsables, alors qu'elles subissent depuis des années – et je me recentrerai sur les Départements – un reste à charge croissant du coût des politiques sociales qui impactent fortement à la hausse, année après année, notre niveau de dépenses. Il est aisé d'entendre déjà la grogne justifiée des élus, qui ira grandissante lors, en novembre, des prochains Congrès de Départements de France (DF) et de l'Association des Maires de France (AMF).

Certes, seules seraient ciblées, nous dit-on, les 450 collectivités dont les dépenses réelles sont supérieures à 40 M€. Le Conseil départemental de la Creuse serait exempté de ce mécanisme de précaution qui se traduirait par des prélèvements sur recettes fiscales en cas de dépassement d'un socle de référence. Ces prélèvements estimés à 3 milliards d'euros seraient mis en réserve, confiés au Comité des finances locales (CFL) pour alimenter un nouveau fonds de péréquation entre collectivités. Les plus riches constitueraient un fonds pour donner aux moins riches, comme cela a souvent été demandé.

Parallèlement, est annoncée une stabilité des DGF. Au moins, années HOLLANDE de 2014 à 2017, lorsqu'un coup de rabot, sans aucune distinction de richesse et de fragilité des collectivités avait été institué ! Je vous rappelle que, depuis, chaque année, le Conseil départemental de la Creuse a perdu 5,9 M€, soit plus de 10 % de notre DGF !

Mon inquiétude se porte plutôt sur cette année blanche de TVA affectée en compensation de la perte du foncier bâti et autres, alors que nous avons bénéficié jusqu'à présent d'une évolution comparable à la progression de son rendement. Je n'omets pas une autre annonce : celle d'un retour à l'équilibre de la CNRACL en 2025, qui induirait automatiquement la hausse des cotisations retraites des collectivités pour leurs agents. Je ne vais pas entrer dans le débat des retraites, mais cette caisse accuse un déficit de 2,5 milliards d'euros en 2023, qui pourrait atteindre 10 milliards en 2030.

Dans un contexte de baisse déjà importante de leurs recettes DMTO, les Départements conçoivent difficilement comment faire face à ce nouvel environnement budgétaire. Quant à nous, qui avons géré ces dernières années notre collectivité tels des fourmis plutôt que d'avoir chanté tels des cigales, je me félicite que nous ayons fait preuve d'une grande prudence. Les temps à venir seront difficiles, ils le seront pour tous, mais ne le seraient-ils pas de façon plus brutale et profonde si un électrochoc ne se produisait pas ?

Donc, tenir bon, maintenir le cap, mais à une condition : faire entendre au Gouvernement, comme viennent de le faire tous les Départements de France, que nous refuserons toute nouvelle augmentation de nos dépenses ou de normes qui les impacteraient.

Pardonnez-moi, chers collègues, d'avoir certainement été longue dans mes propos d'ordre général, mais je pense que le contexte l'exige. Ainsi, et plus que jamais, je vous propose de continuer, autant que nous le pourrons, à œuvrer pour les Creusois.

Aujourd'hui, des dossiers d'importance sont inscrits à l'ordre du jour de notre séance plénière, à commencer par la question de l'accès aux soins et de ce que nous pouvons faire en tant que collectivité pour l'améliorer. Au-delà des actions propres du Conseil départemental auprès des familles et des jeunes enfants, réalisées grâce à notre dynamique service de PMI, ou bien auprès des publics précaires avec le dispositif ISBA, c'est au détour du bilan présenté, ce jour, de notre Plan Santé « Dites 23 ! », porté depuis quatre ans par notre collectivité, auquel nous aurons consacré 1,6 M€, que nous avons travaillé à une nouvelle version. Celle-ci se veut accentuer l'accueil des étudiants et professionnels de santé, dont les futurs « médecins juniors », ces « dixième année » qui viendront renforcer l'offre de soins dans les zones sous-denses. Nous sommes convenus que ce serait notre collectivité qui porterait l'équipe partenariale dédiée à cette mission, accompagnée par des financements de l'ARS et de la Région.

M^{me} la Ministre DARRIEUSSECQ, venue en Creuse dans le cadre de sa première sortie ministérielle, que nous avons eu le plaisir de retrouver et à laquelle nous avons présenté le plan « Avec nous, dites... 23 ! », nous a rédigé un édit dont elle sera cosignataire mais elle est surtout venue ici pour confirmer une participation de l'État conséquente et essentielle à la poursuite du projet de restructuration de l'hôpital public d'AUBUSSON : plus de 21 M€ sur une dépense annoncée à 24 M€.

Vous noterez également que la question du bien-vieillir demeure encore et toujours au cœur de nos politiques sociales. Prochainement, se tiendra la deuxième journée de nos Assises départementales de l'autonomie. Plus d'une centaine de personnes y sont d'ores et déjà inscrites, soulignant l'intérêt de la grande réflexion que nous avons engagée auprès de tous les acteurs de l'accompagnement de la prise en charge de la perte d'autonomie dans la perspective de la création d'une Maison départementale de l'autonomie, du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) et des services de soins mixtes.

Nous examinerons également un rapport habituel en cette nouvelle année scolaire qui a débuté voilà un mois, celui de la proposition d'affectation de financements pour nos dix-huit collèges, à hauteur de 2,3 M€. Vous noterez que nos efforts sont maintenus, avec une dotation qui augmente alors même que le nombre d'élèves diminue de 3 %. Les tarifs restauration sont réajustés *a minima*, tout en conservant l'objectif de servir des repas équilibrés et de grande qualité nutritionnelle, grâce à des équipes restauration très engagées dans la valorisation des produits locaux. Pour information, le reste à charge maximum pour un collégien demi-pensionnaire qui bénéficierait d'une bourse nationale et du Département sera seulement de 47 € pour l'année scolaire.

Vous vous prononcerez aussi, dans la DM, sur le fléchage de nouveaux crédits qui seront consacrés à la réalisation de travaux au collège de CHÂTELUS et à des études au collège de SAINT-VAURY.

Sera également à valider notre nouvelle convention formelle avec la Région dans le cadre du SRDEII, qui nous permet ainsi de poursuivre nos actions en faveur du monde agricole creusois. Saison après saison, les crises sanitaires et climatiques n'épargnent pas nos agriculteurs ; c'est avec soulagement que nous avons partagé les annonces de la Ministre GENEVARD jeudi dernier à COURNON. Entre la vaccination gratuite et un fonds d'urgence d'indemnisation pour les éleveurs touchés par la FCO, le renforcement du système assurantiel et les autres mesures attendues depuis les manifestations de début 2024, il convient maintenant que les parlementaires reprennent au plus vite l'examen de la loi d'orientation intitulée loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture, dont l'examen avait débuté avant la dissolution. Les engagements pris en début d'année auprès des organisations professionnelles et des organisations syndicales, des JA en particulier, doivent se concrétiser, sous peine de voir s'affaiblir à nouveau notre agriculture française, une agriculture de qualité qui se veut en mesure d'assurer notre souveraineté alimentaire.

Cette notion de souveraineté se décline désormais dans de multiples domaines. L'après-covid nous impose de modifier nos raisonnements à l'heure où la mondialisation et le commerce international sont aussi sources de fragilités et dépendances. Nous l'avons constaté à escient, avec la fabrication de molécules thérapeutiques hors de nos frontières ou lorsque nous avons mis en place des embargos sur le gaz russe. La production d'énergie, d'une énergie décarbonée, devient une des composantes de notre souveraineté.

Alors oui, l'exploitation raisonnée des forêts publiques et privées devient un enjeu de court et long terme. Les plans de gestion, qui pourraient devenir une obligation en Creuse sur des parcelles de 2 hectares et non plus de 4 hectares, seraient certainement de nature à rassurer bon nombre de détracteurs peu informés sur les règles d'exploitation. Rappelons-leur que la forêt se cultive... Rappelons à ceux qui viennent d'on ne sait où pour bloquer tous les projets qui ne leur conviennent pas, à ceux qui s'arrogent de défier les règles que c'est à nous de décider de l'aménagement que nous souhaitons, de l'économie locale que nous voulons voir perdurer et se développer. Nous avons toute la place nécessaire dans notre département pour accueillir de nombreuses entreprises, celles qui offriront les emplois de demain et garantiront le maintien pertinent des services publics.

Que ce soit par la présence de Creusois et d'élus creusois hier, à l'appel des forestiers au Bois du Chat en Corrèze, ou, demain, ici à GUÉRET, j'espère que notre message, celui d'un territoire qui refuse un monde décroissant, aura autant de portée, sinon bien plus que celui de zadistes et squatteurs en puissance !

Cela étant dit, soyez assurés que si notre majorité s'apprête à affronter des tempêtes, cela se fera sans faiblir. Face à des vents contraires, nous saurons assurément, j'en suis persuadée, trouver les chemins pour poursuivre notre action au service de la Creuse. Je vous remercie de votre attention et vous laisse, messieurs les Présidents de groupe, bien volontiers la parole avant que nous passions à l'examen de nos rapports du jour.

DISCOURS DE M. LEGER

La parole est M. LÉGER, au nom du groupe de la Gauche.

M. LÉGER. – Chers collègues, il aura donc fallu presque trois mois à notre pays pour avoir un gouvernement. Nous ne pourrions plus nous moquer des Belges et de leur longue vacance de pouvoir en 2010-2011. La V^e République a ainsi copié, cet été, les plus mauvaises pratiques de la IV^e République. Le maître des horloges a eu une panne de réveil. Le maître du temps en a fait perdre à la France qui, heureusement, avait le regard ailleurs pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, sorte de parenthèse enchantée.

À la crise de régime est venu s'ajouter un déni de démocratie, avec l'application d'une nouvelle règle à un jeu que l'on pourrait qualifier de « qui perd gagne ». Ainsi, malgré la victoire certes relative du Nouveau Front populaire, c'est un plus petit groupe de l'Assemblée nationale qui est distingué avec la nomination d'un LR à Matignon. Drôle de démocratie qui considère le verdict des urnes comme anecdotique ! Que nul ne vienne se plaindre désormais, avec des larmes de crocodile, que les Français ne se mobilisent plus lors des élections ! Ces derniers se sont massivement déplacés vers les bureaux de vote aux législatives pour envoyer un signal au camp macroniste, à savoir un rejet de sa politique économique et sociale en même temps qu'un refus fort du Rassemblement national, annoncé un temps majoritaire à l'Assemblée nationale. Le Président de la République a fait fi de ces deux choix.

Pourtant, le risque d'ingouvernabilité pouvait être surmonté en trouvant un compromis entre les forces politiques de l'arc républicain autour de trois exigences : changer de politique pour renouer avec la justice fiscale et sociale, changer le mode de gouvernance puisque le pouvoir prenait désormais sa source au Parlement, changer la relation avec les Français parce que la verticalité avait montré ses limites.

Michel BARNIER a été choisi pour s'être engagé à ne pas remettre en cause les socles de la politique macronienne, en particulier la réforme des retraites, et son Gouvernement est placé sous surveillance d'un RN pourtant désavoué mais tout heureux du cadeau qui lui est fait, à savoir un rôle d'arbitre auquel on donne déjà des gages, par exemple en déclarant par la voix du Ministre de l'Intérieur que l'État de droit ne serait pas intangible. Je citerai ici Bernard Cazeneuve qui déclarait il y a peu à ce sujet : « On peut certes toujours changer l'État du droit mais on ne peut pas transgresser le cadre de l'État de droit dont les principes sont consubstantiels à la démocratie. La tentation libérale qui consisterait à faire divorcer la démocratie des principes constitutionnels et conventionnels qui la fondent se solderait par une démonstration de faiblesse des détenteurs de l'autorité et aboutirait, *in fine*, à un abaissement du Ministère de l'Intérieur. » Il est, par ailleurs, cocasse de voir ceux qui se sont tant opposés ces dernières années faire désormais alliance. La seule chose que l'on pourrait dire à ce sujet est : « On sait jamais, sur un malentendu, ça peut marcher. »

Bienvenue à LREM, Les Républicains en Macronie ! Mais, par rapport à cette situation politique inédite et honteuse, vous nous direz comment vous vous positionnez, vous qui n'avez eu de cesse depuis sept ans de décrier la politique macronienne alors que, désormais, les Macroniens ont fait alliance avec un Premier ministre de votre parti LR. D'ailleurs, j'ai remarqué ce matin que, pour la première fois depuis bien longtemps, je pense, votre groupe n'a déposé aucun vœu qui s'adressait à l'État.

Pour revenir au niveau national, pour la première fois depuis la guerre, l'Assemblée vit au rythme imposé par l'extrême droite alors que tout compromis avec elle est une compromission. Souhaitons au moins que celui qui a négocié le Brexit ne soit pas celui qui doit gérer la sortie du pays du modèle républicain. Avec la nomination de Michel BARNIER, on a l'impression de rallumer une télévision en noir et blanc ; alors, on ressort les vieilles recettes pour redresser les comptes publics : impôts, cure d'austérité, coupe dans la fonction publique, en particulier l'Éducation nationale, et dans le budget des collectivités locales. Ainsi, sur 60 Md€ d'économies, 5 Md€ seront réalisés à leur détriment et, en réalité, davantage si l'on considère les milliards d'euros perdus en euros constants ou la fonte du Fonds vert.

De l'avis même du Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF), « alors que la situation est déjà intenable avec l'explosion de la dépense sociale et la chute des droits de mutation qui ont baissé de 30 % », les mesures annoncées risquent de mettre en péril financier de nombreux Conseils départementaux. De son côté, l'Association des Maires de France (AMF) dénonce avec virulence et à juste titre la cure d'austérité imposée aux communes. Il fallait en effet se méfier de la petite musique entendue à la fin de l'été, avec le refrain de la prétendue responsabilité des collectivités dans la dette du pays sans oublier les prétendus sureffectifs de la fonction publique territoriale. Selon la Cour des Comptes, il s'agirait à terme de supprimer 100 000 emplois – une aubaine, cela dit, pour certaines collectivités toujours avides d'économies au chapitre des charges de personnel !

Alors, il faut répéter encore et encore que la part des collectivités locales dans la dette n'est que de 9 %, que ces collectivités sont le premier investisseur public, représentant 58 % des investissements publics, que l'État lui-même a, en vagues successives, chargé la barque des compétences des collectivités et des intercommunalités tout en réduisant et supprimant toute autonomie fiscale. Les collectivités territoriales ne sont pas le problème des comptes publics : leurs finances sont obligatoirement à l'équilibre et si leurs dépenses de fonctionnement ont significativement augmenté depuis deux ans, c'est pour des raisons dont elles ne sont pas responsables : la revalorisation des traitements et l'augmentation du coût de l'énergie. À lui seul, le relèvement du point d'indice décidé par l'État représente deux milliards d'euros supplémentaires en 2024. Enfin, les investissements sont un outil d'aménagement du territoire, d'autant plus utile que la politique d'aménagement du territoire a été abandonnée depuis longtemps par l'État.

Moins de moyens alloués aux collectivités, ce sont moins de services publics alors même que nos concitoyens ont exprimé avec force dans les urnes en juin et juillet leur sentiment d'abandon face au délitement de ceux-ci. C'est aussi une dévalorisation accrue des agents de la fonction publique et du statut de l'élu, alors que nous savons à quel point les élus locaux sont les sentinelles de l'intérêt général et de la vie de proximité. Moins d'investissement, c'est moins de sollicitations des entreprises locales, ce qui signifie moins d'activité économique avec, par ricochet, des emplois sacrifiés, des vies de famille affectées et une attractivité territoriale dépréciée.

Cet État inopérant, qui nous aurait caché tout de même un trou de 50 à 100 Md€ supplémentaire en 2024 dans le budget de l'État, veut-il désormais entraîner dans sa chute les collectivités locales, lesquelles tiennent pourtant encore le pays en proximité avec les citoyens ? Faut-il relancer le débat entre Jacobins et Girondins ? Nos gouvernants, à longueur de colloques, d'assises, d'effets de tribune et d'estrade lors de congrès, nous rappellent la noblesse de la fonction d'élus, en particulier de celle de maire, et nous font miroiter le statut de l'élu depuis je ne sais quand – la fameuse Arlésienne ! Cet État ferait bien mieux de se préoccuper de l'état de santé de sa démocratie locale. Ce mandat 2020-2026 aura mal commencé avec la Covid, il aura été émaillé d'une multitude de démissions de maires et de conseillers municipaux, d'une sorte de lassitude, d'un sentiment de dessaisissement de compétences au profit des intercommunalités, voire d'abandon. Le blues du maire ne sera pas soigné avec les mesures qui s'annoncent, loin de là. Est-ce à dire qu'il nous faut baisser les bras ? Certainement pas !

Si la plénière s'illustre, une fois encore, par la maigreur du nombre de rapports étudiés, cela aura peut-être un avantage, celui de permettre de répondre à des questions souvent éludées jusqu'ici : par exemple, les ventes de SAINT-PALAIS-SUR-MER et de SUPER-BESSE, lesquelles conditionnent indirectement la vie de la FOL ; autre exemple, la reconfiguration des centres d'exploitation. Mais peut-être aussi faut-il se saisir de l'opportunité de notre plénière pour réparer un oubli. Il nous faudrait peut-être, madame la Présidente, rendre hommage, comme nous avons l'habitude de le faire lorsque d'anciens collègues nous ont quittés, à Jean COMMERNAT, Conseiller général du canton de BONNAT de 1992 à 2015, décédé en juin dernier, dont la mort avait été précédée en décembre 2021 par celle de Nelly COMMERNAT, première femme Députée de la Creuse, Maire de BONNAT, qui fut aussi membre de cette Assemblée de 1979 à 1985.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'ai bien noté vos paroles, vous avez parlé d'un « État inopérant ». Il est important qu'il se réforme !

DISCOURS DE M. SAUTY

La parole est à M. SAUTY, au nom du groupe de la Majorité départementale.

M. SAUTY. – Madame la Présidente, vous avez posé la question de savoir comment se positionner par rapport au Gouvernement avec Les Républicains en Macronie. Je vais donc vous répondre : je salue Gabriel ATTAL et Gérald DARMANIN pour leur pudeur, puisqu'ils avaient les solutions pour réduire le déficit de l'État mais, par modestie, ils les ont gardées pour eux, malgré leurs sept années au pouvoir !

La recette était simple : application des trente-cinq heures dans les collectivités, suppression d'un jour férié supplémentaire et réforme de l'audiovisuel public. Manqué ! Ils ne l'ont pas appliquée. La réalité est tout autre : M. DARMANIN semble rencontrer des difficultés à faire ses calculs. En raison d'un trou budgétaire considérable, la Gendarmerie n'est plus en mesure de payer ses loyers aux collectivités. Début septembre, il aurait donc demandé de reporter le paiement des loyers de septembre, octobre et novembre. Cette situation n'est ni exceptionnelle ni une surprise ; il s'agit d'un phénomène structurel, récurrent. Je pense d'ailleurs que mon collègue Président de CREUSALIS pourra le confirmer, la Gendarmerie doit déjà plus de 1 M€ à CREUSALIS. Une belle ardoise ! Donc, si nous soutenons pleinement nos forces de l'ordre, il est évident que la gestion de l'État en ce domaine manque singulièrement de rigueur.

Pour en revenir aux positions politiques du groupe, nous resterons extrêmement vigilants quant aux mesures qui seront prises pour redresser notre pays. Si nous saluons la nomination d'Annie GENEVARD à l'Agriculture, de Michel BARNIER en tant que Premier ministre et de Bruno RETAILLEAU à l'Intérieur, nous ne serons pas les suppléants de la Macronie. Notre mission est claire : travailler pour la Creuse et défendre les intérêts de notre territoire. D'ailleurs, ce qui nous distingue le plus est notre capacité à nous affranchir des consignes nationales lorsque les enjeux locaux l'exigent.

Vous avez évoqué les élections législatives de cet été, le contexte avec le NFP et les alliances au Parlement. Je suis attristé de constater que certains membres de votre groupe insultés et menacés hier par des militants d'extrême gauche – nous condamnons ces actes – revendiquent aujourd'hui leur soutien aux élections et à M^{me} COUTURIER. C'est assez ambivalent. Je pense que notre position est claire sur ce sujet.

Quant à Bruno RETAILLEAU et l'État de droit, permettez-moi de vous livrer une réflexion personnelle. À mon sens, l'État de droit est aussi le maintien de l'ordre. Même si l'on peut avoir des doutes sur de nombreux ministres qui font partie de la majorité présidentielle et d'En marche, M. RETAILLEAU a tout de même du mérite et toute notre confiance. Je pense à Robert BADINTER selon lequel « l'enfant ou le mineur délinquant n'est pas un adulte en réduction (...) mais un être en devenir ». Cela était vrai il y a quarante ou cinquante ans. Aujourd'hui, il faut faire attention, les narco-trafiquants ont bien compris que la justice des mineurs leur permet de ne quasiment rien risquer quand ils commettent un homicide. Il convient donc d'adapter l'État de droit au niveau de vigilance actuel. L'ordre social ne tient que si le contrat est respecté. Donc, de mon point de vue, l'État de droit doit aussi intégrer la notion d'ordre républicain. Je pense que l'on peut faire confiance à Bruno RETAILLEAU pour cela.

Quant au sujet des finances publiques, l'état des lieux réalisé par la commission des finances du Sénat est sans appel. Vous y avez fait référence, madame la Présidente. L'État est seul responsable du dérapage budgétaire. La France est si endettée qu'une partie de la dette contractée aujourd'hui ne sera remboursée qu'en 2072, soit dans quarante-huit ans. Les taux d'emprunt à cinq ans de la France ont dépassé ceux de la Grèce et, à dix ans, ceux de l'Espagne. Malgré toutes les critiques formulées à l'époque par Bruno LE MAIRE contre les collectivités, il n'y a qu'un seul responsable : Emmanuel MACRON, qui a hérité d'un déficit à hauteur de 3 % du PIB en 2017 et l'a dégradé avec une perspective de 7 % en 2025.

Accusés à tort d'avoir creusé le déficit de la France, les habitants des territoires, notamment les Creusois, ont encore une fois été méprisés et insultés par la Macronie. Nous ne sommes pas des citoyens de seconde zone ni la variable d'ajustement de l'incompétence et du dilettantisme. Pour réduire les déficits, que l'État commence par faire le ménage chez lui !

Quant au développement économique, pour en revenir au sujet de Biosyl qui a été évoqué, la question est simple : quel message souhaitons-nous envoyer aux entreprises sur le développement économique en Creuse ? Le week-end dernier, 2 500 manifestants ont protesté contre l'implantation de Biosyl, adressant un signal clair : aucun projet de développement économique ne sera possible en Creuse sans une ferme opposition de l'extrême gauche. Mathilde PANOT et Marie TOUSSAINT étaient encore présentes !

Bien entendu, chaque projet doit être réfléchi et celui-ci soulève des questions légitimes, notamment sur la gestion durable de la ressource en bois, sur l'impact environnemental et l'équilibre de nos entreprises locales qui, pour certaines, risquent d'être déstabilisées alors qu'elles sont implantées sur notre territoire depuis fort longtemps. Mais en réalité, comment éviter la fermeture de classes dans nos écoles sans enfants pour les remplir, et comment attirer des familles si nous ne créons pas d'emplois en Creuse ? Nous devons favoriser les projets qui créent de l'emploi sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle un rassemblement aura lieu devant la Préfecture de la Creuse, ce samedi à dix heures, à l'initiative de Franck FOULON pour affirmer que, oui, il est possible d'investir en Creuse, que, oui, il est possible de créer des entreprises et des emplois sur notre territoire !

En conclusion, depuis neuf ans, sous l'impulsion de M^{me} la Présidente et de Franck FOULON, notre majorité a su redresser des finances départementales en s'appuyant sur une gestion prudente. Notre action est guidée par un principe simple : nous sommes là pour servir les Creusoises et les Creusois sur l'ensemble du territoire. Cette séance sera une nouvelle occasion de montrer et de prouver que l'audace et le courage peuvent bâtir un avenir digne pour les Creusois.

CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUILLET 2024

RAPPORT N° CD2024-07/1/14

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2024.

Appelle-t-il des commentaires de votre part ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose de vous prononcer sur son adoption. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET

**OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU 12 JUILLET 2024**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//14 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter le procès-verbal des délibérations du Conseil départemental du 12 juillet 2024.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons à l'examen des rapports...

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Pour les époux COMMERGNAT, observons-nous une minute de silence ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Bien évidemment, vous avez raison.

Chers collègues, je vous invite à observer une minute de silence. (Les Conseillers départementaux se lèvent et observent une minute de silence.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

J'entendais des propos peu encourageants. Vous disiez que la maigreur des dossiers de cette séance est le sentiment partagé par certains élus. Je les engage à faire face à leurs responsabilités puisque nous examinerons tout de même aujourd'hui des dossiers qui me paraissent essentiels et qui sont l'objet de l'attention et de demandes de la part des Creusois, comme la santé et l'amélioration de l'accès aux soins – pas d'importance pour certains ! –, l'accompagnement de nos jeunes dans les collèges – pas d'intérêt pour certains ! – et des rapports qui importent tels que l'accompagnement et l'amélioration du maintien à domicile pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées dépendantes. Écoutez, chacun assumera ses remarques !

Je vous propose de commencer par les rapports de la troisième commission.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, cela fait trois minutes que je lève le doigt pour intervenir.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Sur quel rapport intervenez-vous, monsieur LOZACH ?...

M. LOZACH. – J'interviens sur ce que je souhaite. Après votre discours, je ne puis rester silencieux.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous aurez l'occasion de rebondir... Peut-être en conclusion, en fin de journée, si vous le voulez bien. (M. LOZACH proteste.)

La parole est à M^{me} CHEVREUX pour nous présenter le premier rapport.

M. LOZACH. – Je rebondirai quand je le souhaiterai, madame la Présidente.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Très bien. À votre loisir, mais quand je vous en donnerai la parole, monsieur LOZACH !

Madame CHEVREUX, allons-y !

CD - SOLIDARITÉS, FAMILLES, VIE COLLÉGIENNE ET ÉTUDIANTE, SPORTS

Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ SANTÉ
"AVEC NOUS, DITES...23 !"**

**ADOPTION
RAPPORT N° CD2024-10/3/1
DOSSIER N° 6551**

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, rapporteur. –
Merci, madame la Présidente.

Il vous est proposé d'examiner le projet du Plan départemental d'attractivité Santé, intitulé « Avec nous, dites...23 ! » mais, auparavant, nous vous proposons de visionner un film retraçant les actions de santé du Conseil départemental dans ce domaine qui sont très nombreuses puisqu'elles vont de la naissance à la fin de vie. Le Conseil départemental mène donc des actions de la plus haute importance pour l'ensemble des Creusois.

(Il est procédé à la projection d'un film relatif au Plan santé « Dites 23 ! »)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci à l'équipe du service de la communication.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, rapporteur. – Les images passent vite, mais vous avez été destinataires du nouveau Plan santé et, sur la table, ont été déposés des documents relatifs aux nouvelles bourses et aides qui seront attribuées si nous validons les nouvelles orientations.

Pour l'essentiel, les modifications de ce Plan santé touchent à la gouvernance qui désormais sera multi-partenaire, rassemblant l'ARS, la Région, les professionnels de santé ainsi que l'ensemble des EPCI qui ont bien voulu signer cet engagement avec nous. Jusqu'à présent, quatre communautés de communes l'ont signé : Bénévent-Grand-Bourg, Creuse Confluence, Portes de La Creuse en Marche et Creuse Grand Sud. Nous bénéficions d'un partenariat très important avec l'Université de Limoges, l'ARS, la CPAM et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Un groupe de travail d'activité s'est réuni à quatre reprises avec les anciens partenaires. Cela nous a permis d'analyser le précédent plan et d'étudier ce qu'il serait utile de supprimer ou d'améliorer. Comme vous avez pu le constater à la lecture des axes qui vous sont proposés, il a été décidé d'orienter le nouveau plan vers l'attractivité du territoire, donc, d'accueillir les stagiaires en Creuse en s'attachant à parfaire la venue de médecins juniors dans nos territoires puisqu'ils seront présents durant une période de trois ans et au fait qu'ils pourront travailler avec des collègues dans les meilleures conditions possibles et dans des conditions d'hébergement convenables. Au travers des échanges avec nos partenaires, nous avons pu constater que l'hébergement était le point faible. C'est la raison pour laquelle nous avons fait appel aux EPCI et aux communes pour dresser un état des lieux des hébergements possibles et, ainsi, accroître la possibilité d'accueil, puisque telle était la principale problématique.

Avez-vous des questions sur le plan qui vous a été proposé ? Souhaitez-vous que je revienne sur les axes principaux ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} NICOUX.

M^{me} NICOUX. – Concernant l'accueil des médecins juniors, il est question dans le dossier d'aide à l'investissement et à des hébergements potentiels. Pouvons-nous avoir des informations complémentaires ?

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, rapporteur. – Pour le moment, il s'agit d'une présentation s'appuyant sur des propositions que nous comptons développer après avoir eu le retour des communautés de communes. L'état des lieux figurera sur l'accueil du portail.

M^{me} NICOUX. – Pourquoi cet état des lieux est-il confié aux communautés de communes ?...

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, rapporteur. – Aux communautés de communes et aux communes.

M^{me} NICOUX. – Très bien, parce que ce ne sont pas forcément les communautés de communes qui sont concernées.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, rapporteur. – Nous appartenons à la même communauté de communes et, effectivement, ce sont les communes qui sont appelées à faire connaître leurs possibilités d'hébergement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La stratégie est simple, et c'est la raison pour laquelle M^{me} la Préfète vous expliquait tout récemment qu'il serait possible pour les collectivités de mobiliser un fonds spécifique dont elle a annoncé le montant, qui se couple avec le montant d'un million d'euros du Boost'Habitat, que nous avons voté, à destination de la rénovation de logements à usage locatif dans les communes et intercommunalités. Tel est le règlement que nous avons adopté.

Compte tenu de la vision que nous partageons aujourd'hui concernant l'arrivée des médecins juniors mais également d'autres professionnels de santé, à savoir que ces médecins juniors resteront un an sur le territoire, le petit studio installé au dernier étage de la maison de santé ne leur conviendra pas, surtout s'ils arrivent avec leurs familles.

Les intercommunalités font, bien évidemment, ce qu'elles ont envie de faire avec leurs communes, mais l'idée est de définir et de cibler les logements prêts à accueillir ces médecins. Mais le sujet est plus large, et nous avons également évoqué dans les différentes commissions tenues avec l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine le besoin des entreprises, mais parfois aussi des collectivités elles-mêmes, de disposer de logements disponibles de qualité pour accueillir des professionnels de tout type. C'est la démarche d'attractivité que nous menons tous ensemble.

M^{me} NICOUX. – Je viens d'entendre le mot « rénovation » et non « construction ».

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, rapporteur. – Exactement.

M^{me} NICOUX. – C'est un peu le problème, car une collectivité qui a un projet de maison de santé avec création d'hébergement à destination d'internes ou de médecins juniors ne peut bénéficier de cette aide. Cela me paraît curieux.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Dans le cadre des aides octroyées aux maisons de santé pluriprofessionnelles qui portent un projet de santé labellisé par la Région et l'ARS, les subventions s'adressaient précédemment à l'ensemble : maison de santé et logements afférents. Les règles de la Région et de l'ARS auraient-elles changé ?

M^{me} NICOUX. – Non, mais tous les projets de maison de santé ne comportent pas de logements.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous parlez des nouveaux projets en cours ?

M^{me} NICOUX. – C'est cela.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je ne saurais vous répondre, mais si ces logements sont affectés à des médecins ou des professionnels exerçant en maison de santé, il me semble que nous connaissons la démarche que nous avons tous ensemble bien précisée et soutenue. Concernant la suite des PVD, les Villages d'avenir, la rénovation du patrimoine ancien creusois et du bâti, il a bien été précisé que le cœur de cible était le logement à rénover, et non la construction de logements neufs. Le logement neuf n'est pas une cible en soi pour Boost'Habitat, d'autres fonds existent pour cela ; il faut voir auprès de l'État ou de la Région.

M^{me} NICOUX. – Il est utile d'avoir cette précision.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce n'est pas une surprise. Cela figure dans le rapport que nous avons voté lors d'une séance précédente...

M^{me} NICOUX. – C'est la raison pour laquelle je demandais cette précision entre rénovation et construction.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il s'agit bien de rénovation. Tant de logements sont vacants dans nos bourgs, très riches en patrimoine, que les rénover était notre volonté.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Nous avons perdu une trentaine de médecins en dix ans, soit un quart de leur population, et, *via* toutes nos aides, nous en avons installé deux ou trois, dont notre ancien médecin-chef de PMI. C'est l'illustration que, si ce plan est nécessaire, il est loin d'être suffisant parce qu'une collectivité locale ne peut faire que ce qu'elle peut avec les moyens et les compétences qui lui sont dévolus. Certes, aujourd'hui, les anciens de la Macronie gênent un peu et donnent des leçons, mais puisque vos amis sont au pouvoir, s'il vous plaît, demandez-leur de faire voter une loi sur l'installation de médecins en zone sous-dotée. Peut-être n'auront-ils pas le courage – pas plus que ceux d'avant – de faire voter une loi très incitative, qui oblige à s'installer ici ou là, mais vous pourriez leur suggérer de voter une loi qui permettrait de déconventionner ceux qui s'installeraient en zone trop pourvue en médecins.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Excusez-moi, pour bien préciser votre demande, vous souhaitez que j'adresse cette demande à mes amis LR, qui sont au nombre de quarante-sept à l'Assemblée nationale et un peu plus nombreux au Sénat, il est vrai ? Ceux qui ont le pouvoir sont ceux qui font les lois. Généralement, c'est le Parlement. C'est important et nous le vérifions d'autant plus dans la configuration qui est celle de l'Assemblée nationale. Voyons, combien y a-t-il de députés socialistes ? Il me semble qu'ils sont un peu plus de cinquante.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Ils pourront le voter.

M. LÉGER. – Mais ils ne sont pas au pouvoir !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous appelez à un rassemblement des forces sociales-démocrates, Gardons espoir et imaginons les députés PS et LR s'allier à l'Assemblée nationale !

M. LÉGER. – Donc, vous êtes au pouvoir quand tout va bien et quand cela devient gênant, vous n'y êtes plus ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pas du tout, le pouvoir dans la V^e République ne se conçoit que par ce que décide le Parlement. C'est le Parlement qui détient le pouvoir. Cela aurait-il changé ?

M. LÉGER. – Ces dernières années, je ne m'en étais pas aperçu, mais cela

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si la majorité au Parlement suit les propositions d'un gouvernement ou d'un autre, ce n'est pas mon problème. Je pense que vous qui êtes professeur d'histoire me confirmerez que c'est le Parlement qui fait des lois et qui détient le réel pouvoir dans notre pays. Ensuite, ce que chacun entend et ce que chaque parlementaire décide ou pas est un autre sujet.

M. LOZACH. – Madame la Présidente...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous donnerai la parole puisque vous la demandez, monsieur LOZACH, mais permettez-moi auparavant de terminer sur ce sujet.

Cette question d'obligation d'installation est une Arlésienne.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Exactement !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tout le monde a décrété qu'il fallait le faire mais, si personne ne le fait et si aucun parlementaire n'a poussé aucun Parlement, aucun gouvernement à le faire, c'est qu'il y a des raisons. Vous savez pertinemment que les internes sont des forces vives absolument nécessaires dans les hôpitaux publics. Cette dixième année qui oblige désormais les étudiants en médecine à aller travailler durant un an dans des zones sous-denses, décision qui correspond à la demande, devient un problème par rapport au besoin d'installation partout en France, dans toutes les zones urbaines et rurales, surtout dans la fonction publique et surtout dans les collectivités territoriales. Forcer l'installation n'est pas la panacée quand on voit les difficultés du chemin emprunté par les étudiants en médecine. Je ne parle pas seulement des première et deuxième années, mais également des dix plus belles années de leur jeunesse qu'ils consacrent à embrasser cette profession. Respecter leurs choix et leurs envies me semble absolument nécessaire.

Pour autant, c'est une chance de voir arriver chez nous sept à huit médecins juniors à partir de 2026. À nous de savoir si nous continuons à nous railler nous-mêmes, à nous moquer et dévaloriser notre territoire. Il s'agit de savoir si on veut les conserver ou pas. Le travail est entre nos mains. Nous augmenterons le nombre d'étudiants en médecine en claquant des doigts ; en revanche, nous sommes quasiment assurés que sept à huit médecins juniors viendront en Creuse en 2026 et les années suivantes. Je vous laisse imaginer le potentiel que cela représente année après année. Nous avons vraiment intérêt à faire le maximum pour leur donner l'envie de rester, et je m'adresse là à tous les élus, acteurs et partenaires, car je sais que c'est possible.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, je vous trouve bien agressive ce matin.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il est vrai, je me demande pourquoi.

M. LOZACH. – Si vous le reconnaissez, c'est donc que je parle juste. Vous savez, l'agressivité est souvent antinomique de l'efficacité. Lorsque je présidais cette Assemblée, je n'ai jamais censuré la prise de parole d'un élu de l'Assemblée départementale, jamais, y compris votre ami Jean AUCLAIR, qui était tout de même mon principal opposant à cette époque. C'est dire mon degré de tolérance. Mais, comme vous m'y avez invité, je parlerai de politique et de budget en fin de séance.

Pour en revenir à ce rapport, c'est surtout sa seconde partie qui correspond au titre, parce que le reste n'est que la simple application de compétences obligatoires. Ce plan « Dites... 23 ! » est justifié. Nous l'avons voté. Vous avez fait le lien avec le Parlement et, comme je le disais lors du congrès de l'AMAC, c'est par la loi, et presque uniquement par la loi, que l'on sera efficace en matière de répartition des médecins généralistes sur l'ensemble du territoire national.

Puisque vous avez politisé cette affaire, je vous rappelle qu'au ~~parlement, vos amis n'ont pas~~ voté pour la régulation de l'installation des médecins, ils n'ont pas voté l'année de professionnalisation des étudiants en zone sous-dotée et ont refusé de revenir sur la loi Mattei de 2002 concernant la permanence des soins. C'est ainsi que lorsque l'on tombe malade dans le département de la Creuse, il faut faire 30 à 40 km pour trouver un médecin de permanence et, très souvent, 30 à 40 km de plus pour trouver une pharmacie ouverte, etc. Cela devient vraiment très problématique.

J'ai toutefois noté dans le discours du Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale une petite évolution sur le dernier aspect qui me paraît fondamentale pour pouvoir progresser : le partage de l'acte médical – enfin ! – on commence à en parler sérieusement, avec des protocoles signés sous la responsabilité d'un médecin pleinement responsable avec des professionnels paramédicaux. C'est la seule petite évolution que l'on peut noter dans le discours actuel.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce dossier très précis, mais il est évident que, Plan Santé ou pas, nous ne pouvons pas nous satisfaire de la situation actuelle et qu'il faudra aller plus loin, en envisageant notamment des aspects contraignants en matière d'installation.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'imagine que certains d'entre vous qui s'intéressent à ces questions ont rencontré les Conseils de l'ordre, les syndicats d'étudiants et ont eu la capacité de répondre à leurs objections.

La délégation de tâches, le transfert et le partage de compétences n'ont rien d'une nouveauté. Le Conseil départemental et l'ARS ont accompagné onze infirmières en pratique avancée (IPA) dans le département en l'espace de trois ans. Sans attendre de futures réformes, on peut déjà constater l'importance de cette présence et de cet accès aux soins, nouveaux sur le territoire. L'une d'entre elles, installée dans l'est du département, vient de contractualiser avec des cardiologues de MONTLUÇON et effectue, depuis quinze jours, des consultations en collaboration avec les cardiologues, pour des patients qui, jusqu'à présent, n'avaient pas accès à ce suivi. Donc, regardons aussi ce qui fonctionne et les dispositifs dans lesquels les professionnels se sont déjà engagés en Creuse.

Je voulais également revenir sur les professionnels du secteur de BONNAT et de GENOUILLAC qui sont en train d'expérimenter les cabinets infirmiers et l'accès à la téléconsultation à domicile pour les personnes peu mobiles avec leur médecin de référence. Certes, tout ne va pas bien, mais il ne suffit pas d'appliquer des recettes qui, nous le savons, ne fonctionneront pas aujourd'hui tant la situation est dramatique en nombre de médecins non plus formés mais de médecins exerçant leur profession – car cela aussi est un véritable sujet. Donc, poursuivons sur le chemin qui donne les résultats dans notre département. Nous assistons aujourd'hui à des installations, d'autres arrivent. Il suffit à la Creuse de donner envie d'y venir, pour voir comment on y vit et comment l'on y travaille, car je pense que c'est aussi bien, sinon mieux qu'ailleurs.

La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Il est vrai que l'on ne peut qu'accompagner et soutenir ce nouveau Plan Santé. Je suis bien d'accord avec vous mais, vous l'avez dit dans vos propos et cela figure dans le dossier, il s'agit avant tout d'un plan d'attractivité. Et moi, monsieur SAUTY, lorsque, sur une radio nationale, j'entends notre nouveau député s'exprimer en tant qu'ambassadeur de la Creuse, je ne pense pas que cela renvoie une très bonne image pour l'attractivité de notre territoire. Je redoute que cette image vienne ternir tous les efforts accomplis grâce au Plan santé, mais également dans bien d'autres domaines. Il y a une ligne rouge à ne pas franchir, et je suis fière d'appartenir au PS et de faire partie du Nouveau Front populaire : cette ligne rouge à ne pas franchir est celle du front républicain.

M. SAUTY. – Je n'ai jamais remis cela en cause.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je suis tout à fait d'accord avec vous. J'en sais quelque chose car la seule proposition de ce candidat devenu député, M. LENOIR puisque c'est de lui que nous parlons, était de relancer la natalité pour que, dans trente ou quarante ans, de nouveaux médecins s'installent dans le département. Et c'est lui qui a été élu !

M. LÉGER. – Mais comment avait-il trouvé le chemin de la Creuse ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Sans doute parce qu'il a des origines par ici, comme d'autres en ont eu. Mais je me souviens d'un maire à AUBUSSON qui a démissionné parce que la charge était difficile et qu'il était en *burn-out*. Lui aussi avait retrouvé le chemin de la Creuse à une époque. Heureusement, la Creuse accueille toutes les bonnes volontés... Aux Creusois ensuite de juger si ce sont de bonnes volontés et si ce sont les édailes qu'ils souhaitent. Ils ont choisi le maire d'AUBUSSON, ils ont choisi M. LENOIR. Qu'ils en assument les conséquences !

Pour ma part, je reste neutre mais, vous avez raison, madame PÉNICAUD, j'adhère totalement à votre vision. Dieu sait combien notre travail est difficile et Dieu sait s'il est partagé avec tous les acteurs partout dans le département. Imaginer tout ce travail piétiné d'une simple phrase me rend malade. J'en suis navrée et outrée, mais c'est ainsi, c'est ce que préfèrent les Creusois... des habitués de C8, je suppose !

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Madame PÉNICAUD, je n'ai jamais franchi cette ligne et ne pense pas que le groupe la franchisse un jour. En revanche, il est un point dans vos propos qui me fait réagir, il me semble bien que le NFP sait aussi aller chercher des voix du RN pour voter des motions de censure. Donc, même si je ne soutiens absolument pas la voix de M. LENOIR, je remarque qu'à l'Assemblée nationale, se nouent parfois des liaisons de circonstance qui ne viennent pas du tout des LR.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Je n'avais pas du tout prévu de répondre mais, monsieur SAUTY, s'agissant de liaisons de circonstance, qu'avez-vous pensé, cette semaine, du vote pour la présidence de la commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale ?

M. SAUTY. – Et vous, de celui de la commission des affaires sociales.....

M. BAYOL. – Ce n'est absolument pas pareil.

M. SAUTY. – Si.

M. BAYOL. – Non, vous jouez aussi avec LFI.

M. SAUTY. – Oui, mais LFI n'a pas fait élire les élus de terrain.

M. LÉGER. – Il faut dire merci à Laurent WAUQUIEZ !

M. SAUTY. – Je trouve qu'au niveau politique national, ils ne donnent pas beaucoup l'exemple. Nous, comme je l'ai dit en commençant, nous défendons les Creusois. C'est ce à quoi nous aspirons.

M. BAYOL. – Je suis d'accord avec vous, il y a trop d'ego. Nous le voyons bien en ce moment. Cela ne va pas tenir longtemps, il suffira d'une étincelle pour que tout explose.

M. LÉGER. – Le fantôme de Jean AUCLAIR veille sur cette Assemblée !

M. BAYOL. – Pour revenir à ce Plan Santé, nous sommes tous mobilisés pour lutter contre les déserts médicaux, tellement mobilisés que nous nous faisons tous alpaguer dans la rue par la population parce qu'il manque des médecins, des dentistes, des spécialistes. Cela arrive tous les jours. Je rappellerai tout de même que, malgré tout l'argent qu'investissent le Département et les communautés territoriales dans le domaine de la santé, celle-ci est une compétence de l'État.

Si, ensuite, des personnes comme Bruno LE MAIRE, qui est parti bien vite en Suisse, nous donnent des leçons et affirment que ce sont les collectivités territoriales qui sont responsables du déficit de l'État, franchement, pardonnez-moi l'expression, mais c'est du « foutage de gueule » !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Concernant ce Plan « Dites... 23 ! », vous avez évoqué l'introduction des EPCI dans la gouvernance. À moins que je n'aie raté un épisode, à la communauté d'agglomération du Grand Guéret, je n'ai pas vu passer d'appel en ce sens.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, rapporteur. – À ma connaissance, tous les EPCI ont été invités à participer, mais nous n'avons pas obtenu de réponse. Nous avons pourtant relancé parce que nous avons fixé une date butoir et que nous n'avons pas reçu de réponse.

M. BODEAU. – J'ai sans doute raté quelque chose, mais nous avons reçu un courrier ce matin de l'Association des maires de la Creuse, allant en ce sens. C'est une première chose.

Deuxièmement, je suis quelque peu étonné des débats. Madame la Présidente, sincèrement, regardez-moi : ai-je une tête de soumis ? (*Rires.*) Il n'est pas dans mes habitudes d'être soumis à qui ni à quoi que ce soit. Peu importe, je crois que l'on se lance à la tête, les uns les autres, des responsabilités sur la situation dramatique dans laquelle nous sommes, mais il y a l'histoire, le présent et l'avenir.

Aujourd'hui, l'ARS fait feu de tout bois pour essayer de contrôler et d'améliorer une situation qu'elle a elle-même provoquée. Cela s'appelle, mon cher Bertrand LABAR, être un pompier pyromane. Je ne reviens pas sur le passé et, aujourd'hui, je soutiendrai ce plan d'aide et d'attractivité mais, je le dis et le répète, la véritable solution est ailleurs et Jean-Jacques LOZACH nous en a fait part.

Nous savons pertinemment que de puissants lobbies exercent de fortes pressions pour que ces mesures ne soient pas prises. Les kinés et les infirmiers n'ont pas la même force de frappe mais, pour les pharmaciens, c'est ainsi que cela se passe et pas autrement. Allons-nous attendre d'être dans la situation de pays en voie de développement pour réagir ? Très sincèrement, aujourd'hui, la solution est au Parlement. Aurons-nous enfin des parlementaires qui auront le courage d'agir pour endiguer la problématique des déserts médicaux, qui certes frappe les milieux hyper-ruraux comme les nôtres, mais qui est également en train d'atteindre les milieux urbains ?

Je le demande et le redemande : il faut absolument une loi – contraignante ou non – qui permette une régulation des installations et un véritable maillage territorial en matière de santé. Qu'on le prenne comme l'on veut, c'est ainsi que nous aurons des solutions.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous engage à regarder ce qui se passe dans certains territoires et ce que vivent et subissent des professionnels de santé, en particulier les médecins, qui ferment leur cabinet parce qu'ils ne se sentent plus en sécurité.

Je veux bien entendre dire qu'il faut réguler les installations et que tout un chacun doit s'installer partout, y compris dans les zones sous-denses et dans les zones très difficiles, mais tant que les citoyens ne respecteront pas – et l'on peut inclure toute la question de l'offre de service, qu'elle soit privée ou publique – ceux qui dispensent des soins et consacrent leur temps – car, en général, leurs heures ne sont pas comptées – aux patients alors qu'ils vivent sous la menace et la pression, la situation restera tendue. Cela commence par de petites choses, même en Creuse. Ils vous le diront. Après ce que l'on voit dans certains territoires, pour convaincre les jeunes étudiants de la faculté de Nice ou de zones où il y a pléthore de médecins d'aller s'installer dans ces territoires déshérités, d'autres mesures seront à prendre en amont.

Face à des réalités que l'on a masquées et dont on ne se préoccupe guère, le problème est patent. Pourtant, ce n'est pas faute des habitants de ces territoires qui n'ont plus accès aux soins, mais celle de ceux qui font la loi à la place de la loi.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Je suis assez surpris de l'interpellation de Jean-Luc LÉGER nous invitant à déposer un projet de loi au Parlement pour contraindre l'installation des médecins. Cela fait des années que l'on en parle, des années que nous partageons le même constat, et vous profitez d'un changement de majorité pour nous dire de demander à nos amis de déposer un texte de loi. Mais, je vous le rappelle, un parlementaire fait partie de notre Assemblée, et les niches parlementaires permettent aux députés mais aussi aux sénateurs de déposer des propositions de loi pour que, dans un grand rassemblement, elles puissent passer. Vos amis, monsieur LÉGER, sont-ils prêts à voter une telle loi présentée sur une niche parlementaire ?

M. LÉGER. – Cela a été fait au Sénat.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – On sait très bien que, malheureusement, le vote final revient à l'Assemblée nationale. On peut toutefois espérer que, dans un grand arc républicain, comme le suggérait M^{me} PÉNICAUD, nous puissions demain nous retrouver et faire plier le Gouvernement, et surtout les lobbies, car ce sont eux qui font que nous n'avancions pas depuis des années. Donc, allez-y : déposez un texte !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je rappelle que 80 % du territoire français est sous-doté en accès aux soins et en médecins généralistes. Dès lors, deux options s'offrent à nous : le discours démagogique selon lequel il suffit d'obliger les étudiants et les médecins à s'installer ; et l'autre discours que je choisis, car on sait aussi que de moins en moins de jeunes s'orientent vers cette formation de médecin, dont les études sont extrêmement difficiles et longues : Bac+10 ! Vous en sortez, vous avez trente ans. Toutes les autres professions paramédicales sont régulées : infirmier, Bac+3, kinésithérapeute, Bac+5, etc. L'engagement en termes d'études n'est pas tout à fait le même. L'hôpital public souffre et ferme des lits depuis des années, et pas seulement pendant la saison estivale, par manque de médecins. On va les chercher partout où l'on peut et l'on imagine des conventions usant de processus qui permettent d'accueillir des médecins n'ayant pas reçu les formations requises en France, etc. C'est un grand bazar organisé depuis des décennies ! Alors, je ne sais pas s'il faut réguler. Je ne suis pas au Parlement, je ne fais pas les lois. Vous n'avez qu'à tâcher de réguler, et vous verrez bien !

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Nous le savons tous, cette loi sur la régulation d'installation, c'est l'Arlésienne ; ne nous racontons pas d'histoires, elle ne sera jamais votée. Il existe sans doute des solutions plus humaines qui, peut-être, ne coûtent pas grand-chose. Pour ma part, je crois énormément à l'accompagnement personnalisé d'un jeune interne ou d'un médecin junior par un médecin en place qui saura lui faire découvrir et lui donner le goût du territoire. Car comment avoir le goût d'un territoire quand on ne le connaît pas ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Évidemment, c'est pour cela que nous organisons des visites.

M. LÉGER. – Madame la Présidente, dans votre discours liminaire, vous sembliez vous réjouir de la venue de la Ministre de la Santé. Dont acte, mais les deux visites qu'elle a effectuées en Creuse ne sont-elles pas des pieds-de-nez indirects, inconscients et involontaires de sa part, à l'égard du Conseil départemental ?

La Ministre est d'abord venue à AJAIN mettre à l'honneur le dispositif « Médecins solidaires ». De mémoire, le Conseil départemental n'est pas intervenu financièrement dans ce montage, ou faiblement...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous n'avez sans doute pas suivi le dossier ou peut-être étiez-vous absent lorsque nous avons décidé d'accorder des aides à ce projet.

M. LÉGER. – Puis, elle est venue en visite à l'hôpital d'AUBUSSON où elle a salué l'action motivée du Directeur de l'hôpital. Pourtant, que n'avions-nous pas entendu au sujet de ce dernier !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Où cela, et de qui ?...

M. LÉGER. – Ici même, à propos de l'EHPAD du Chabanou et de celui du Mont.

Finalement, elle est venue soutenir le directeur et dire qu'il fallait saluer son courage, lui qui a fini par ne pas démissionner bien qu'il en ait eu très envie parce qu'il se sentait mal jugé par certains personnels politiques départementaux.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je pense que vous avez raté quelques épisodes.

En ce qui concerne le dispositif « Médecins solidaires », nous avons délibéré pour octroyer des aides aux deux centres de santé d'AJAIN et de BELLEGARDE-EN-MARCHE. Sinon, je pense que nous n'aurions pas été invités lors de la visite de M^{me} la Ministre.

M. LOZACH. – Combien pour AJAIN ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pour le centre d'AJAIN, l'engagement est de 50 000 €, soit le maximum prévu dans notre Plan Santé pour les maisons de santé pluriprofessionnelles, les centres portés par des professionnels de santé engagés dans un projet de santé, par une équipe de soins primaires, une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTAS) ou des collectivités. Ce n'est pas nouveau.

À BELLEGARDE-EN-MARCHE, il me semble que le projet a été accompagné à 80 %. L'aide qui nous avait été demandée pour l'acquisition de matériels a été votée à l'unanimité.

Monsieur LÉGER, je devrais réfléchir à vous emmener chaque fois que j'ai un rendez-vous, vous seriez mieux informé. M^{me} la Ministre de la Santé est venue parler du projet d'hôpital public d'AUBUSSON et confirmer l'apport de financements spécifiques pour l'hôpital, non pour les EHPAD. Ces derniers sont portés par l'hôpital, mais elle n'a parlé que de l'hôpital, soit 21 M€ sur 24 M€ de projets.

M. LÉGER. – On a beaucoup parlé d'un audit.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je pense que vous avez entendu des rumeurs, ici ou à AUBUSSON, tout particulièrement au mois de juin accompagnées de des banderoles. Comme cela a été utile à certains !

C'est l'ARS qui nomme les directeurs, c'est donc l'ARS qui estime si un directeur agit conformément à la mission qui lui a été confiée. Cela ne pose pas question puisque, comme vous le précisez à juste titre, le directeur de l'hôpital d'AUBUSSON est toujours en poste.

Quel est le problème dans cette histoire, sinon, me faire porter de pseudos responsabilités d'un éventuel départ ? Je n'en ai toujours pas compris la raison, mais je puis vous rassurer : lors de la visite de M^{me} la Ministre, le Directeur général de l'ARS était présent et nous avons pu échanger avec la Directrice départementale de l'ARS au sujet des EHPAD. Le Directeur de l'hôpital d'AUBUSSON est toujours en place et, bien évidemment, je ne me permettrai pas d'échanger avec lui sur les questions touchant à l'hôpital public, le Conseil départemental n'étant absolument pas compétent en la matière.

M. LÉGER. – Ce monsieur n'a que des amis maintenant !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Comme c'est amusant ! Comme quoi, des banderoles et des drapeaux de soutien. En tout cas, la manifestation de soutien des personnels était remarquable. C'est assez rare pour le relever car, dans toutes les organisations, les directeurs sont plutôt décriés. Je lui ai simplement réaffirmé que depuis qu'il est en poste, il a répondu aux demandes réglementaires et légales d'un Directeur relatives à la gestion d'un d'EHPAD, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Sur ce dossier, il y a ceux qui font du vent et ceux qui agissent. Avec le Directeur de l'hôpital, nous avons toujours entretenu de bonnes relations. Certains saisissent parfois des opportunités électorales pour semer la confusion et le doute, mais sachez que nous continuons de travailler sur ce dossier de l'EHPAD. M^{me} la Ministre a bien précisé qu'elle était ministre de la Santé et non des Solidarités. Il était donc un peu limite, monsieur LÉGER, de revenir sur ces visites de la Ministre parce que, pour nous et pour le personnel de l'hôpital, l'accueillir fut une fierté. Elle a été bien accueillie, d'autant mieux avec les financements qu'elle apportait pour l'hôpital.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Arrêtons de transférer dans nos débats départementaux toute la cuisine interne propre à l'Assemblée nationale ou autre chambre parlementaire. Ce n'est pas ainsi que l'on répondra aux attentes et aux besoins de la population creusoise.

Pour ma part, je n'ai pas envie de tirer sur l'ARS qui n'est que le bras droit du ministère de la Santé. L'ARS agit de manière extrêmement contrainte par les directives, les financements et les textes de loi. Je ne mets absolument pas en cause la volonté d'agir de la Directrice départementale de l'ARS, voire de sa Direction régionale, parce que la liberté d'action de cette instance est très réduite. Certes, on multiplie les réunions, mais tout cela n'est pas à la hauteur des enjeux.

Je voudrais souligner un petit paradoxe. Vous venez d'évoquer la venue de la Ministre de la Santé à AJAIN pour saluer l'opération « Médecins solidaires ». Il convient surtout de saluer l'initiative de Guy ROUCHON, maire d'AJAIN, et de son équipe municipale, qui ont fait la démonstration que, même dans un département rural perçu de l'extérieur comme conservateur, on est capable de faire preuve d'innovation. Ce qui est cocasse, c'est que la Ministre de la Santé vienne saluer une initiative prise pour pallier les défaillances de l'État, car la santé publique est bel et bien une compétence de l'État ! Sans cette défaillance, l'opération « Médecins solidaires » n'aurait jamais vu le jour, que ce soit à AJAIN, à SAINT-SILVAIN-DE-BELLEGARDE ou à BELLEGARDE-EN-MARCHE.

Quant à AUBUSSON, il est heureux que ce dossier dont on parle depuis plus de quinze ans avance enfin !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pour parfaire votre information, M^{me} la ministre de la Santé est venue rencontrer l'association Médecins solidaires parce que tout ne fonctionne pas aussi merveilleusement qu'espéré, en particulier en ce qui concerne les *process* de remboursement de soins, d'actes et de désignation non plus d'un médecin référent mais d'un centre de santé référent. Dans la mesure où le mode de fonctionnement est différent, le docteur JARDEL et ses collègues font face à des problématiques inédites qu'ils souhaitent évoquer avec M^{me} la Ministre afin qu'elle puisse, elle aussi, parler d'innovation. En effet, la Creuse est souvent citée en exemple ; il convenait de trouver les solutions administratives idoines pour améliorer le fonctionnement de ce nouveau dispositif qui est pénalisé par des *process* jusqu'à présent inconnus de la CPAM.

La parole est à M. BOURGUIGNON.

M. BOURGUIGNON. – Ce matin, la séance est très politique mais il me paraît plutôt sain que, dans une telle enceinte, chacun exprime sa vision de la société. Il n'est pas dans mes habitudes de faire des procès d'intention. Nous mesurerons donc les actes de chacun au fil des prochains mois. Je me suis malgré tout attaché, permettez-moi l'expression, au « pedigree » de certains ministres – on peut toujours regarder et l'on a, ensuite, le droit de changer d'opinion – notamment en termes d'ouverture d'esprit et d'idées progressistes sur les sujets sociétaux. Les positions adoptées par certains contre telle ou telle loi, notamment contre le mariage pour tous, suscitent chez moi quelques inquiétudes. Je pense à la personne qui était pressentie comme Ministre de la Famille – et qui a d'ailleurs été retoquée – qui, lorsqu'elle était maire, s'était émue de voir une campagne de lutte contre le sida présentant deux hommes qui s'embrassaient.

Je voulais simplement vous faire part de mon inquiétude. Mais... Je voulais que les gens puissent évoluer ; en 1981, nous avons connu un gouvernement socialiste très élargi, avec une forme de LFI qui, à l'époque, était le Parti communiste...

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Ce n'est pas tout à fait pareil.

M. BOURGUIGNON. – Oui, parce qu'aujourd'hui, ils ne sont pas influents. C'est lorsqu'ils deviennent influents qu'on les pointe.

Mais, pour en revenir à mon propos, à l'époque, une loi importante avait été votée car, jusqu'en 1981, l'homosexualité était considérée comme un délit et je suis très fier d'appartenir à un parti politique qui a mené ce combat. Puisque nous parlons de santé, je rappelle qu'il a fallu encore des années à l'OMS pour ne pas considérer l'homosexualité comme une maladie mentale. Aussi, si le positionnement de certains ministres m'inquiète, je ne veux pas faire de procès d'intention et attends de voir.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vais vous répondre car, s'agissant de la loi Neuwirth et de la loi Veil, je suis moi aussi heureuse d'appartenir à cette famille politique qui a été d'un grand progrès. Je m'étais exprimée sur la question de la dépénalisation de l'homosexualité lors de la disparition de Robert BADINDER alors que je me félicitais du courage politique qu'il avait fallu pour abolir la peine de mort dans un contexte où les Français ne la souhaitaient pas. Dans cette enceinte, nous sommes tous des humanistes et c'est ce qui nous a probablement conduits à remplir les fonctions électives qui sont les nôtres.

Je suis très heureuse enfin, malgré tous les débats qui se sont tenus au Sénat notamment et malgré la position défavorable du Président du Sénat, de l'inscription de la loi Veil dans la Constitution. Ce n'est pas tout à fait exact car, si le droit de subir une interruption volontaire de grossesse est garanti, pour en revenir au débat qui nous occupe, cela ne sera possible qu'à condition qu'il y ait encore demain des médecins et des centres d'accueil qui le permettent. Nous savons que cela n'est déjà plus tout à fait le cas partout en France et dans nombre d'autres pays.

M. LOZACH. – Dans certains départements, il n'y a même pas de gynécologue.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais il y a des sages-femmes.

S'agissant du mariage pour tous et des autres lois qui ont permis à certains d'avoir plus de liberté individuelle et de liberté dans les modes de vie qu'il souhaite mener, j'en reviens à nos propos précédents : quelle majorité se dégagerait aujourd'hui pour modifier ces lois ? Pour l'instant, il n'en existe pas. Faisons en sorte qu'il n'y en ait pas dans les années à venir. En tout cas, quels que soient ceux qui voudraient abolir ces lois, je me battrai pour qu'elles ne le soient pas car cela n'est pas tolérable dans ma vision de la République française.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Le mariage pour tous a suscité bien du tumulte à l'époque, notamment à droite. La loi a été adoptée et, jamais depuis, la droite ne l'a remise en cause. Jamais ! Aujourd'hui, cette loi est toujours en vigueur et il n'est plus question de la remettre en cause.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – En tout cas, le Premier ministre s'est engagé au nom de son Gouvernement. Je n'ai pas d'inquiétude pour les mois prochains.

M. BOURGUIGNON. – Je reste vigilant.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez raison, monsieur BOURGUIGNON, une autre majorité pourrait se constituer un jour à l'Assemblée nationale, voire au Sénat, qui ferait que de telles lois pourraient être abrogées.

L'un des intervenants disait que l'action du Conseil départemental reprise dans le bilan était bien normale puisque ces questions relèvent de sa compétence. Si plus personne ne souhaite s'exprimer sur ce Plan Santé, je tenais à saluer l'action de nos équipes. J'ai déjà souligné les qualités d'accueil et de prise en charge de notre service PMI. J'évoquerai également celles du Centre de vaccination départemental, où deux médecins vacataires et une puéricultrice œuvrent, comme nous l'avons fait avec l'ARS lorsque le Président de la République a demandé que, dans les collèges, les élèves des classes de cinquième soient vaccinés contre le papillomavirus. En pareil cas, il est fait généralement appel au Conseil départemental, et nos équipes se mobilisent.

Nous portons aussi un Centre de promotion et de santé sexuelle qui offre des consultations gratuites et dont les infirmières se rendent dans les lycées et les collèges. Dans le cadre de la politique d'insertion, j'ai déjà évoqué le Pacte local des solidarités, dispositif d'accompagnement que nous mettons en œuvre pour les publics les plus précaires, qui réunit trois infirmières qui suivent 160 personnes en moyenne par an... et à domicile ! On dit toujours qu'il est difficile d'être pris en charge dans le département quand on est en difficulté. Eh bien, nous nous rendons aussi à domicile !

Pour les personnes en perte d'autonomie, permettez-moi de rappeler les actions de prévention en matière d'habitat, d'alimentation, de téléassistance à domicile – plus de 4 000 bénéficiaires – ainsi que les nombreuses actions de prévention engagées avec la Conférence des financeurs et bien d'autres.

Il importe de préciser que cet engagement représente une enveloppe budgétaire de 2 M€, loin d'être négligeable pour le Département de la Creuse.

Je salue nos équipes. J'en profite pour souligner leur engagement, sachant que nous sommes confrontés depuis des années à l'extrême difficulté du recrutement de médecins, qui manquent et qui n'arriveront peut-être pas. Donc, nous élaborons des projets. C'est ainsi qu'aujourd'hui, dans ce département, une sage-femme assure la direction de la PMI et que nous travaillons sur des projets de téléconsultations avec des pédiatres afin d'apporter des réponses aux familles qui, malheureusement, ne trouvent pas un accès aux soins satisfaisant auprès des médecins libéraux.

Vous avez évoqué la question de l'attractivité. Nous avons adopté sur ce sujet une position commune, pas seulement le Conseil départemental mais aussi les nombreux acteurs du territoire et les élus locaux des communautés de communes, qui ont compris toute l'importance de faire connaître la Creuse et de changer l'image péjorative qui lui colle encore au talon. Je tiens donc à remercier tous les acteurs des tiers-lieux, les acteurs socioéconomiques, les collectivités et communautés de communes, les acteurs du tourisme ainsi que tous les Creusois qui ont adopté la marque *L'Esprit Creuse* qui se décline en une conciergerie numérique, véritable outil de ce nouveau plan d'attractivité. Elle assurera le recueil de toutes les informations relatives à notre territoire visant à favoriser l'installation de nouveaux arrivants. Nous avons déjà testé et mis en œuvre la Box Installation et la Box Santé. Nous comptons organiser, tous les six mois, des rencontres avec les internes qui arrivent dans notre département afin de les inciter à découvrir le territoire et de leur offrir quelques cadeaux afin qu'ils se sentent les bienvenus chez nous.

M^{me} CHEVREUX a rappelé les financements et les aides financières qui seront dédiés à ce Plan Santé dont l'accent est mis sur l'accueil des étudiants en médecine et surtout sur celui des médecins juniors afin de favoriser l'installation de professionnels de santé et d'optimiser le temps médical.

Je salue tous ceux qui, dans les services, nous ont accompagnés, aux côtés du DGS, sur ce sujet. Redimensionner ce Plan a nécessité un long travail, ils ont travaillé avec l'ARS, la Région, l'État, les Conseils de l'Ordre et les acteurs locaux pour trouver la formule la plus pertinente pour répondre à ce défi. Nous savons qu'un point d'orgue est d'accompagner les médecins maîtres de stage universitaire (MSU). Le Conseil de l'ordre des médecins est fortement engagé dans cette démarche. Il s'agit de trouver le bon créneau. Vous parliez des logements, ne serait-ce que disposer de cabinets auprès de ces MSU pour accueillir les médecins juniors. Nous avons un an et demi devant nous. Il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour être prêts en temps et en heure pour la rentrée 2025. Je remercie tous ceux qui sont engagés dans cette démarche. Une très belle équipe s'est mise en place, elle porte beaucoup d'espoir pour l'accueil de futurs médecins. Je tenais à les remercier très sincèrement, à commencer par vous, madame CHEVREUX !

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé rapporteur. – Il vous est donc proposé :

- d'adopter le Plan départemental d'attractivité Santé de la Creuse « Avec nous, Dites... 23 ! », tel que joint en annexe, étant précisé qu'il se substituera à l'actuel Plan Santé « Dites... 23 ! » à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- d'adopter les règlements d'attribution des aides départementales joints en annexe qui entreront en vigueur à la même date ;
- de donner délégation à la commission permanente pour :
 - inscrire de nouvelles actions en fonction des besoins déterminés collectivement par les acteurs de santé du territoire ;
 - solliciter les financements éventuels à mobiliser auprès de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'ARS, de la CPAM ou tout autre financeur, le cas échéant.

Pour mémoire, il est rappelé l'inscription budgétaire de 335 000 € au budget primitif 2024, soit 135 000 € en investissement et 200 000 € en fonctionnement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de voter ces propositions (*Adoptées à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous en remercie. Ce dossier majeur recueille l'assentiment de tous.

Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

OBJET : PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTÉ "AVEC NOUS, DITES...23 !" - ADOPTION



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération n°CD2021-07/1/7 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-02/2/22 du 7/02/2020 adoptant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-06/2/20 du 26/06/2020 intégrant le Plan santé dans le règlement départemental des aides et modifiant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,
VU les délibérations de l'Assemblée départementale n°CD2021-12/3/27 du 17/12/2021 et CD2022- 12/3/25 du 16/12/2022 actualisant le dispositif du Plan santé « Dites...23 ! »,
VU la délibération de la Commission permanente n°CP2023-02/9/36 du 24/02/2023 accordant les aides individuelles relatives au dispositif du plan santé « Dites...23 ! »
VU le rapport CP2022-12//1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- d'adopter le plan départemental d'attractivité Santé de la Creuse « Avec nous, Dîtes...23 ! » tel que joint en annexe de la présente délibération, étant précisé qu'il viendra se substituer à l'actuel plan Santé « Dîtes...23 ! » à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- d'adopter les règlements d'attribution des aides départementales joints à la présente délibération qui entreront en vigueur à la même date.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour :
 - inscrire de nouvelles actions en fonction des besoins déterminés collectivement par les acteurs de santé du territoire ;
 - de solliciter les financements éventuels à mobiliser auprès de l'Etat, de la région Nouvelle-Aquitaine, de l'ARS, de la CPAM ou tout autre financeur le cas échéant.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des propositions.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous en remercie. Voici un dossier majeur qui recueille l'assentiment de tous.

Le dossier suivant est en lien avec ce Plan Santé puisque nous serions très intéressés par la démarche qui est proposée et que nous avons travaillée avec la Vice-Présidente de la Région afin de bénéficier des fonds liés à l'AMI « Faciliter l'accès aux soins ».

**PLAN SANTÉ
APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)
« FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS » 2024-2028**

**RAPPORT N° CD2024-10/3/2
DOSSIER N° 6545**

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, rapporteur. – Ce rapport propose de répondre à un appel à manifestation d'intérêt de la Région pour l'accès aux soins dans le programme « Faciliter l'accès aux soins » 2024-2028.

Le Plan départemental d'attractivité Santé 2024-2028 prévoit la mise en place d'un accompagnement individuel personnalisé (AIP) « *Esprit Creuse* ». Cet accompagnement a pour objectif d'élaborer avec les bénéficiaires et l'ensemble des partenaires une solution d'installation sur-mesure qui réponde aussi bien au projet professionnel qu'au projet de vie souhaités par les professionnels de santé.

Les actions pour y parvenir sont les suivantes : mettre en place un accueil unique physique, téléphonique et numérique sur le territoire ; mettre en place le réseau des acteurs et les processus de collaboration afin de répondre aux besoins des bénéficiaires ; mettre en place un accompagnement sur-mesure en fonction des besoins et élaborer les réponses adéquates ; créer et mettre à jour les outils de communication sur le site *Esprit Creuse*.

Cette action peut faire l'objet d'un financement de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Faciliter l'accès aux soins » 2024-2028 qui se décline en trois volets : volet 1, innover en matière d'organisations et de pratiques collaboratives en santé dans les territoires ; volet 2, accompagner le déploiement des solutions numériques de santé sur les territoires ; et, volet 3, permettre la création d'hébergements territoriaux des étudiants en santé (HTES).

L'action présente émargerait au volet 1 et bénéficierait d'un taux d'aide de 60 % maximum dans la limite d'un plafond d'aide régionale de 100 000 € HT, les dépenses RH étant ainsi limitées à 20 % des dépenses éligibles. L'enveloppe prévisionnelle allouée à cette action serait de 150 000 €.

Il est donc proposé d'autoriser M^{me} la Présidente à répondre à cet appel à projet et à solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine pour un financement au taux le plus élevé possible.

Je vous propose de répondre à cet appel à manifestation d'intérêt régional. (*Adopté à l'unanimité*)
M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je pense que vous avez perçu l'intérêt de cette aide qui peut nous être apportée par la Région en plus des fonds de l'ARS pour la déclinaison du nouveau Plan Santé. Cela nous permettra de constituer cette équipe et de réaliser le travail d'information auprès des futurs candidats à l'installation dans notre département.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

OBJET : PLAN SANTÉ - APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) "FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS" 2024-2028



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Faciliter l'accès aux soins" 2024-2028 porté par la région Nouvelle-Aquitaine et à solliciter la Région pour un financement au taux le plus élevé possible afin d'obtenir, au titre du volet 1, un financement pour l'action n°2.1 " Mise en place d'un Accompagnement Individuel Personnalisé (AIP) « Esprit Creuse »" issue du plan départemental d'attractivité Santé 2024-2028.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
DOMO CREUSE ASSISTANCE**

**RAPPORT N° CD2024-10/3/3
DOSSIER N° 6462**

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Le Conseil départemental de la Creuse a confié à Domo Creuse Assistance (DCA), une délégation de service public, portée par la Fondation Partage et Vie, sur la période de 2015 à 2025, afin d'assurer la gestion, l'exploitation et la diffusion des packs domotiques et de la téléassistance avancée à domicile pour les personnes en perte d'autonomie.

Comme chaque année, Domo Creuse Assistance nous communique son rapport d'activité. Celui-ci concerne l'année 2023. Figure en annexe du rapport :

- le modèle économique de la délégation de service public (DSP) ;
- les résultats du contrôle effectué par la cellule domotique perspectives ;
- le partenariat avec le SDIS concernant l'opération sapeur-pompier référent ;
- le rôle important de la plateforme auprès d'usagers isolés – appels de convivialité, appels pour les anniversaires ;
- rappel que la CFPPA peut contribuer par le biais des aides techniques à financer le pack domotique.

La Commission consultative des services publics locaux a rendu un avis satisfaisant le 18 septembre 2024.

La qualité de service de Domo Creuse a été saluée par les abonnés et vérifiée au travers du travail de contrôle de la cellule domotique.

Le rapport reprend les statistiques, la description des matériels et bien d'autres détails.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer sur ce rapport, je remercie les services pour le suivi et l'évaluation qu'ils effectuent de la qualité des orientations que nous avons confiées à Domo Creuse dans le cadre du maintien à domicile des personnes handicapées ou âgées au moyen de cette téléassistance.

La commission consultative a émis un avis favorable, vous l'avez rappelé.

M. FILLoux, salarié de la Fondation, ne prendra pas part au vote.

Je mets aux voix cette proposition. (Adoptée à l'unanimité des votants – M. Patrice FILLoux ne prend pas part au vote.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - DOMO
CREUSE ASSISTANCE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis favorable de la CCSPL réunie en date du 18 septembre 2024 ;
VU le rapport CP2022-12//3 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

d'approuver le rapport du délégataire, joint en annexe à la présente délibération, dans le cadre de la Délégation de Service Public domotique - 2015/2025 « Diffusion des packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie » sur le département de la Creuse.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Ne prend pas part au vote :

M. Patrice FILLOUX, Elu Salarié Fondation Partage et Vie

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

PROCÈS-VERBAL CCSPL

Le 18 septembre 2024, à 11h, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie en présence de Mme Marie-Thérèse VIALLE, Présidente par délégation de fonction de Mme Valérie SIMONET.

Etaient présents :

Mme Marie-Thérèse VIALLE 8^{ème} Vice-Présidente du Conseil départemental,

Mme Corinne PASSAT Directrice d'Adjointe DPPA,

M. Ismael MAMAN BOUKARI Chef de projet domotique à domicile,

Absents excusés :

M. Nicolas SIMONNET Co-Président de l'Association Maires23

M. Philippe BAYOL Conseiller départemental du Canton de Saint-Vaury

M. Laurent DAULNY Conseiller départemental du Canton de Dun Le Palestel,

M. Franck FOULON 3^{ème} Vice-Président du Conseil départemental,

M. Bertrand LABAR Conseiller Départemental du Canton de Le Grand Bourg

Absents :

Mme Marie-Françoise HAYEZ Présidente de la Fédération des Conseils des Parents d'élèves

Mme Marinette JOUANNETAUD Conseillère départementale du Canton de Bourgneuf

M. François MARTIN Président de l'Union Fédérale des Consommateurs

Ordre du jour :

Présentation du rapport annuel 2023 du délégataire (DSP Domotique).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2023 du délégataire DSP Domotique, donne un avis favorable.

Mme Marie-Thérèse VIALLE
8^{ème} VP du Conseil Départemental
Conseillère Départementale d'Evaux-Les-Bains



Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

**ÉLABORATION D'UN AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (2022 - 2025) CONCLU AVEC
QUATRE SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE (SAD)**

AIDE DANS LE CADRE DU COMPLÉMENT QUALITÉ

**RAPPORT N° CD2024-10/3/4
DOSSIER N° 6541**

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Nous vous proposons un avenant au CPOM signé en 2022 concernant le complément qualité pour quatre services d'aide à domicile.

La loi de financement de la sécurité sociale de 2022 a prévu, en son article 44, la refonte du financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Tout d'abord, le tarif horaire a été revalorisé à 23,50 € depuis janvier 2024, et nous connaissons bientôt le tarif applicable pour 2025. Des rumeurs courent déjà mais, pour l'instant, rien n'est officiel. Ensuite, certaines actions ouvrent droit à une dotation complémentaire ; il s'agit des actions améliorant la prise en charge des usagers ou des aidants ainsi que la qualité de vie et de bien-être des intervenants.

Ce dispositif qualité est totalement financé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). L'enveloppe 2024 a été déterminée sur la base d'un complément de 3,311 € par heure APA et PCH. Ce montant est revalorisé chaque année. Il est prévu à hauteur de 1 721 720 €, soit le financement de 520 000 heures qu'assure le Département.

En réponse à l'appel à projet 2024, six candidatures ont été retenues. Deux étaient des demandes de signature d'un premier CPOM, dont l'une émanait de O2 qui a finalement souhaité reporter à 2025 la signature d'un contrat, et l'autre d'Horizon Limousin, dont le CPOM est en cours d'élaboration.

Quatre SAAD ont souhaité signer un avenant, à savoir l'ADEC pour un montant de 21 030 € et l'AGARDOM pour 67 510 €. ALIAD UNA n'a rien demandé car l'enveloppe disponible n'est pas encore consommée ; il leur reste à ce jour environ 300 000 €, ce qui leur permet de mener les actions qu'ils ont prévues. LABEL VIE a obtenu un complément de 8 466 €.

Le rapport rappelle les modalités de versement par la CNSA, à savoir 70 % en septembre 2024, soit un montant de 1 155 000 €... que nous avons donc déjà dû recevoir, monsieur MEDJE ?...

M. MEDJE, Directeur service Autonomie. – Tout à fait.

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – La liquidation du solde interviendra après le 30 avril 2025 sur présentation des données d'activités définitives.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Puisque nous avons un peu de temps aujourd'hui, je voulais souligner l'engagement des associations d'aide à domicile dans le Département sur un certain nombre de mesures.

Tout d'abord, rappelons l'idée que nous avons eue de développer une flotte de véhicules de fonction pour les aides à domicile. Elle continue de se déployer. C'est appréciable, cela participe de la promotion et de la valorisation de ces métiers. Cela rejoint la question que nous connaissons bien de l'accès au permis de conduire ou à des formations VSR – véhicule de secours routier – pour les publics éloignés de l'emploi, mais nous pourrions également évoquer la mise à disposition de véhicules tels que des vélos ou des trottinettes électriques, comme c'est le cas à LABEL VIE. Il est vrai que lorsque l'on travaille auprès de personnes dans un centre bourg, utiliser ces moyens de mobilité prend tout son sens. Je salue les associations d'aide à domicile qui sont en train de réfléchir à la mise en place de nouveaux outils pour de nouvelles organisations, et qui utilisent des cabinets spécialisés financés par ce biais, dits « d'action-conseil ».

Des actions très importantes de lutte contre l'isolement des personnes sont menées. Des partenariats sont conclus avec des associations comme France Alzheimer. Des actions de repérage et d'accompagnement des aidants sont également conduites en vue d'éviter l'épuisement. Une association a très bien ciblé le besoin d'accompagnement des salariés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, avec l'évolution de la PCH Handicap Psy. Ce n'est pas évident, cela ne se fait pas de façon intuitive ; là encore, je salue la démarche engagée.

Nous pourrions évoquer de nombreux points, mais au-delà de la convivialité, nous œuvrons également en faveur de l'accès à la culture. Ainsi, LABEL Vie porte une ludothèque, etc.

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – De bonnes relations sont également développées avec les médiathèques locales.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je tenais donc à saluer ces associations d'aide à domicile qui se sont vraiment emparées du dossier en déclinant des actions de grande qualité pour accompagner à la fois leurs salariés et les personnes accompagnées avec l'APA dans le cadre de cette démarche de complément qualité.

Merci à nos équipes pour ce travail car, préparer les avenants, les vérifier, sans parler des conventions qui les accompagnent, prend beaucoup de temps.

La parole est à M. Valéry MARTIN.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Nous rencontrons des difficultés à former des personnels. M^{me} Armelle MARTIN est absente aujourd'hui ; c'est un dossier sur lequel nous travaillons ensemble, notamment sur un projet de formation sur onze mois d'aides-soignants à AUBUSSON qui commencera en janvier. À ce jour, très peu de candidats sont inscrits. Malgré un métier et des conditions de travail qui ont bien évolué, des salaires qui ont augmenté, nous avons du mal à recruter. Je suis en relation avec M^{me} la Directrice du lycée de GUÉRET ; tout est mis en oeuvre pour accueillir les étudiants et effectuer des stages. Jean-Luc LÉGER parlait de l'hôpital d'AUBUSSON, c'est une structure qui a des besoins et, malgré tout, cela met du temps.

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – À ce jour, deux personnes se sont inscrites.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Espérons que cela va se décanter. Nous attendions pour décider si la formation se ferait à AUBUSSON ou GUÉRET. Nous nous heurtons vraiment à un problème de personnels formés. Pourtant, les personnes qui travaillent dans ces métiers y prennent du plaisir. Nous le savons. Il faut inciter les jeunes à aller en formation et à monter en compétence.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Combien de fois, ces dernières années, avons-nous entendu dire que ce sont des métiers trop difficiles, mal payés et mal considérés. Dans les générations TikTok, trois mots suffisent à vous détourner du sens et de l'intérêt de ces métiers d'accompagnement des personnes. Je me demande ce que feront les jeunes demain !

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Nous avons bon espoir, mais c'est laborieux.

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Oui, cela démarre.

M^{me} JOUANNEAUD. – Comme vous l'avez précisé, madame la Présidente, ces associations jouent un rôle primordial. Pouvez-vous nous rassurer sur l'association LABEL Vie à BOURGANEUF ? Où en est-elle des

difficultés financières et administratives qu'elle a connues voilà quelques mois.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de prendre rendez-vous. Nous sommes ici en séance publique et ne pouvons parler publiquement de cas particuliers. Mais il n'y a aucun souci pour en échanger avec vous, madame JOUANNETAUD.

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – La situation est suivie de près par le Département.

M^{me} JOUANNETAUD. – Je n'ai pas eu d'informations récentes.

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – Nous pourrions vous en donner et nous échangerons sur la situation.

M^{me} JOUANNETAUD. – Merci.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite intervenir, je vous propose de m'autoriser à signer ces avenants. (Adopté à l'unanimité des votants – M^{mes} Marie-Thérèse VIALLE, Laurence CHEVREUX et M. Guy MARSALÉIX ne prennent pas part au vote.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

OBJET : ÉLABORATION D'UN AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (2022 - 2025) CONCLU AVEC QUATRE SERVICES AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - AIDE DANS LE CADRE DU COMPLÉMENT QUALITÉ



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer un avenant aux quatre CPOM conclus avec ADEC, ALIAD UNA, AGARDOM, et LABEL VIE visant à procéder à un recalibrage du plan d'actions, la mise en place de nouvelles initiatives (ALIAD UNA) avec le cas échéant l'accord de moyens additionnels. Les projets d'avenants sont joints à la présente délibération.

Les enveloppes budgétaires octroyées au titre de 2024 sont ainsi majorées : ADEC : **+21 030 €** soit un montant porté à **119 913 €**, AGARDOM : **67 510 €** soit un montant porté à **635 181 €**, LABEL VIE : **8 466 €** soit un montant total porté à **166 110 €**.

Pour les structures suivantes :

- ADEC :

Ne prend pas part au vote :

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Elue membre ADEC

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- AGARDOM :

Ne prend pas part au vote :

Mme Laurence CHEVREUX, Elue Membre AGARDOM

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- ALIAD UNA :

Ne prend pas part au vote :

M. Guy MARSALEIX, Elu Membre ALIA UNA

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- LABEL VIE

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

La dépense est imputée au Chap 016, article 6511412, ref fonct : 431.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES 2025

SUBVENTION SPÉCIFIQUE EPS (ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE)

PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS NAS (NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE)

CODIFICATION RCBC (RÉFORME DU CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE)

RAPPORT N° CD2024-10/3/5

DOSSIER N° 6538

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Comme vous le savez, aujourd’hui, la Creuse compte dix-huit collèges qui accueillent 3 888 collégiens et 257 élèves de SEGPA.

Il vous est proposé d’inscrire une dépense de fonctionnement de 2 300 513 €, en augmentation de 358 896 €. Cette dotation se décompose comme suit : 1 580 000 € sont consacrés à la viabilisation et aux charges, 383 000 € aux actions éducatives, 267 930 € à l’administration et 93 088 € au cadre de vie.

Les tableaux figurant dans le rapport vous indiquent la répartition en fonction des collèges. Il est à noter l’augmentation liée aux fluides. J’appelle également votre attention sur le collège de CROCQ, aujourd’hui installé à GIAT. Le montant de sa dotation s’élève à 52 673 € au regard des dépenses que nous avons pu évaluer liées à l’augmentation des coûts énergétiques notamment.

Plutôt que de reprendre tout le rapport, je pense qu’il sera plus facile que je vous réponde si vous avez des questions concernant ces dotations.

Nous prévoyons une réserve de crédits de 30 000 €.

Concernant la subvention Éducation physique et sportive, une petite erreur a été corrigée : elle se monte en réalité à 44 676 € et non 45 572 €, comme indiqué dans le premier document.

La nomenclature RCBC s’impose pour répondre à la réglementation. Nous devons utiliser ces codifications.

Quant aux prestations accessoires pour les agents logés pour nécessité absolue, les tarifs sont en légère augmentation par rapport aux prévisions et sont fonction des catégories de personnel.

Si vous avez des questions, je reste à votre disposition.

(M. Patrice MORANÇAIS remplace M^{me} LA PRÉSIDENTE au fauteuil présidentiel.)

M. LE PRÉSIDENT. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Ma question porte sur les difficultés de recrutement du personnel d’entretien. C’est une problématique que nous rencontrons à SAINT-VAURY notamment, où nous ne trouvons personne pour assurer l’entretien. Nous avons recruté quelqu’un, mais cela n’a pas duré deux jours.

Serait-il possible d’avoir un état de lieux des personnes en place aujourd’hui par collège ?

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur.

Aujourd’hui, la principale difficulté à laquelle nous nous heurtons dans les collèges, au-delà des personnels d’entretien, porte sur le recrutement des chefs cuisiniers. Il est très compliqué de recruter des cuisiniers dans nos collèges.

(M^{me} la Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.)

M. CARRIOU, Directeur des collèges, de la jeunesse et des sports. – Pour le cas particulier de SAINT-VAURY, la question se pose depuis un an. Nous n'avons pas trouvé de solution définitive. Un agent vient en remplacement, mais il y a un tel retard dans plusieurs collèges... Les services du Département sont intervenus pour essayer de trouver des solutions.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Au sujet des collèges en général, cet été, nous avons pu constater que la vacance du pouvoir faisait que certaines études étaient portées sur le devant de la scène. La Cour des Comptes s'est exprimée, pointant les collectivités locales qui participent trop à la dette, etc. Nous avons envoyé des sondes pour préparer les élus et la population aux mauvaises nouvelles. Dans le journal *Le Monde* du 13 septembre – je l'ai noté parce que cela m'a quelque peu traumatisé –, il était fait état d'une étude de l'Inspection générale de l'Éducation nationale au sujet de la baisse des effectifs scolaires à venir au cours des prochaines années. Celle-ci est indéniable, à moins d'un réarmement démographique soudain.

Les trois scénarii possibles étaient plus ou moins pessimistes. L'un d'entre eux notamment prévoyait la fermeture de 4 % des écoles primaires et de trente-trois collèges. Ce qui m'a fait peur, c'est que n'étaient pas prévues de potentielles fermetures de collèges, mais celles de trente-trois collèges. Cette précision signifie que, quelque part, dans un bureau rue de Grenelle, le nom de ces collèges est connu !

En avez-vous entendu parler ? Savez-vous quelque chose sur l'hypothétique fermeture d'un collège creusois ? On voit bien à quels endroits il pourrait être tentant de fermer des collèges. C'est ce « trente-trois » qui m'inquiète. « Dites... 33 ! », mais ce n'est pas un remède !

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Comme vous le soulignez, nous assistons aujourd'hui à une baisse des effectifs mais, à ce jour, nous n'avons pas envisagé de fermeture de collège dans quelque endroit que ce soit en Creuse. Nous n'y pensons même pas, les temps de transport étant déjà suffisants. Nous souhaitons conserver la répartition actuelle qui permet à chaque collégien creusois de se rendre dans un collège au plus près de chez lui et où l'enseignement dispensé sera de meilleure qualité parce que, justement, nos collèges n'accueillent pas des milliers d'élèves.

Nous n'avons aucune information allant dans le sens que vous décrivez. Personne n'est venu nous dire de nous préparer à des fermetures dans les années à venir. À l'heure actuelle, des réunions territoriales se déroulent avec les EPCI. Peut-être vont-elles en ce sens. Personnellement, j'ai répondu à l'appel de l'AMAC et n'y ai pas siégé. Mais à ce jour, nous n'avons pas d'information.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – La seule information dont nous disposons depuis hier est la suppression prévue de 4 000 postes à l'Éducation nationale. À mon avis, la carte scolaire 2025 s'annonce « saignante », ce sera une véritable catastrophe. Les réunions intercommunales visent à nous y préparer. C'est la raison pour laquelle l'AMAC a refusé d'y participer, mais les nouvelles d'hier ne sont absolument pas rassurantes quant à l'avenir de l'école publique dans ce pays. Pour avoir davantage envie de la défendre, peut-être faudrait-il que les ministres viennent de l'école publique.

M. BOURGUIGNON. – Et non de Stanislas !

M. SIMONNET. – Si vous me permettez, pour compléter, hier soir se tenait la réunion de secteur territorial de Creuse Confluence. Comme nous nous y étions engagés, je n'y ai pas participé ; en revanche, j'ai demandé que les informations me soient remontées. Le DASEN était très contrarié du fait que très peu d'élus participent à ces réunions de secteur. Nous avons échangé à ce sujet avec les syndicats d'enseignants ; certains participent, d'autres non. Le DASEN était très remonté et a tout de même lâché aux élus présents que, de toute façon, il renverrait la balle aux élus en indiquant que, par exemple, sur territoire de Creuse Confluence, il devait récupérer quatre postes d'enseignants et qu'il laissait aux élus le choix de l'endroit où les prendre.

Un point particulier mérite d'être souligné, car c'est une première : M^{me} la Sous-Préfète était présente. Jusqu'à présent, chaque fois que nous interpellions M^{me} la Préfète, elle répondait que ces questions relevaient de l'Éducation nationale, du DASEN et de la rectrice, qu'elle ne s'en mêlait pas. C'était la première fois que la sous-préfète participait ; cela signifie que l'État s'en mêle. Cela va dans le sens de tout ce que nous constatons, à savoir la tendance à forcer la main aux élus pour créer des regroupements pédagogiques concentrés. On nous met devant le fait accompli. C'est le sens de la DETR puisque, dans le règlement, une bonification de 10 % est accordée pour les travaux des écoles si elles acceptent de créer des RPI concentrés, c'est-à-dire là où il y a trois écoles, d'en fermer deux pour les regrouper en une seule.

Voilà ce qu'il faut expliquer car on parle de « concentrer », mais cela revient à réduire le maillage des écoles creusoises. C'est un choix politique, et ils voudraient que nous soyons complices de leur stratégie, en nous associant et en nous faisant porter la responsabilité du choix.

M. BAYOL. – Nous ne serons pas caution.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – C'est l'un des débats du futur Plan particulier pour la Creuse (PPC) : dans le plan France Ruralités, qui avait été présenté en juin 2023 par Élisabeth BORNE à Poitiers, dans la Vienne, à quelques kilomètres d'ici, était inscrite noir sur blanc la généralisation des contrats éducatifs territoriaux sur tout le territoire. Encore faut-il qu'au niveau de la mise en application, nous n'ayons pas des tableaux Excel à la place des DASEN. Il faut une impulsion de l'État.

De même est inscrite noir sur blanc dans ce plan la prévision à trois ans des effectifs scolaires, ce qui ne s'applique pas non plus sur le terrain.

Pour revenir sur le terrain politique, ce qui m'inquiète, c'est que ce plan France Ruralités n'a pas du tout été évoqué par le Premier ministre. Ce plan concerne la période 2023-2026, c'est dans ce plan que l'on trouve Petites villes de demain, Villages d'avenir, Territoires d'industrie et divers autres zonages. Il va falloir que, très rapidement, le Premier ministre revienne sur ce terrain, celui de la ruralité.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous avons l'avantage de connaître les effectifs théoriques d'arrivées dans les collèges dix ans avant. Pour l'instant, je n'ai jamais reçu aucune demande ou un questionnaire sur la pérennité de nos seize plus deux collèges. La preuve en est – je voudrais rester optimiste, mais vous avez raison, tout change très vite – que dans le petit collège de CROCQ – qui était le plus petit, puis ce fut celui d'AUZANCES mais, bientôt ce sera à nouveau celui de CROCQ –, nous avons engagé 3,5 M€ de travaux, qui seront achevés sous peu puisque nous espérons une rentrée en janvier 2025. Nous avons bénéficié de plus de 2 M€ de DSIL. L'État nous a encouragés à maintenir ce petit collège à l'est du département ; peut-être sommes-nous passés dans la bonne fenêtre de tir.

Nous n'avons jamais été questionnés sur ce sujet. Si tel était le cas, je vous en ferais part, bien évidemment.

M. LOZACH. – Le pire n'est jamais sûr. Je me souviens d'une rectrice d'académie de Limoges qui était venue présenter la fermeture du collège de PARSAC, qui accueillait alors 84 élèves, et qui en accueille 120 aujourd'hui. La fermeture du collège de PARSAC était envisagée par le rectorat.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est un bel exemple. À PARSAC, le développement de nouveaux habitants et, par conséquent, de nouveaux élèves dans les écoles et dans le collège. C'est une très belle vision du développement territorial qui accompagne le maintien de services publics pertinents.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Ils seront 161 élèves à la rentrée au collège Gachon.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – À proximité, celui de CHÉNÉRAILLES se porte bien aussi.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Au collège de CHÉNÉRAILLES, ils sont 162.

M. LOZACH. – Au niveau du primaire, en ne prenant en compte que les effectifs, nous arrivons à des situations caricaturales puisque certaines communes ont 25 élèves en âge d'être scolarisés et n'ont pas d'école. L'une d'entre elles a même 40 élèves en âge d'être scolarisés dans le primaire et n'a pas d'école. Voilà les situations auxquelles on aboutit !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Comme je le soulignais dans mon propos introductif, il convient de noter que malgré la baisse des effectifs que l'on évalue à 3 % cette rentrée dans nos collèges, nous maintenons une dotation en évolution de plus 350 000 €, qui vous a été présentée dans le détail.

Les réunions de dialogue de gestion sont lancées avec chacun des principaux et les équipes de gestion des collèges.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Effectivement, les dialogues de gestion se tiendront prochainement, tout comme la réunion des nouveaux principaux et gestionnaires de collège que nous recevrons pour échanger avec eux sur ce que le Département met en place.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Plus personne ne demandant à s'exprimer, je mets aux voix les propositions du rapport. (*Adoptées à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie. Nous sommes tous d'accord, c'est formidable !

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES 2025 -
SUBVENTION SPECIFIQUE EPS (EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE) - PRESTATIONS
ACCESSOIRES DES CONCESSIONS NAS (NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE) -
CODIFICATION RCBC
(RÉFORME DU CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération n°2023-06/3/24 du 23 juin 2023 portant la révision des critères d'attribution de la DGF des collèges ;
VU l'article L421-11 du Code de l'Éducation encadrant l'adoption des budgets des EPLE ;
VU le rapport CP2022-12//5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- de fixer à **2 300 513 €** le montant global des dotations de fonctionnement des collèges publics creusois et d'adopter la répartition de cette enveloppe conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;
- de fixer à **30 000 €** le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et /ou ponctuels des établissements et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation de cette dotation ;
- de fixer le montant des crédits pour les subventions spécifiques en faveur de l'Éducation Physique et Sportive à **44 676 €** et d'adopter la répartition de cette somme conformément au projet présenté en annexe 2 de la présente délibération ;
- de fixer à **30 000 €** le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et /ou ponctuels des établissements et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation de cette dotation ;
- d'adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou alloués aux EPLE, conformément au projet présenté en annexe 3 à la présente délibération ;
- d'adopter les montants des forfaits des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service tels que présentés ci après :

| CATÉGORIES DE PERSONNELS | | | |
|-----------------------------|---|---|---|
| | - Chef d'établissement - Principal Adjoint - Adjoint Gestionnaire | - Conseiller d'Education - Attaché ou secrétaire non gestionnaire | - Personnel soignant - ATT polyvalent à dominante accueil |
| Avec chauffage collectif | 1 745 € | 1 142 € | 793 € |
| Sans chauffage collectif | 2 329 € | 1 417 € | 982 € |

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des propositions.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Annexe 2

DOTATION SPECIFIQUE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2025

| COLLEGES | Effectifs rentrée 2024 (DASEN 2024) | FORFAIT ELEVE (8 €) | FORFAIT ETABLISSEMENT (650 €) | DOTATION 2025 | DOTATION 2024 |
|--|-------------------------------------|---------------------|-------------------------------|------------------|------------------|
| AHUN | 169 | 1 352,00 | 650,00 | 2 002,00 | 2 034,00 |
| AUBUSSON | 298 | 2 384,00 | 650,00 | 3 034,00 | 3 266,00 |
| AUZANCES | 127 | 1 016,00 | 650,00 | 1 666,00 | 1 722,00 |
| BENEVENT-L'ABBAYE | 177 | 1 416,00 | 650,00 | 2 066,00 | 2 082,00 |
| BONNAT | 134 | 1 072,00 | 650,00 | 1 722,00 | 1 770,00 |
| BOURGANEUF | 286 | 2 288,00 | 650,00 | 2 938,00 | 2 914,00 |
| BOUSSAC | 125 | 1 000,00 | 650,00 | 1 650,00 | 1 810,00 |
| CHAMBON-SUR-VOUEIZE | 174 | 1 392,00 | 650,00 | 2 042,00 | 2 106,00 |
| CHATELUS-MALVALEIX | 160 | 1 280,00 | 650,00 | 1 930,00 | 1 810,00 |
| CHENERAILLES | 162 | 1 296,00 | 650,00 | 1 946,00 | 1 978,00 |
| CROCQ | 97 | 776,00 | 650,00 | 1 426,00 | 1 418,00 |
| DUN-LE-PALESTEL | 180 | 1 440,00 | 650,00 | 2 090,00 | 2 282,00 |
| FELLETIN | 236 | 1 888,00 | 650,00 | 2 538,00 | 2 586,00 |
| GUERET - J. MAROUZEAU | 554 | 4 432,00 | 650,00 | 5 082,00 | 5 218,00 |
| GUERET - M. NADAUD | 431 | 3 448,00 | 650,00 | 4 098,00 | 4 090,00 |
| LA SOUTERRAINE | 415 | 3 320,00 | 650,00 | 3 970,00 | 3 986,00 |
| PARSAC | 161 | 1 288,00 | 650,00 | 1 938,00 | 1 906,00 |
| SAINT-VAURY | 236 | 1 888,00 | 650,00 | 2 538,00 | 2 594,00 |
| TOTAUX | 4 122 | 32 976,00 | 11 700,00 | 44 676,00 | 45 572,00 |
| Pour mémoire nombre élèves rentrée 2023 | 4 234 | 33 872,00 | 11 700,00 | | |
| Ecart 2024/2023 | -112 | 896,00 | - | | |

Cadre d'utilisation de la dotation spécifique EPS :
 Financement d'équipements vestimentaires, d'équipements mobiliers (immobilisables ou non) et leur maintenance. Le cas échéant, frais de déplacement en lien avec une activité sportive, hors dispositif spécifique de prise en charge par le Département.

**NOMENCLATURE DES SUBVENTIONS AFFECTEES ET/OU SPECIFIQUES
ALLOUEES AUX EPLE
- EXERCICE 2025 -**

« x » = caractères libres pour les indicateurs de gestion propres à l'EPL

| Subvention affectées et/ou spécifiques | Codification RBC |
|---|-------------------------|
| Subvention spécifique EPS | 2EPSxxxxx |
| Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH) | 2FDSHxxxx |
| Aide à la restauration (ex bourses départementales) | 2BDEPxxxx |
| Collège au cinéma (remboursement transport) | 2CINExxxx |
| Collège au théâtre (remboursement transport) | 2THEAxxxx |
| Collège au patrimoine (remboursement transport) | 2PATRxxxx |
| Participation aux voyages scolaires | 2VOYxxxxx |
| Sorties éducatives sur une journée | 2SORJxxxx |
| Classe défense | 2CLDEFxxxx |
| Remboursement transport piscine (plan départemental 6 ^{ème}) | 2PISCxxxx |
| Remboursement transport section sportive basket-ball | 2BASKxxxx |
| Remboursement transport section sportive football | 2FOOTxxxx |
| Remboursement transport section sportive VTT | 2VTTxxxxx |
| Remboursement transport section sportive natation | 2NATAxxxx |
| Remboursement transport section sportive handball | 2HANDxxxx |
| Remboursement transport section sportive golf | 2GOLFxxxx |
| Remboursement transport section sportive rugby | 2RUGBxxxx |
| Remboursement transport section sportive badminton | 2BADMxxxx |
| Remboursement transport section sportive tennis | 2TENNxxxx |
| Remboursement transport section sportive athlétisme | 2ATHLExxx |
| Dispositif RELAIS 23 | 2RELAxxxx |
| Dispositif ULIS | 2ULISxxxx |
| Prévention déchets | 2DECHxxxx |

Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

**TARIFS 2025
DE LA RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT
DANS LES COLLÈGES**

**RAPPORT N° CD2024-10/3/6
DOSSIER N° 6537**

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Il vous est proposé une augmentation des nouveaux tarifs de 3 %. Malgré la lutte contre le gaspillage qui nous a permis de faire baisser celui-ci de 30 %, nous restons à des taux élevés.

La bourse nationale a été fixée par l'État à 495 €. Nos tarifs, repris dans un tableau récapitulatif, varient, selon les collèges, de 3,30 € le repas pour les forfaits cinq jours à 3,70 € pour les forfaits quatre jours. Le reste à charge pour les familles ne serait que de 47 € pour l'année scolaire.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Je ne me souviens plus si nous avons déjà abordé ce sujet mais, vous le savez, la Région a décidé d'expérimenter dans certains départements, les plus ruraux, une tarification solidaire pour les lycées. Le Conseil départemental l'envisage-t-il aussi ?

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – À ce jour, la réflexion sur le sujet est engagée. Nous n'avons pas été associés au projet, mais nous sommes interpellés. Le coût global de fabrication d'un repas se monte à 9,50 €. Il est proposé au Département à 3,50 €. Étant donné qu'il est différent de notre tarif, la différence de tarification devrait être versée à la Région.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il me semble que ce n'était pas tout à fait la question de M. LÉGER. M^{me} BUNLON vous expliquait qu'en raison de l'expérimentation de la tarification sociale qu'applique la Région dans les cités mixtes, il y a un delta pour les familles de collégiens qui paient le même prix de repas que les lycéens, soit un coût pour le Département de l'ordre de 20 000 €.

En revanche, les tarifs sociaux, ce sont les bourses départementales que nous octroyons à chaque famille, et M^{me} BUNLON expliquait que, déduction faite de la bourse de l'État, le reste à charge pour une famille est de 47 € pour l'année scolaire, ce qui est vraiment peu onéreux. J'engage vivement les familles qui rencontrent des difficultés financières et budgétaires passagères à inscrire leurs enfants collégiens en tant que demi-pensionnaires. Je ne sais pas combien cela représente de repas, mais trois trimestres à cinq repas par semaine, ce n'est pas négligeable.

Je rappelle également que, l'an dernier, pour répondre favorablement à une demande des parents, nous avons opté pour un tarif sur quatre jours et non sur cinq jours pour les enfants qui, utilisant les bus scolaires, quittaient leur collège avant le déjeuner le mercredi.

Ces forfaits sont les bourses restauration que nous proposons chaque année. C'est long et fastidieux à étudier et à mettre en place. Nous vous en ferons une présentation en Commission permanente.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – En ce qui concerne la tarification solidaire mise en place par la Région Nouvelle-Aquitaine, il est vrai que nous avons été interpellés par des familles de lycéens surprises, parce que cette décision a été prise sans concertation avec les Départements. De nombreuses familles de lycéens ont été surprises de cette tarification car, si les documents n'étaient pas remis dans les temps, elles payaient le tarif maximum.

M. LÉGER. – Des familles pourtant en difficulté...

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – La décision a été prise par l'Assemblée régionale assez rapidement et sans concertation avec les différents acteurs.

Comme l'indiquait M^{me} la Présidente, en ce qui concerne nos aides, chaque famille a reçu, dans le kit de rentrée, un document très bien rédigé, expliquant comment bénéficier de l'aide départementale *via* un QR code. Aujourd'hui, le Département doit verser 20 000 € à la Région sans avoir été consulté – ce qui est tout de même assez fort de café –, mais nous ne changeons pas notre façon de faire et continuerons de privilégier des produits les plus locaux possible et cuisinés.

La décision de la Région concerne très peu de départements. Le dispositif sera peut-être étendu à d'autres départements par la suite, mais nous n'en savons rien. La décision était tout de même brutale pour ceux auxquels elle s'applique. Des familles des lycéens sont venues nous demander des explications. Nous les avons renvoyées vers nos collègues de la Région. Je ne sais si elles les ont interpellés, mais c'est à eux qu'il revient d'apporter les réponses.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Pour clore ces rapports, permettez-moi de remercier M. CARRIOU et le service des collèves pour le travail effectué aussi bien envers les agents qu'en faveur du bien-être de nos collégiens. Un grand merci !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Je prends prétexte des propos de M. MARTIN pour intervenir. J'en suis désolée, mais nous n'avons pas eu l'occasion de revenir sur la FOL 23 et SUPER-BESSE. En parlant de décision brutale, je pense à celle prise relative à la vente de SUPER-BESSE, et je comprends les inquiétudes exprimées sur la vente de bâtiments qui avait été prévue à un certain prix... Est-ce bien cela, madame la Présidente ? Je vois que vous réagissez.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – En réalité, je suis en train de réfléchir à la façon d'aborder ce sujet en séance plénière. En tant que conseillers départementaux, nous défendons les intérêts du Conseil départemental et nous respectons les règles qui nous sont imposées. Je ne m'arrogerais jamais le droit, vis-à-vis de qui que ce soit, que ce soit de personnes que je connais ou que je ne connais pas, peu importe, ou à l'égard de structures diverses et variées, de ne pas m'imposer les règles de droit qui s'appliquent.

Mais nous pourrions en reparler, cela n'est pas un souci.

M^{me} PÉNICAUD. – Très bien, ce n'est pas un souci. Toutefois, un courrier a été envoyé, il conviendrait d'y répondre au plus vite, car cela dure depuis un moment. Des changements sont intervenus, il serait utile que les responsables de la FOL en soient informés au plus vite.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cette affaire de courriers qui vous arrivent avant qu'ils ne me parviennent me semble incroyable. Ce n'est pas la première fois que je le remarque.

Je peux vous associer à la réponse, je n'ai aucun souci à ce sujet, mais, bien évidemment, au nom du Conseil départemental et non de la FOL. Un courrier m'a été adressé dont j'ai pris rapidement connaissance hier. Je ne l'ai pas lu avec suffisamment d'attention pour l'instant. Nous adresserons une réponse, mais je peux vous inviter à la partager, voire à la préparer.

Cela dit, je le répète, des règles s'appliquent à notre collectivité auxquelles je ne puis déroger. J'avoue ne pas avoir pris suffisamment connaissance de ce courrier pour en parler, mais le sujet ne soulève aucune difficulté : nous répondrons très rapidement.

Pour en revenir aux tarifs des repas et de l'hébergement des collégiens creusois, si plus personne ne souhaite s'exprimer, je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : RETIRE ET REMPLACE POUR ERREUR MATÉRIELLE: TARIFS 2025 DE LA RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT DANS LES COLLEGES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
 VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
 VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
 VU le rapport CP2022-12//6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- d'adopter le dispositif tarifaire détaillé ci-après pour l'hébergement et la restauration scolaire dans les collèges publics creusois y compris pour les collégiens scolarisés à la cité scolaire Eugène JAMOT d'Aubusson et à celle de Raymond LOEWY de La Souterraine au titre de l'année scolaire 2024-2025 ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier dans le cadre du contrôle financier de la collectivité sur les budgets, décisions modificatives et comptes financiers des EPLE.

**DISPOSITIF TARIFAIRE DEPARTEMENTAL DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT DES EPLE
 - EXERCICE 2024-
 1^{er} trimestre année scolaire 2024-2025**

| TARIFS | | | |
|------------|--------------------------------------|--|---|
| COLLEGIENS | Elève demi-pensionnaire | Forfait trimestriel 5 jours 234.30€ | Calcul établi sur la base de 3.30 € x 71 jours de fonctionnement |
| | | Forfait trimestriel 4 jours 203.50€ | Calcul établi sur la base de 3.70 € x 55 jours de fonctionnement |
| | Elève externe | Ticket repas 4.30 € | |
| | Elève interne 4 nuits par semaine | Forfait trimestriel | Calcul établi sur la base de 7.94 € x 71 jours de fonctionnement |

| | | | |
|--|--------------------------------------|--|---|
| | | 563.74 € | Concerne les collégiens internes scolarisés aux collèges : - Jean Picart Le Doux de BOURGANEUF - Jules Marouzeau de GUERET - Jacques Grancher de FELLETIN |
| | Elève interne 3 nuits par semaine | Forfait trimestriel 431.68 € | Calcul établi sur la base de 6.08 € x 71 jours de fonctionnement |
| | Elève interne 2 nuits par semaine | Forfait annuel 367.07 € | Calcul établi sur la base de 5.17 € x 71 jours de fonctionnement |
| | Hébergement exceptionnel à la nuitée | Nuitée 8.25 € | Applicable aux élèves demi-pensionnaires ou externes de l'établissement, pour permettre une réactivité face à des situations d'urgences ou des besoins ponctuels. L'opportunité de sa mise en œuvre est laissée à l'appréciation du Chef d'établissement. |

| | | | |
|---------------|---|------------------------|---|
| COMMENSAUX | Catégorie I : IM ≤ 405 et personnels non rémunérés sur indice | Repas 3.30 € | |
| | Catégorie II : 406 ≤ IM ≤ 505 | Repas 4.30 € | |
| | Catégorie III : 506 ≤ IM | Repas 5.60 € | |
| AUTRES TARIFS | Hôte de passage occasionnel | Repas 8.00 € | Tarif applicable aux adultes non membres de la communauté éducative de l'établissement, usagers du service sur autorisation du Chef d'établissement |
| | Elèves occasionnels scolarisés dans un autre établissement du 1 ^{er} ou du 2 nd degré | Repas 4.30 € | Ne concerne pas les écoliers accueillis dans le cadre de conventions annuelles entre le collège, la Mairie/structure compétente et la collectivité |
| | Stagiaires des organismes de formation externes (ex : GRETA) | Repas 4.30 € | |
| | Elèves des écoles maternelles et élémentaires | Repas 3.07 € | |
| | Petit déjeuner | 1.25 € | Tarif applicable dans les collèges avec internat, et pour tout type d'utilisateur. |

Tout autre tarif non prévu, peut être décidé, après accord du Conseil départemental, par délibération du Conseil d'administration de l'établissement à condition que le montant voté soit supérieur ou égal à celui fixé pour l'accueil des élèves des écoles du 1^{er} degré.

TAUX DE PARTICIPATION DES USAGERS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

| | | |
|--|-------------|--|
| Forfait annuel collégien demi-pensionnaire | 13 % | |
| Forfait annuel collégien interne | 30 % | |
| Autres usagers | 20 % | |

TAUX DE REVERSEMENT AU DEPARTEMENT AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU FONDS DEPARTEMENTAL DE RESTAURATION SCOLAIRE (FDRS)

| | | |
|--|---------------|--|
| Forfait annuel collégien demi-pensionnaire | 22,5 % | Pourcentage applicable sur les frais scolaires constatés, au titre d'une participation des usagers aux charges de personnels ATTEE affectés aux services de restauration et d'hébergement des collèges |
| Forfait annuel collégien interne | 22,5 % | |

**DISPOSITIF TARIFAIRE DEPARTEMENTAL DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT DES
EPLÉ
- EXERCICE 2025-
2^{ème} et 3^{ème} trimestres année scolaire 2024-2025 (janvier à juillet 2025)**

| TARIFS | | | |
|------------|--|--|---|
| COLLEGIENS | Elève demi-pensionnaire | Forfait 2 ^e et 3 ^e trimestres 5 jours 363.80€ | Calcul établi sur la base de 3.40 € x 107 jours de fonctionnement 2 ^e trimestre année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 3.40 x 51 jours de fonctionnement soit 173.40 € 3 ^e trimestre année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 3.40 x 56 jours de fonctionnement soit 190.40 € |
| | | Forfait 2 ^e et 3 ^e trimestres 4 jours 323.85€ | Calcul établi sur la base de 3.81 € x 85 jours de fonctionnement 2 ^e trimestre année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 3.81 x 41 jours de fonctionnement soit 156.21 € 3 ^e trimestre année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 3.81x 44 jours de fonctionnement soit 167.64 € |
| | Elève externe | Ticket repas 4.40 € | |
| | Elève interne 4 nuits par semaine | Forfait 2 ^e et 3 ^e trimestre année scolaire 2024-2025 875.26 € | Calcul établi sur la base de 8.18 € x 107 jours de fonctionnement Concerne les collégiens internes scolarisés aux collèges : - Jean Picart Le Doux de BOURGANEUF - Jules Marouzeau de GUERET - Jacques Grancher de FELLETIN Ventilation trimestrielle préconisée : Trimestre 2 année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 51 jours de fonctionnement 417.18€ Trimestres 3 année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 56 jours de fonctionnement 458.08 € |
| | Elève interne 3 nuits par semaine | Forfait annuel 669.82 € | Calcul établi sur la base de 6.26 € x 107 jours de fonctionnement Ventilation trimestrielle préconisée : Trimestre 2 année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 51 jours de fonctionnement 319.26€ Trimestres 3 année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 56 jours de fonctionnement 350.56 € |
| | Elève interne 2 nuits par semaine | Forfait annuel 569.24 € | Calcul établi sur la base de 5.32 € x 107 jours de fonctionnement Ventilation trimestrielle préconisée : Trimestre 2 année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 51 jours de fonctionnement 271.32€ Trimestres 3 année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 56 jours de fonctionnement 297.92 € |
| | Hébergement exceptionnel à la nuitée | Nuitée 8.50 € | Applicable aux élèves demi-pensionnaires ou externes de l'établissement, pour permettre une réactivité face à des situations d'urgences ou des besoins ponctuels. L'opportunité de sa mise en œuvre est laissée à l'appréciation du Chef d'établissement. |
| COMMENSAUX | Catégorie I : IM ≤ 405 et personnels non rémunérés sur indice | Repas 3.40 € | |
| | Catégorie II : 406 ≤ IM ≤ 505 | Repas 4.40 € | |
| | Catégorie III : 506 ≤ IM | Repas 5.80 € | |

| | | | |
|---------------|--|------------------------|--|
| AUTRES TARIFS | Hôte de passage occasionnel | Repas 8.20 € | Tarif applicable aux éducative de l'établissement, usagers du service sur autorisation du Chef d'établissement |
| | Elèves occasionnels scolarisés dans un autre établissement du 1 ^{er} ou du 2 nd degré | Repas 4.40 € | Ne concerne pas les écoliers accueillis dans le cadre de conventions annuelles entre le collège, la Mairie/structure compétente et la collectivité |
| | Stagiaires des organismes de formation externes (ex : GRETA) | Repas 4.40 € | |
| | Elèves des écoles maternelles et élémentaires | Repas 3.16€ | |
| | Petit déjeuner | 1.30 € | Tarif applicable dans les collèges avec internat, et pour tout type d'utilisateur. |

Tout autre tarif non prévu, peut être décidé, après accord du Conseil départemental, par délibération du Conseil d'administration de l'établissement à condition que le montant voté soit supérieur ou égal à celui fixé pour l'accueil des élèves des écoles du 1^{er} degré.

TAUX DE PARTICIPATION DES USAGERS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

| | | |
|--|-------------|--|
| Forfait annuel collégien demi-pensionnaire | 13 % | |
| Forfait annuel collégien interne | 30 % | |
| Autres usagers | 20 % | |

TAUX DE REVERSEMENT AU DEPARTEMENT AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU FONDS DEPARTEMENTAL DE RESTAURATION SCOLAIRE (FDRS)

| | | |
|--|---------------|--|
| Forfait annuel collégien demi-pensionnaire | 22,5 % | Pourcentage applicable sur les frais scolaires constatés, au titre d'une participation des usagers aux charges de personnels ATTEE affectés aux services de restauration et d'hébergement des collèges |
| Forfait annuel collégien interne | 22,5 % | |

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

| TARIFS | | | |
|---|---|--|---|
| COLLEGIENS | Elève demi-pensionnaire | Forfait trimestriel 5 jours 234.30€ | Calcul établi sur la base de 3.30 € x 71 jours de fonctionnement |
| | | Forfait trimestriel 4 jours 203.50€ | Calcul établi sur la base de 3.70 € x 55 jours de fonctionnement |
| | Elève externe | Ticket repas 4.30 € | |
| | Elève interne 4 nuits par semaine | Forfait trimestriel 563.74 € | Calcul établi sur la base de 7.94 € x 71 jours de fonctionnement Concernes les collégiens internes scolarisés aux collèges : - Jean Picart Le Doux de BOURGANEUF - Jules Marouzeau de GUERET - Jacques Grancher de FELLETIN |
| | Elève interne 3 nuits par semaine | Forfait trimestriel 431.68 € | Calcul établi sur la base de 6.08 € x 71 jours de fonctionnement |
| | Elève interne 2 nuits par semaine | Forfait annuel 367.07 € | Calcul établi sur la base de 5.17 € x 71 jours de fonctionnement |
| | Hébergement exceptionnel à la nuitée | Nuitée 8.25 € | Applicable aux élèves demi-pensionnaires ou externes de l'établissement, pour permettre une réactivité face à des situations d'urgences ou des besoins ponctuels. L'opportunité de sa mise en œuvre est laissée à l'appréciation du Chef d'établissement. |
| COMMENSAUX | Catégorie I : IM ≤ 405 et personnels non rémunérés sur indice | Repas 3.30 € | |
| | Catégorie II : 406 ≤ IM ≤ 505 | Repas 4.30 € | |
| | Catégorie III : 506 ≤ IM | Repas 5.60 € | |
| AUTRES TARIFS | Hôte de passage occasionnel | Repas 8.00 € | Tarif applicable aux adultes non membres de la communauté éducative de l'établissement, usagers du service sur autorisation du Chef d'établissement |
| | Elèves occasionnels scolarisés dans un autre établissement du 1 ^{er} ou du 2 nd degré | Repas 4.30 € | Ne concerne pas les écoliers accueillis dans le cadre de conventions annuelles entre le collège, la Mairie/structure compétente et la collectivité |
| | Stagiaires des organismes de formation externes (ex : GRETA) | Repas 4.30 € | |
| | Elèves des écoles maternelles et élémentaires | Repas 3.07 € | |
| | Petit déjeuner | 1.25 € | Tarif applicable dans les collèges avec internat, et pour tout type d'utilisateur. |
| Tout autre tarif non prévu, peut être décidé, après accord du Conseil départemental, par délibération du Conseil d'administration de l'établissement à condition que le montant voté soit supérieur ou égal à celui fixé pour l'accueil des élèves des écoles du 1^{er} degré. | | | |
| TAUX DE PARTICIPATION DES USAGERS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT | | | |
| Forfait annuel collégien demi-pensionnaire | 13 % | | |
| Forfait annuel collégien interne | 30 % | | |
| Autres usagers | 20 % | | |
| TAUX DE REVERSEMENT AU DÉPARTEMENT AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE RESTAURATION SCOLAIRE (FDRS) | | | |
| Forfait annuel collégien demi-pensionnaire | 22,5 % | Pourcentage applicable sur les frais scolaires constatés, au titre d'une participation des usagers aux charges de personnels ATTEE affectés aux services de restauration et d'hébergement des collèges | |
| Forfait annuel collégien interne | 22,5 % | | |

| TARIFS | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|---|---|
| COLLEGIENS | Elève demi-pensionnaire | Forfait 2 ^e et 3 ^e trimestres 5 jours 363.80€ | Calcul établi sur la base de 3.40 € x 107 jours de fonctionnement 2 ^e trimestre année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 3.40 x 51 jours de fonctionnement soit 173.40 € 3 ^e trimestre année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 3.40 x 56 jours de fonctionnement soit 190.40 € |
| | | Forfait 2 ^e et 3 ^e trimestres 4 jours 323.85€ | Calcul établi sur la base de 3.81 € x 85 jours de fonctionnement 2 ^e trimestre année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 3.81 x 41 jours de fonctionnement soit 156.21 € 3 ^e trimestre année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 3.481x 44 jours de fonctionnement soit 167.64 € |
| | Elève externe | Ticket repas 4.40 € | |
| | Elève interne 4 nuits par semaine | Forfait 2 ^e et 3 ^e trimestre année scolaire 2024-2025 875.26 € | Calcul établi sur la base de 8.18 € x 107 jours de fonctionnement Concerne les collégiens internes scolarisés aux collèges : - Jean Picart Le Doux de BOURGANEUF - Jules Marouzeau de GUERET - Jacques Grancher de FELLETIN Ventilation trimestrielle préconisée : Trimestre 2 année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 51 jours de fonctionnement 417.18€ Trimestres 3 année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 56 jours de fonctionnement 458.08 € |
| | Elève interne 3 nuits par semaine | Forfait annuel 669.82 € | Calcul établi sur la base de 6.26 € x 107 jours de fonctionnement Ventilation trimestrielle préconisée : Trimestre 2 année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 51 jours de fonctionnement 319.26€ Trimestres 3 année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 56 jours de fonctionnement 350.56 € |
| | Elève interne 2 nuits par semaine | Forfait annuel 569.24 € | Calcul établi sur la base de 5.32 € x 107 jours de fonctionnement Ventilation trimestrielle préconisée : Trimestre 2 année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 51 jours de fonctionnement 271.32€ Trimestres 3 année scolaire 2024-2025 : calcul établi sur la base de 56 jours de fonctionnement 297.92 € |
| Hébergement exceptionnel à la nuitée | Nuitée 8.50 € | Applicable aux élèves demi-pensionnaires ou externes de l'établissement, pour permettre une réactivité face à des situations d'urgences ou des besoins ponctuels. L'opportunité de sa mise en œuvre est laissée à l'appréciation du Chef d'établissement. | |

| | | | |
|---------------|---|------------------------|---|
| COMMENSAUX | Catégorie I : IM ≤ 405 et personnels non rémunérés sur indice | Repas 3.40 € | |
| | Catégorie II : 406 ≤ IM ≤ 505 | Repas 4.40 € | |
| | Catégorie III : 506 ≤ IM | Repas 5.80 € | |
| AUTRES TARIFS | Hôte de passage occasionnel | Repas 8.20 € | Tarif applicable aux adultes non membres de la communauté éducative de l'établissement, usagers du service sur autorisation du Chef d'établissement |
| | Elèves occasionnels scolarisés dans un autre établissement du 1 ^{er} ou du 2 nd degré | Repas 4.40 € | Ne concerne pas les écoliers accueillis dans le cadre de conventions annuelles entre le collège, la Mairie/structure compétente et la collectivité |
| | Stagiaires des organismes de formation externes (ex : GRETA) | Repas 4.40 € | |
| | Elèves des écoles maternelles et élémentaires | Repas 3.16€ | |
| | Petit déjeuner | 1.30 € | Tarif applicable dans les collèges avec internat, et pour tout type d'usager. |

Tout autre tarif non prévu, peut être décidé, après accord du Conseil départemental, par délibération du Conseil d'administration de l'établissement à condition que le montant voté soit supérieur ou égal à celui fixé pour l'accueil des élèves des écoles du 1^{er} degré.

TAXES DE PARTICIPATION DES USAGERS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

| | | |
|--|-------------|----|
| Forfait annuel collégien demi-pensionnaire | 13 % | |
| Forfait annuel collégien interne | 30 % | 74 |

| TAUX DE REVERSEMENT AU DEPARTEMENT AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU FONDS DE RESTAURATION SCOLAIRE (FDRS) | | |
|--|--------|--|
| Forfait annuel collégien demi-pensionnaire | 22,5 % | Pourcentage applicable sur les frais de restauration constatés au titre d'une participation des personnels ATTEE affectés aux services de restauration et d'hébergement des collèves |
| Forfait annuel collégien interne | 22,5 % | |

**ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BÉNÉVENT GRAND-BOURG
AU GIP CREUSE HABITAT**

**RAPPORT N° CD2024-10/3/7
DOSSIER N° 6540**

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Il vous est proposé, dans ce rapport, de valider l'adhésion de la dernière communauté de communes qui n'adhérait pas encore à Creuse Habitat, à savoir la communauté de communes Bénévent Grand-Bourg.

À la suite de la défusion de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, les communautés de communes du Pays Sostranien et du Pays Dunois ont délibéré en 2021 et rejoint officiellement le GIP le 1^{er} mars 2022. Par délibération du Conseil communautaire du 25 janvier 2024, la communauté de communes de Bénévent Grand-Bourg a émis le souhait d'adhérer au GIP Creuse Habitat.

À cet effet, il vous est proposé de modifier la convention constitutive.

Ainsi, à l'article 5, est ajouté : « Membres ayant adhéré en cours d'existence du groupement : - La Communauté de Communes Bénévent Grand-Bourg ».

À l'article 6 modifié, le Conseil départemental dispose désormais de 9/18ème et non plus de 8/16ème des droits statutaires.

À l'article 7-1 modifié, les contributions aux charges du groupement du Conseil départemental s'élèvent à 50 % contre 54 % précédemment, et les 50 % dévolus aux communautés de communes seront fonction de la démographie de chaque EPCI, soit 4 % pour la communauté de communes Bénévent Grand-Bourg.

À l'article 16-1 modifié, le nombre de voix passe de seize à dix-huit. Dans le souci d'avoir 50 % pour le Conseil départemental et 50 % pour les communautés de communes, les EPCI et le Conseil départemental disposeront respectivement de neuf voix, soit une voix supplémentaire pour le Département et pour les EPCI. Le rapport reprend la liste des personnes qui siègent au titre du Conseil départemental et des communautés de communes déjà adhérentes. Il convient donc de nommer un neuvième représentant pour le Département.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – M. LABAR est candidat pour être ce neuvième représentant.

Y a-t-il d'autres candidats ?...

Tel n'est pas le cas.

Je vous propose donc :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de Bénévent Grand-Bourg au GIP Creuse Habitat ;
- d'approuver la nouvelle convention annexée et de résilier la précédente ;
- de m'autoriser à signer la nouvelle convention constitutive ;
- de désigner M. LABAR en tant que neuvième représentant du Département à l'Assemblée Générale de Creuse Habitat afin de maintenir l'équilibre Département/EPCI en nombre de voix délibératives tel que prévu à la convention constitutive. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BENEVENT GRAND-BOURG AU GIP CREUSE HABITAT



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la convention constitutive du GIP Creuse Habitat en date du 15 décembre 2021,
VU l'arrêté préfectoral n°23-2022-02-28-00002 portant modification de la convention constitutive du GIP Creuse Habitat en date du 28 février 2022,
VU la délibération du Conseil communautaire du 25 janvier 2024 de la Communauté de Communes de Bénévent Grand-Bourg émettant le souhait d'adhérer au GIP Creuse Habitat,
VU le rapport CP2022-12//7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- **d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de Bénévent Grand-Bourg au GIP Creuse Habitat ;**
- **d'approuver la nouvelle convention annexée et de résilier la précédente ;**

Les modifications sont les suivantes :

Article 5. auquel il est ajouté :

« *Membres ayant adhéré en cours d'existence du groupement :*

-La Communauté de Communes Bénévent Grand-Bourg, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est 8 Place du Marché, 23 240 Le Grand-Bourg »

Article 6. modifié en ce que le Conseil départemental dispose de 9/18^{ème} et non plus de 8/16^{ème} des droits statutaires (il lui faudra donc désigner 1 représentant supplémentaire) et chaque EPCI d'1/18^{ème} (nombre de représentant par EPCI inchangé). L'article est modifié comme suit :

Les droits statutaires des membres du groupement sont les suivants :

Le Conseil départemental de la Creuse : 9/18^{ème}

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 9/18^{ème} :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : 1/18^{ème}
- La Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche : 1/18^{ème}
- La Communauté de Communes Creuse Grand Sud : 1/18^{ème}
- La Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest : 1/18^{ème}
- La Communauté de Communes Creuse Confluence : 1/18^{ème}
- La Communauté de Commune Marche et Combraille en Aquitaine : 1/18^{ème}
- La Communauté de Communes du Pays Sostranien : 1/18^{ème}
- La Communauté de Communes du Pays Dunois : 1/18^{ème}
- La Communauté de Communes Bénévent Grand-Bourg : 1/18^{ème} »

Article 7-1, modifié en ce que les contributions du Conseil départemental s'élèvent à 50% contre 54% précédemment et celles de l'ensemble des EPCI passent donc de 46% à 50% (le nouveau membre assumant 4% des contributions).

« Chaque membre contribue aux charges du groupement selon les proportions ci-après et qui tiennent compte de la démographie de chaque EPCI. Ainsi, le directeur du groupement présentera chaque année une mise à jour des données statistiques disponibles, qui pourra donner lieu, par vote de l'Assemblée Générale à une pondération actualisée de la répartition entre EPCI.

Le Conseil départemental de la Creuse : 50%

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale 50%, répartis comme suit :

- Dont la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : 7%
- Dont la Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche : 4%
- Dont la Communauté de Communes Creuse Grand Sud : 5%
- Dont la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest : 7%
- Dont la Communauté de Communes Creuse Confluence : 8%
- Dont la Communauté de Commune Marche et Combraille en Aquitaine : 7%
- Dont la Communauté de Communes du Pays Sostranien : 4%
- Dont la Communauté de Communes du Pays Dunois : 4%
- Dont la Communauté de Communes Bénévent Grand-Bourg : 4%

Les contributions statutaires peuvent être :

- Des contributions financières ;
 - Des contributions non financières sous la forme de mise à disposition sans contreparties financières de personnels, de locaux ou d'équipements.
- Les subventions de fonctionnement ou d'investissement qu'un membre peut verser, le cas échéant, au groupement ne sont pas regardées comme des contributions statutaires.

Article 16-1 modifié en ce que le nombre de voix passe de 16 à 18, dont 1 voix supplémentaire pour le Conseil départemental et 1 voix supplémentaire pour les EPCI.

Ses décisions sont prises à la majorité simple des voix fixée comme suit :

- 9 représentants du Département de la Creuse : 9 voix
- 1 représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : 1 voix
- 1 représentant de la Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche : 1 voix
- 1 représentant ou son suppléant de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud : 1 voix
- 1 représentant ou son suppléant de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest : 1 voix
- 1 représentant ou son suppléant de la Communauté de Communes Creuse Confluence : 1 voix
- 1 représentant ou son suppléant de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine : 1 voix

- 1 représentant ou son suppléant de la Communauté de Communes du Pays Serranois : 1 voix
- 1 représentant ou son suppléant de la Communauté de Communes du Pays Dunois : 1 voix
- 1 représentant ou son suppléant de la Communauté de Communes Bénévent Grand-Bourg : 1 voix

Soit un total de 18 voix.

- d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention constitutive ;
- de désigner M. Bertrand LABAR en tant que 9^{ème} représentant du Département à l'Assemblée Générale de Creuse Habitat afin de maintenir l'équilibre Département / EPCI en nombre de voix délibératives tel que prévu à la convention constitutive ;
- d'autoriser la Présidente ou son représentant à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des propositions.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

CD - SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons au rapport de la quatrième commission – Solidarités territoriales et Développement durable.

CONVENTION SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) 2024-2028

INTERVENTION DU DÉPARTEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE

RAPPORT N° CD2024-10/4/8 DOSSIER N° 6546

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – En parfaite conformité avec la loi NOTRE et dans le respect du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEIII), une convention régit les aides apportées par le Département en complément de la Région dans le domaine de l'agriculture et de la forêt. Il convient de renouveler cette convention pour la période 2024 à 2028.

En juin 2022, la Région a adopté un nouveau schéma. À la suite de la caducité de l'avenant de prolongation de la précédente convention que nous avons adopté, une nouvelle convention fixant les conditions d'intervention du Département est à élaborer. Vous est fourni en annexe le projet de convention détaillé, dans lequel vous retrouvez les différents enjeux, dont : le renouvellement générationnel dont on entend parler assez régulièrement ; la transition agroécologique ; l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ; le sanitaire et le bien-être animal ; la préservation des terres agricoles, forestières et naturelles ; la préservation et la protection de la ressource en eau ; la transition énergétique sociétale et écologique des entreprises agroalimentaires ; la souveraineté alimentaire de l'amont à l'aval ; la relocalisation de l'agroalimentaire.

C'est un ensemble de thématiques que nous retrouvons dans cette nouvelle convention. Pour sa mise en œuvre, des dispositifs sont mis en place par le Conseil départemental de la Creuse, faisant l'objet d'aides publiques, déclinées tant en investissement qu'en fonctionnement. Bien évidemment, cela se décline dans les différentes commissions permanentes puisque nous apportons un soutien aux associations qui interviennent notamment dans le domaine du pastoralisme, mais également un soutien à l'investissement des CUMA. Des dossiers passent dans pratiquement toutes les commissions permanentes. Nous pourrions évoquer les aides à l'organisation des comices agricoles, le soutien apporté à l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse, l'aide au fonds de concours, l'aide à l'animation départementale, le soutien assez conséquent apporté à la Chambre d'agriculture de la Creuse pour le suivi sanitaire, avec une aide apportée au GDS, sans oublier les subventions versées aux associations travaillant dans le domaine de l'agroécologie.

Tels sont, rapidement brossés, les différents domaines dans lesquels nous intervenons dans le cadre de cette convention.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter cet avenant. (Adopté à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous en remercie, je pourrais donc le signer. Cela confirme que les actions que nous portons et mettons en place auprès des agriculteurs creusois vous conviennent dans toutes leurs composantes, telles que M. GAILLARD vient de nous les présenter.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : CONVENTION SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) 2024-2028 - INTERVENTION DU DÉPARTEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,*

DÉCIDE,

- d'adopter le projet de convention 2024 – 2028 entre le Département et la Région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

CD - NUMÉRIQUE ET MOBILITÉS

Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

Nous en venons au traditionnel rapport de la cinquième commission – Numérique et Mobilités – portant sur la viabilité hivernale.

Nous en venons au traditionnel rapport de la cinquième commission – Numérique et Mobilités – portant sur la viabilité hivernale.

ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE 2024/2025

RAPPORT N° CD2024-10/5/9 DOSSIER N° 6531

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Comme chaque année à cette période, nous vous présentons le Document d'organisation de la viabilité hivernale (DOVH), sachant que celui-ci a également trait à l'astreinte territoriale. Le groupe de travail a tenu cinq réunions, associant les organisations syndicales. Un point d'étape a été effectué lors du CST du mois de mai. Il s'agit surtout de nous adapter aux évolutions et réalités climatiques.

Le premier constat est l'insuffisance du dispositif d'astreinte territorial hors VH, face aux épisodes climatiques inattendus, comme ceux qui se sont encore produits ces derniers jours, lorsqu'en raison de fortes précipitations et de vent violent, nos équipes doivent intervenir pour dégager la chaussée encombrée par des chutes d'arbres ou à la suite d'accidents, par exemple.

Différents problèmes ont été constatés. Premièrement, hors VH, l'astreinte est fondée sur le volontariat et fonctionne en binôme d'UTT. Le document présente l'organisation à l'échelle départementale mais également territoriale. Aujourd'hui, pour chaque binôme d'UTT, un responsable coordonne et, en cas de besoin, deux agents réalisent les interventions sur le terrain. Le constat est que cette organisation est insuffisante, car couvrir deux UTT engendre des temps d'intervention souvent trop longs et une connaissance du terrain moins bonne que si les agents restent sur leur UTT.

Nous formulons donc deux propositions : rendre la mission obligatoire – qu'elle ne reste fondée pas sur la base du volontariat – et que le dispositif fonctionne sur chaque UTT et non sur deux. Le cadre est donc le suivant : deux agents sur chaque UTT, et non plus pour un binôme d'UTT. À cela, nous ajoutons le remisage possible du véhicule à domicile afin d'être plus réactif. Cela implique un véhicule pour chaque agent. Les agents viennent de centres différents ; afin de mieux couvrir le territoire, ils prennent le fourgon équipé de leur centre.

Voilà pour ce qui est de l'atteinte territoriale. Je ne sais si, à ce stade, vous avez des questions ?...

Le second point est l'adaptation du dispositif de VH, lié à deux constats. D'une part, les hivers sont plus cléments depuis au moins dix ans, et sans doute plus car cela fait déjà des années que l'on dit que cela fait dix ans ! Les hivers sont plus doux et nécessitent donc moins d'interventions. D'autre part, nous rencontrons plus de difficultés à recruter des vacataires.

Il est donc proposé d'adapter la rotation des équipes et d'expérimenter la conduite sur verglas – pas sur neige – sur deux circuits, définis sur chaque UTT, avec des équipements adaptés. Des précisions figurent dans le document, nous pourrions y revenir si vous le souhaitez.

Le CST de septembre a émis un avis favorable à l'adaptation de l'astreinte. Il s'est abstenu sur la conduite, sans voter contre toutefois, tout comme lors des réunions de présentation aux agents dans chaque UTT.

Je précise que la nouvelle organisation ne remet pas en cause les niveaux de service. Les circuits restent les mêmes, les temps de retour aux conditions de circulation de référence également. Autrement, la nouvelle organisation demeure inchangée. J'ai seulement détaillé les points modifiés par rapport aux années précédentes.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Qu'est-ce qui motive la conduite par une seule personne ? N'est-il pas dangereux de laisser une personne seule dans un véhicule ? Qu'est-ce qui a motivé l'abstention d'un certain nombre de partenaires sociaux en CST ?

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Il faudrait le leur demander. Lorsqu'ils s'abstiennent, ils ne motivent pas forcément leur vote. Mais, on peut s'en douter, ils peuvent avoir des réserves.

Qu'est-ce qui motive cette expérimentation ? Depuis plusieurs années, nous réfléchissons et travaillons sur cette question. Nous nous sommes rendus en Lozère où le relief n'est pas forcément le même que le nôtre partout mais, au-delà de la Lozère, cette mesure se pratique dans de nombreux départements du fait des hivers plus cléments, y compris dans des zones montagneuses, plus compliquées en hiver.

Ce dispositif est mis en place en utilisant des équipements spécifiques. Outre l'adaptation du poste du chauffeur, le dispositif Domo Creuse doublé d'un dispositif de géolocalisation permet à l'agent, même lorsqu'il n'y a pas de réseau, de prévenir.

J'ai bien précisé qu'une telle configuration n'est instaurée qu'en cas de verglas. En cas de neige, ils sortent à deux, quoi qu'il arrive.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Ce sujet a fait l'objet de nombreuses discussions avec les représentants du personnel. C'est normal dès lors qu'un changement intervient. Mais, premièrement, il ne s'agit pas d'un dispositif révolutionnaire. Nous ne sommes pas un cas isolé en France métropolitaine. Cela se pratique dans de nombreux départements sans que cela pose de problème, notamment en Isère où il y a bien plus de neige qu'ici. Bien évidemment, cette idée n'est pas arrivée par hasard ; nous avons mené des travaux de réflexion en amont, le pilier, le totem, étant la sécurité des agents. Il faut être sûr qu'un agent seul dans un camion soit en parfaite sécurité. Des équipements sont donc prévus pour les véhicules et, comme l'indiquait M^{me} FAIVRE, les agents bénéficieront de Domo Creuse afin de pouvoir être géolocalisés en cas de problème.

Précisons qu'à ce stade, il ne s'agit que d'une expérimentation, et sur verglas uniquement. Nous pourrions être amenés à l'étendre en fonction des résultats puisqu'une évaluation sera, effectivement, menée à l'issue de l'expérimentation.

Une autre raison a sans doute conduit à avancer sur ce sujet. Chaque année, pour assurer la viabilité hivernale, nous devons recruter des contractuels pour renforcer les équipes des centres. Or ces recrutements se révèlent de plus en plus difficiles. Ce point a fait partie des éléments de réflexion – ce n'est pas le seul – pour progresser dans la réflexion.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Je ne comprends pas bien pourquoi le personnel serait seul par temps de verglas et à deux par temps de neige.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Par temps de verglas, la lame est déposée.

M. BAYOL. – D'accord. Je continue néanmoins de penser qu'en termes de sécurité, cela pose un problème ; mais si cela ne vous en pose pas...

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Cela ne me semble pas être une bonne raison. À l'inverse, tous ne le font pas non plus. Cela me pose un souci en termes de sécurité ; c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Vous allez me voir venir, madame la Présidente, car nous nous connaissons bien maintenant.

L'examen du rapport de la viabilité hivernale nous amène à nous réjouir d'avoir un maillage vraiment serré sur les parties les plus en altitude de notre département. Nous sommes tous très satisfaits de disposer de centres d'exploitation relativement proches les uns des autres dans cette partie haute de LA COURTINE, GENTIOUX, ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE, FELLETIN et BOURGANEUF.

Nous, élus du secteur, vous avons écrit, madame la Présidente, voilà quelques mois pour exprimer notre crainte de la possible disparition du centre d'exploitation de GENTIOUX. Ce courrier était cosigné des deux conseillers départementaux du canton de FELLETIN et des maires des communes desservies par le centre d'exploitation de GENTIOUX. Vous aviez répondu que vous ne vous interdisiez rien et que rien n'était décidé. Aujourd'hui, avez-vous poursuivi votre réflexion ? Envisagez-vous toujours de réduire le maillage des centres d'exploitation ? Avez-vous en tête de ne pas les fermer et de n'en faire que des dépôts de matériels que viendraient chercher des agents dispatchés entre les autres centres d'exploitation ? Pouvez-vous m'apporter une information plus précise concernant sur notre crainte de voir disparaître des centres d'exploitation, notamment celui de GENTIOUX qui est bien utile, entre autres, et pas seulement en période hivernale ?

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Nous poursuivons effectivement la réflexion. Nous en sommes toujours au stade de l'étude. Rien n'a été voté. Cela se saurait !

En l'occurrence, vos craintes portent-elles sur la disparition de centres – donc, la suppression d'un dépôt ou d'un lieu de prise de postes – ou sur autre chose ? Nous n'envisageons absolument pas de réduire le niveau de service, quel qu'il soit, et pas seulement en hiver. Mais, en effet, la question est examinée. Des études ont été lancées concernant notamment les bâtiments. Pour revoir la répartition, le maillage des bâtiments des centres, il faut travailler à la façon d'accueillir les équipes. Des travaux sont à prévoir sur une grande partie des centres ; c'est aussi un aspect qui motive le fait de réfléchir au regroupement de certains centres. C'est également l'un des aspects qui pousse à réfléchir ...

Les configurations géographiques sont aussi plus évidentes à certains endroits qu'à d'autres, mais il s'agit bien du lieu de prise de poste. En effet, vous êtes bien informé, une des alternatives pourrait être de maintenir un lieu où des matériaux, voire des véhicules, seraient entreposés dans la mesure où c'est surtout sur les locaux sociaux que nous avons des dépenses à faire. Compte tenu de nos moyens, bricoler vingt-trois centres, même si nous les utilisons de manière raisonnée, n'est peut-être pas la solution. Nous réfléchissons, en effet, à regrouper certains locaux sociaux.

Quant à GENTIOUX, la difficulté à y recruter est patente depuis des années. Nos agents habitent loin... pas tous car, en réalité, nous en avons recruté un, cette année, qui est de GENTIOUX. Tout de même, la plupart des agents viennent de plus loin. Donc, nous étudions encore la question. La réflexion n'est pas aboutie. Nous n'avons pas d'étude achevée satisfaisante sur des rapprochements. Le rapprochement le plus probable, qui a déjà été présenté aux agents, serait celui de BÉNÉVENT GRAND-BOURG.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – J'imaginai un scénario, qui n'est pas celui qui a mon assentiment : on ferme le centre de GENTIOUX ; en tout cas, on n'y met plus de personnel, on n'y laisse que le matériel, et les kilomètres déneigés ou entretenus actuellement par le Centre de GENTIOUX seraient dispatchés entre le centre

d'exploitation de LA COURTINE, celui de FELLETTIN et celui de ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE. La question n'est-elle pas, à terme, de supprimer les cinq emplois de GENTIOUX et de maintenir cinq emplois à LA COURTINE, cinq à FELLETTIN et cinq à ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE ?

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – L'exigence est de maintenir le niveau de service et d'adapter les moyens au niveau de service.

M. LÉGER. – Je ne sais pas si cela me rassure.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Qui peut être rassuré de nos jours ? Vous seriez bien chanceux si vous l'étiez.

La parole est à M^{me} NICOUX.

M^{me} NICOUX. – Cela m'amène à une question concernant les bâtiments. La ville de FELLETTIN a été sollicitée sur la possibilité, voire la probabilité de l'achat d'un bâtiment qui jouxte l'UTT de FELLETTIN. Depuis, nous n'avons plus de nouvelles, ce qui gèle toute possibilité d'achat par la commune. Nous souhaiterions avoir une réponse et savoir si cette éventualité reste d'actualité.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Vous parlez du centre ? Vous avez dit l'UTT. Vous parlez d'un bâtiment situé derrière le centre ?...

M^{me} NICOUX. – Il est à côté, puisque le centre a fait l'acquisition de ce bâtiment il y a un certain nombre d'années.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Pour le coup, ce n'est pas d'actualité...

M^{me} NICOUX. – Que nous ayons au moins une réponse.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Je propose que nous en discutons plus précisément avec les services.

M^{me} NICOUX. – D'accord.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'en profite pour vous présenter et saluer l'arrivée parmi nous de notre nouveau Directeur des Routes, M. Laurent RICHARD, qui nous vient du lointain Cher.

Bienvenue à vous, monsieur ! Vous risquez d'être très sollicité car, en général, les élus ont beaucoup de sollicitations concernant les routes.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous invite à me donner acte de la communication de ce document de VH. (Adopté à l'unanimité.)

Je mets aux voix la nouvelle organisation VH. (Adoptée à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)

Je mets aux voix l'astreinte territoriale. (Adoptée à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources*

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

OBJET : ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE 2024/2025



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis favorable en CST du 19 septembre 2024 ;
VU le rapport CP2022-12//9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,*

DÉCIDE,

- de prendre acte du Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale pour la saison 2024/2025 ainsi que du rapport sur l'astreinte territoriale, joints en annexe à la présente délibération ;

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'approuver les nouvelles organisations mises en place de la Viabilité Hivernale pour la saison 2024/2025 ainsi que de l'astreinte territoriale ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

Se sont abstenus pour les deux décisions :

M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN (ayant donné pouvoir à M. Philippe BAYOL), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX, Mme Isabelle PENICAUD

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Enfin, nous abordons les rapports de la première commission – Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N° CD2024-10/1/10 DOSSIER N° 6475

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Dans ce rapport vous sont présentées plusieurs propositions d'adaptation des emplois. Dans leur ensemble, ces évolutions ont fait l'objet d'un avis favorable du CST.

Les adaptations proposées aujourd'hui résultent de l'évolution de missions ou de l'organisation ainsi que de la montée en compétence des agents. Pour la plupart des postes, elles permettront de promouvoir les agents qui les occupent à la suite de leur inscription sur des listes d'aptitude au titre de la promotion interne.

Ainsi, au Cabinet de la Présidente, l'emploi de chauffeur(euse) - huissier(ière) des séances sera ouvert au grade d'agent de maîtrise pour prendre en compte les nouvelles fonctions de régisseur technique des séances. Cette évolution suppose une formation conférant une plus grande technicité.

Madame la Présidente, est-ce que je poursuis ou votons-nous sur chaque poste ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Voterons-nous tous les postes dans leur ensemble ?... (*M. LÉGER acquiesce.*)

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Au Pôle Cohésion des Territoires (PCT), au service Coordination des collèges, il est proposé de faire évoluer un poste au collège GACHON à PARSAC. En effet, lors de la construction de la salle de sport, un renfort avait été consenti sur la base d'un mi-temps pour prendre en compte l'entretien des surfaces supplémentaires. Ce renfort perdurant, il est proposé de créer un emploi budgétaire à mi-temps par redéploiement d'un emploi vacant. Le poste de l'agent contractuel concerné pourra ainsi être stabilisé.

Toujours au Pôle Cohésion des Territoires, à la Direction Ressources naturelles et Transitions, il est proposé de faire évoluer un emploi de technicien ouvert aux catégories B ou C en emploi de technicien assistance technique alimentation en eau potable, ouvert aux catégories A ou B. Les nouvelles missions consistent en l'encadrement de l'équipe.

À la Direction des Routes, il est proposé, pour conforter la Cellule ouvrages d'art et routes, d'ouvrir l'emploi de chef de la cellule, actuellement en catégorie B, à la catégorie A, cadre d'emploi des ingénieurs. Cette évolution marque la volonté de renforcer le niveau de technicité de cette équipe.

À la Direction de l'Insertion et du Logement (DIL), plusieurs emplois sont amenés à évoluer. Tout d'abord, à l'UTAS de BOUSSAC, un emploi de référent(e) territorial(e) RSA évoluera, pour une partie de son temps, vers de nouvelles missions relatives au projet Job23. Ce nouvel emploi de chargé de projet Job23 social et référent territorial RSA sera ouvert aux catégories B et A. Ensuite, l'emploi de secrétaire évoluera en emploi de gestionnaire insertion, et sera ouvert à la catégorie B, cadre d'emploi des rédacteurs.

À la Direction des Personnes en Perte d'Autonomie (DPPA), dans le cadre de la création de la Maison Départementale de l'Autonomie, un travail relatif à l'évolution de l'organisation sera conduit. Une réflexion est engagée avec les agents concernés. Il est proposé de faire évoluer plusieurs emplois.

L'agent chargé de la gestion du dispositif de l'accueil familial des adultes en perte d'autonomie évoluerait en chargé de mission structuration d'une offre alternative d'hébergement – référent habitat inclusif. Cette modification amènera à ouvrir un emploi vacant au 1^{er} janvier 2025 de catégorie B à la catégorie A.

Par ailleurs, il est proposé de faire évoluer les deux postes de chargés de tarification, actuellement ouverts en catégorie B en postes de chargés de missions tarification, ouverts en catégorie A.

À la Direction des Finances et du Budget (DFB), nous proposons d'harmoniser les deux emplois de référent de la cellule comptable, dont la mission consiste notamment à apporter du soutien aux services métiers, et de les ouvrir aux catégories C et B.

Enfin, à la Direction de l'Administration Générale (DAG) – il est proposé de modifier l'emploi de conseiller juridique, actuellement ouvert catégorie B, en emploi de juriste, qui serait ouvert en catégorie A, cadre d'emploi des attachés. Cette évolution correspond au niveau d'expertise requis pour ce poste.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer sur ces modifications ?...

Je vous invite donc :

- à adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation de postes (modification/suppression/création) au sein des services du Conseil départemental de la Creuse. Les propositions portent notamment sur la modification du tableau des emplois de la collectivité, la modification du tableau des effectifs de la collectivité, la modification de l'organigramme de la collectivité.
- à inscrire les crédits nécessaires au budget. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 16 septembre 2024 ;
VU les articles L313-1 et suivants, L542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique.
VU le rapport CP2022-12//10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la suppression/création de postes (transformation) au sein des services du Conseil départemental de la Creuse.

Les propositions portent notamment sur :

- la modification du tableau des emplois de la collectivité ;
- la modification du tableau des effectifs de la collectivité ;
- la modification de l'organigramme de la collectivité.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

RAPPEL DES PROPOSITIONS : Transformation, suppressions et créations de postes

1) Evolution d'un emploi au Cabinet de la Présidente

Compte-tenu de l'évolution des missions et de la professionnalisation du poste de Chauffeur(euse) – Huissier(ère) des séances, il est proposé de faire évoluer :

- L'intitulé du poste qui évoluerait de « Chauffeur(euse) – Huissier(ère) des séances » à « Chauffeur(euse) – Régisseur technique des séances »
- Le cadre d'emploi : l'emploi qui serait ouvert au cadre d'emploi des agents de maîtrise (tous grades).

| Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine) | Proposition : Evolution de l'emploi actuel |
|--|--|
| | Nouvel emploi (poste transformé) |
| <p>Cabinet de Madame la Présidente</p> <p>Libellé de l'emploi : Chauffeur(euse) - huissier(ière) des séances (PT01_00231)</p> <p>à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades</p> | <p>Cabinet de Madame la Présidente</p> <p>Libellé de l'emploi : Chauffeur(euse) – Régisseur technique des séances (PT01_00231)</p> <p>à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Agents de maîtrise – tous grades Adjoints techniques territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p> |

2) Evolution d'un emploi au service coordination des collèges au Pôle Cohésion des Territoires

Compte-tenu de la spécificité du poste d'agent(e) polyvalent(e) - dominante entretien au collège Octave GACHON à Parsac qui nécessite uniquement 20 heures de travail par semaine, il est proposé la création d'un poste titulaire de 20 heures / semaine (mi-temps) par redéploiement d'un emploi vacant (mis en réserve) d'assistant technique polyvalent. Cet emploi est ouvert au cadre d'emploi des Adjoints Techniques territoriaux – tous grades. Il sera également ouvert aux cadres d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement – tous grades

| SUPPRESSION | CRÉATION |
|--|---|
| Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine) | Nouvel emploi |
| <p>Direction Générale des Services</p> <p>Libellé de l'emploi : Assistant(e) technique polyvalent(e) (PT01_00007)</p> <p>à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades</p> | <p>Pôle Cohésion des Territoires Service Coordination des Collèges Collège Parsac</p> <p>Libellé de l'emploi : Agent(e) polyvalent(e) - dominante entretien</p> <p>TNC : 20 heures/semaine</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints techniques territoriaux – tous grades Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement – tous grades ou à défaut contractuel</p> |

3) Evolution d'un emploi à la Direction Ressources Naturelles et Transitions – Pôle Cohésion des Territoires

Dans un contexte où la Direction des ressources Humaines – dans le cadre de la mise en place de la GPEEC- procède au remplacement des fiches d'activités par de nouvelles fiches de poste et dans un souci d'harmonisation, une évolution de l'organigramme a été travaillée soumise au CST.

Compte tenu de l'évolution des missions (missions encadrement) du poste de « technicien assistance technique alimentation en eau potable » (actuellement cadre d'emploi catégorie B ou C), il est proposé de le faire évoluer en poste de « responsable de l'assistance technique de l'alimentation en eau potable (AEP) » (cadre d'emploi catégorie A ou B). Ainsi, cet emploi serait ouvert aux cadres d'emplois d'Ingénieurs territoriaux , de techniciens territoriaux et de Techniciens paramédicaux territoriaux – tous grades (ou à défaut contractuels)

| Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine) | Proposition : Evolution de l'emploi actuel |
|--|--|
| | Nouvel emploi (poste transformé) |
| <p>Pôle Cohésion des Territoires Direction Ressources Naturelles et Transitions</p> <p>Libellé de l'emploi : Technicien(ne) (PT01_00491)</p> <p>à temps plein</p> <p>Catégorie B ou C</p> <p>CE : Techniciens territoriaux – tous grades Techniciens paramédicaux territoriaux – tous grades Agents de maîtrise territoriaux – tous grades Adjointes techniques territoriaux – tous grades</p> | <p>Pôle Cohésion des Territoires Direction Ressources Naturelles et Transitions Mission alimentation en eau potable (AEP)</p> <p>Libellé de l'emploi : Responsable assistance technique (PT01_00491)</p> <p>à temps plein</p> <p>Catégorie A ou B</p> <p>CE : Ingénieurs territoriaux – tous grades Techniciens territoriaux – tous grades Techniciens paramédicaux territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p> |

4) Evolution d'un emploi à la Direction des Routes – Service Ingénierie Routière – Pôle Cohésion des Territoires

La cellule « Ouvrages d'art et Routes » est la nouvelle appellation de l'ancien « Service Travaux Neufs et Ouvrages d'Art (STNOA) ».

La nouvelle organisation a fait l'objet d'une présentation en CST.

Le poste de chef(fe) de la Cellule Ouvrages d'Art et Routes requiert un niveau d'expertise lui permettant de répondre aux problématiques de la conception des projets.

C'est pourquoi il est proposé de faire évoluer cet emploi pour l'ouvrir au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux – tous grades.

| Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine) | Proposition : Evolution de l'emploi actuel |
|---|---|
| | Nouvel emploi (poste transformé) |
| Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Service Ingénierie Routière Cellule ouvrage d'art et routes Libellé de l'emploi : Chef(fe) de la Cellule (PT01_00155) à temps plein Catégorie B CE : Techniciens territoriaux – tous grades | Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Service Ingénierie Routière Cellule ouvrage d'art et routes Libellé de l'emploi : Chef(fe) de la Cellule (PT01_00155) à temps plein Catégorie A ou B CE : Ingénieurs territoriaux – tous grades Techniciens territoriaux – technicien principal ou à défaut contractuel |

5) Evolution d'emplois à la Direction de l'Insertion et du Logement – Pôle Cohésion Sociale

Il est proposé de faire évoluer :

- Le poste de « Chargé(e) de projet / Job23 – Référent(e) territorial(e) RSA » actuellement ouvert en catégorie A B et C.

Il est proposé d'ajouter à cet emploi une mission d'encadrement de 2 agents gestionnaires qui suppose d'ouvrir ce poste ainsi modifié aux catégories A et B.

Ce nouvel emploi de « Chargé de projet Job23 social et Référent territorial » serait structuré comme suit :

- 20 % sur le volet Job23 social
- 80% sur référent territorial.

Il serait ouvert aux cadres d'emplois d'Attachés territoriaux , d'Assistants territoriaux socio-éducatifs et d'Animateurs territoriaux – tous grades (ou à défaut contractuels)

- l'emploi de « secrétaire » en emploi de « gestionnaire insertion ».

Ce poste requérant une plus grande technicité, il serait ouvert aux cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux – tous grades.

| Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine) | Proposition : Evolution de l'emploi actuel |
|---|---|
| | Nouvel emploi (poste transformé) |
| <p>Pôle Cohésion Sociale Direction de l'Insertion et du Logement UTAS BOUSSAC</p> <p>Libellé de l'emploi : Référent(e) territorial RSA (PT01_00836)</p> <p>à temps plein</p> <p>Catégorie A ou B ou C</p> <p>CE : Assistants territoriaux socio-éducatifs – tous grades Animateurs territoriaux – tous grades Adjoints territoriaux d'animation – tous grades</p> | <p>Pôle Cohésion Sociale Direction de l'Insertion et du Logement UTAS BOUSSAC</p> <p>Libellé de l'emploi : Chargé(e) de projet / Job23 – Référent(e) territorial(e) RSA (PT01_00836)</p> <p>à temps plein</p> <p>Catégorie A ou B</p> <p>CE : Attachés territoriaux – tous grades Assistants territoriaux socio-éducatifs – tous grades Animateurs territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p> |

| Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine) | Proposition : Evolution de l'emploi actuel |
|--|---|
| | Nouvel emploi (poste transformé) |
| <p>Pôle Cohésion Sociale Direction de l'Insertion et du Logement</p> <p>Libellé de l'emploi : Secrétaire (PT01_00829)</p> <p>à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints administratifs territoriaux – tous grades</p> | <p>Pôle Cohésion Sociale Direction de l'Insertion et du Logement</p> <p>Libellé de l'emploi : Gestionnaire insertion (PT01_00829)</p> <p>à temps plein</p> <p>Catégorie B ou C</p> <p>CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades Adjoints administratifs territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p> |

6) Evolution de 3 emplois à la Direction des Personnes en Perte d'Autonomie – Pôle Cohésion Sociale

Dans le cadre de la création de la Maison Départementale de l'Autonomie, un travail relatif à l'évolution de l'organisation a été mené avec l'ensemble des agents et a été présenté au CST.

Avec cette évolution, le Département sera positionné comme pilote du futur Service Public Départemental de l'Autonomie et organisera les services en transversalité et en réponse à 360° aux attentes et préoccupations des publics en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Cette démarche nécessite une montée en compétences et en responsabilités de plusieurs agents ; c'est pourquoi des évolutions d'emplois sont proposées ouvrant ces emplois aux cadres d'emplois supérieurs.

- L'intitulé de l'emploi « en charge de la gestion du dispositif de l'accueil familial des adultes en perte d'autonomie » évoluerait vers un intitulé de « chargé de mission structuration d'une offre alternative d'hébergement (habitat inclusif) ». Il passerait de la catégorie B à la catégorie A et serait ouvert aux cadres d'emplois d'Attachés territoriaux, de Conseillers territoriaux socio-éducatifs ou à défaut contractuel

- Par ailleurs, les 2 postes de « chargé de tarification » actuellement ouverts en catégorie B évolueraient en postes de « chargés de missions tarification » ouverts en catégorie A (pour prendre en compte l'évolution des activités). Ainsi, ces emplois seraient ouverts aux cadres d'emplois d'Attachés territoriaux, de Conseillers territoriaux socio-éducatifs ou à défaut contractuels.

| Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine) | Proposition : Evolution de l'emploi actuel |
|--|--|
| | Nouvel emploi (poste transformé) |
| Pôle Cohésion Sociale Direction des Personnes en Perte d'Autonomie Libellé de l'emploi : Agent chargé de la gestion du dispositif de l'accueil familial pour adultes en perte d'autonomie (PT01_00790) à temps plein Catégorie B CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades | Pôle Cohésion Sociale Maison Départementale de l'Autonomie Libellé de l'emploi : Chargé(e) de mission structuration d'une offre alternative d'hébergement - référent(e) Habitat Inclusif (PT01_00790) à temps plein Catégorie A CE : Attachés territoriaux – tous grades Conseillers territoriaux socio-éducatifs - tous grades ou à défaut contractuel |

| Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine) | Proposition : Evolution de l'emploi actuel |
|---|--|
| | Nouvel emploi (poste transformé) |
| Pôle Cohésion Sociale Direction des Personnes en Perte d'Autonomie Libellé de l'emploi : Assistant(e) chargé(e) de la tarification et du contrôle des établissements médicaux et médico-sociaux (PT01_00865) à temps plein | Pôle Cohésion Sociale Maison Départementale de l'Autonomie Libellé de l'emploi : Assistant(e) chargé(e) de la tarification et du contrôle des établissements médicaux et médico-sociaux (PT01_00865) à temps plein Catégorie A |

| | |
|--|--|
| Catégorie B CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades | CE : Attachés territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel |
|--|--|

| Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine) | Proposition : Evolution de l'emploi actuel |
|---|--|
| | Nouvel emploi (poste transformé) |
| Pôle Cohésion Sociale Direction des Personnes en Perte d'Autonomie Libellé de l'emploi : Assistant(e) chargé(e) de la tarification et du contrôle des établissements médicaux et médico-sociaux (PT01_00868) à temps plein Catégorie B CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades | Pôle Cohésion Sociale Maison Départementale de l'Autonomie Libellé de l'emploi : Assistant(e) chargé(e) de la tarification et du contrôle des établissements médicaux et médico-sociaux (PT01_00868) à temps plein Catégorie A CE : Attachés territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel |

7) Evolution d'un emploi à la Direction des Finances et du Budget – Pôle Ressources et Modernisation

Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) au sein de la collectivité, un travail est engagé en vue d'harmoniser les postes de travail.

Pour une meilleure organisation du service de l'exécution budgétaire et comptable, les agents sur postes de « référent cellule comptable » apportent un soutien aux services "métiers" de la collectivité. Cet appui requiert de nouvelles compétences.

C'est pourquoi, il est proposé de faire évoluer le poste de référent cellule comptable (actuellement ouvert en catégorie C) en l'ouvrant à la catégorie B : cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux

| Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine) | Proposition : Evolution de l'emploi actuel |
|---|---|
| | Nouvel emploi (poste transformé) |
| Pôle Ressources et Modernisation Direction des Finances et du Budget Service de l'exécution budgétaire et comptable Libellé de l'emploi : Référent(e) cellule comptable (PT01_00559) | Pôle Ressources et Modernisation Direction des Finances et du Budget Service de l'exécution budgétaire et comptable Libellé de l'emploi : Référent(e) cellule comptable (PT01_00559) |

| | |
|--|--|
| <p>à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints administratifs territoriaux – tous grades</p> <p>Adjoints techniques territoriaux – tous grades</p> | <p>à temps plein</p> <p>Catégorie B ou C</p> <p>CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades</p> <p>Adjoints administratifs territoriaux – tous grades</p> <p>Adjoints techniques territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p> |
|--|--|

8) Evolution d'un emploi à la Direction de l'Administration Générale – Pôle Ressources et Modernisation

La technicité des questions juridiques, des recherches multidisciplinaires, de la gestion des pré-contentieux, contentieux nécessitent un profil d'expert.

C'est pourquoi il est proposé de modifier l'emploi de « Conseiller Juridique » actuellement ouvert catégorie B (cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux – tous grades).

Le nouvel emploi (portant l'intitulé de « Juriste ») serait ouvert en catégorie A (cadre d'emploi des attachés territoriaux – tous grades)

L'ouverture de cet emploi aux catégories A et B permettrait ainsi plus de souplesse dans le recrutement suivant le niveau et l'expertise des profils.

| Libellé de l'emploi actuel (poste d'origine) | Proposition : Evolution de l'emploi actuel |
|---|--|
| | Nouvel emploi (poste transformé) |
| <p>Pôle Ressources et Modernisation</p> <p>Direction de l'Administration Générale</p> <p>Libellé de l'emploi : Conseiller(ère) juridique (PT01_00543)</p> <p>à temps plein</p> <p>Catégorie B</p> <p>CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades</p> | <p>Pôle Ressources et Modernisation</p> <p>Direction de l'Administration Générale</p> <p>Libellé de l'emploi : Juriste (PT01_00543)</p> <p>à temps plein</p> <p>Catégorie A ou B</p> <p>CE : Attachés territoriaux – tous grades</p> <p>Rédacteurs territoriaux – tous grades</p> <p>ou à défaut contractuel</p> |

B - Impact des propositions sur le tableau des effectifs de la collectivité

Il conviendra de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonction.

Le tableau des effectifs au 9 septembre 2024 est joint au présent rapport.

C – Impact des propositions sur l’organigramme de la collectivité

Les organigrammes impactés par ces transformations de postes seront mis à jour au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonctions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Tableau des effectifs par grade du : 09/09/2024

Filière 01 - Filière administrative

| Grade | Catég. | Nb postes budgétaires ¹ | Nb postes budgétaires consommés | Nb ETP | Dont temps non complet | Dont enveloppes |
|--|--------|------------------------------------|---------------------------------|--------|------------------------|-----------------|
| 1005 Administrateur | A | 1 | 1 | 1 | | |
| 1009 Attaché HCl | A | 52 | 42 | 51 | | |
| 1010 Attaché | A | 24 | 20 | 23 | | |
| 1016 Directeur ter | A | 1 | 1 | 1 | | |
| 1019 Attaché Pal | A | 11 | 11 | 11 | | |
| 1036 Rédacteur | B | 16 | 16 | 16 | | |
| 1037 Rédacteur Pal 2Cl | B | 4 | 4 | 4 | | |
| 1038 Rédacteur Pal 1Cl | B | 30 | 24 | 30 | | |
| 1054 Adjt adm | C | 22 | 20 | 22 | | |
| 1057 Adjt adm Pal 2Cl | C | 21 | 20 | 21 | | |
| 1058 Adjt adm Pal 1Cl | C | 87 | 70 | 87 | | |
| 1604 Dir. adj. serv. dép. -900mil | A | 1 | 1 | 1 | | |
| Total Filière "Filière administrative" | | 270 | 230 | 268 | | |

Filière 02 - Filière technique

| Grade | Catég. | Nb postes budgétaires ¹ | Nb postes budgétaires consommés | Nb ETP | Dont temps non complet | Dont enveloppes |
|-------------------------|--------|------------------------------------|---------------------------------|--------|--|-----------------|
| 2010 Technicien | B | 11 | 11 | 11 | | |
| 2012 Technicien Pal 2Cl | B | 8 | 8 | 8 | | |
| 2014 Technicien Pal 1Cl | B | 51 | 41 | 51 | | |
| 2200 Agent maitrise | C | 23 | 23 | 23 | | |
| 2208 Agent maitrise Pal | C | 47 | 43 | 45.08 | 1 poste à 0.31 ETP 1 poste à 0.28 ETP 1 poste à 0.91 ETP 1 poste à 0.57 ETP | |

¹ Grade de référence le plus élevé

| | | | | | | |
|-----------------------------------|--------------------------|---|-----|-----|--------|---|
| 2410 | Adjt tech | C | 106 | 101 | 99.15 | 1 poste à 0.78 ETP 1 poste à 0.28 ETP 1 poste à 0.85 ETP 1 poste à 0.91 ETP 1 poste à 0.68 ETP 1 poste à 0.11 ETP 5 postes à 0.57 ETP 1 poste à 0.92 ETP 1 poste à 0.14 ETP 1 poste à 0.34 ETP 1 poste à 0.81 ETP 1 poste à 0.42 ETP |
| 2416 | Adjt tech Pal 2CI | C | 61 | 55 | 53.75 | 1 poste à 0.82 ETP 1 poste à 0.78 ETP 2 postes à 0.28 ETP 5 postes à 0.57 ETP 1 poste à 0.08 ETP 1 poste à 0.34 ETP 1 poste à 0.22 ETP 1 poste à 0.05 ETP |
| 2418 | Adjt tech Pal 1CI | C | 99 | 87 | 97.84 | 1 poste à 0.5 ETP 1 poste à 0.34 ETP |
| 2426 | Adjt tech ét ens Pal 2CI | C | 2 | 2 | 2 | |
| 2428 | Adjt tech ét ens Pal 1CI | C | 45 | 44 | 45 | |
| 2720 | Ingénieur | A | 6 | 5 | 6 | |
| 2722 | Ingénieur Pal | A | 9 | 9 | 9 | |
| 2724 | Ingénieur HCl | A | 14 | 9 | 14 | |
| 2742 | Ingénieur en chef | A | 11 | 11 | 11 | |
| 2744 | Ingénieur en chef HCl | A | 2 | 2 | 2 | |
| Total Filière "Filière technique" | | | 495 | 451 | 477.84 | |

Filière 03 - Filière culturelle

| Grade | Catég. | Nb postes budgétaires | Nb postes budgétaires consommés | Nb ETP | Dont temps non complet | Dont enveloppes |
|-------------------------------|--------|-----------------------|---------------------------------|--------|------------------------|-----------------|
| 3207 Conserv biblio chef | A | 1 | 1 | 1 | | |
| 3306 Attaché conserv patr | A | 1 | 0 | 1 | | |
| 3308 Attaché Pal conserv patr | A | 1 | 1 | 1 | | |
| 3408 Bibliothécaire pal | A | 1 | 1 | 1 | | |
| 3610 Assist conserv | B | 2 | 2 | 2 | | |
| 3612 Assist conserv Pal 2CI | B | 1 | 1 | 1 | | |

| | | | | | | |
|------------------------------------|------------------------|---|---|---|---|----|
| 3614 | Assist conserv Pal 1CI | B | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 3808 | Adjit ter patrimoine | C | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 3814 | Adjit ter patr Pal 2CI | C | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 3816 | Adjit ter patr Pal 1CI | C | 7 | 7 | 7 | 7 |
| Total Filière "Filière culturelle" | | | | | | 24 |

Filière 04 - Filière médico-sociale

| Grade | Catég. | Nb postes budgétaires ¹ | Nb postes budgétaires consommés | Nb ETP | Dont temps non complet | Dont enveloppes |
|--|--------|------------------------------------|---------------------------------|--------|------------------------|-----------------|
| 5104 Médecin HCI | A | 7 | 4 | 7 | | |
| 5159 Sage-femme HCI | A | 3 | 3 | 3 | | |
| 5300 Psychologue CIN | A | 2 | 0 | 2 | | |
| 5302 Psychologue HCI | A | 12 | 11 | 9.5 | 5 postes à 0.5 ETP | |
| 5413 Puér | A | 3 | 3 | 3 | | |
| 5415 Puér HCI | A | 4 | 4 | 4 | | |
| 5458 Infirmier CISup CatB | B | 1 | 0 | 1 | | |
| 5463 Infirmier soins gx | A | 10 | 10 | 10 | | |
| 5464 Infirmier soins gx HCI | A | 5 | 5 | 5 | | |
| 5733 Cadre de santé | A | 2 | 2 | 2 | | |
| Total Filière "Filière médico-sociale" | | | | | | 46.5 |

Filière 05 - Filière Sociale

| Grade | Catég. | Nb postes budgétaires ¹ | Nb postes budgétaires consommés | Nb ETP | Dont temps non complet | Dont enveloppes |
|---------------------------------|--------|------------------------------------|---------------------------------|--------|------------------------|-----------------|
| 5905 Conseiller soc-ed | A | 3 | 3 | 3 | | |
| 5906 Conseiller sup soc-ed | A | 1 | 0 | 1 | | |
| 5907 Conseiller HCI soc-ed | A | 1 | 1 | 1 | | |
| 5931 Assist soc-educ | A | 32 | 30 | 32 | | |
| 5932 Assist soc-ed CIEx | A | 58 | 57 | 58 | | |
| 5944 Monit-ed interv Fam Pal | B | 1 | 1 | 1 | | |
| 5978 Educateur j enfant CIEx | A | 4 | 3 | 4 | | |
| 5993 Agent social | C | 1 | 1 | 1 | | |
| 5998 Agent social Pal 1CI | C | 2 | 2 | 2 | | |
| Total Filière "Filière Sociale" | | | | | | 103 |

Filière 06 - Filière

| Grade | Catég. | Nb postes budgétaires ¹ | Nb postes budgétaires consommés | Nb ETP | Dont temps non complet | Dont enveloppes |
|-----------------------------------|--------|------------------------------------|---------------------------------|--------|------------------------|-----------------|
| 8005 Animateur | B | 3 | 3 | 3 | | |
| 8007 Animateur Pal 1CI | B | 3 | 3 | 3 | | |
| Total Filière "Filière animation" | | 6 | 6 | 6 | | |

Filière 07 - Filière Médico-Technique

| Grade | Catég. | Nb postes budgétaires ¹ | Nb postes budgétaires consommés | Nb ETP | Dont temps non complet | Dont enveloppes |
|--|--------|------------------------------------|---------------------------------|--------|------------------------|-----------------|
| 5717 PéPoEPsOrTeMaPrDi | A | 1 | 1 | 1 | | |
| Total Filière "Filière Médico-Technique" | | 1 | 1 | 1 | | |

Filière 08 - Sans filière

| Grade | Catég. | Nb postes budgétaires ¹ | Nb postes budgétaires consommés | Nb ETP | Dont temps non complet | Dont enveloppes |
|-------------------------------|--------|------------------------------------|---------------------------------|--------|------------------------|-----------------|
| COCA Collaborateur de cabinet | 0 | 4 | 4 | 4 | | |
| ZMAD Mise à disposition | 0 | 5 | 4 | 5 | | |
| Total Filière "Sans filière" | | 9 | 8 | 9 | | |

| | | | | | | |
|----------------------|--|------------|------------|---------------|--|--|
| Total général | | 957 | 859 | 935.34 | | |
|----------------------|--|------------|------------|---------------|--|--|

Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie. Nous en venons aux rapports financiers, puisque vous est maintenant proposée une décision modificative concernant le budget du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF).

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2024
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
RAPPORT N° CD2024-10/1/11
DOSSIER N° 6544**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Il s'agit d'une décision modificative que je qualifierais de mineure, qui ne bouleverse pas les grands équilibres de ce budget, étant donné les sommes et les dépenses concernées. En effet, cette décision modificative s'équilibre en section d'exploitation, en dépenses et en recettes, à hauteur de 29 006 €, tandis qu'un ajout de 438 € est effectué en section d'investissement.

Les dépenses de la section d'exploitation augmentent essentiellement en raison des charges de personnels, mais les recettes progressent également à hauteur de 29 006 € en lien avec des remboursements de l'assurance statutaire du CDEF.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. Ma question ne porte pas directement sur cette décision modificative, mais puisque nous parlons du CDEF, je souhaitais évoquer un point.

Nous avons tous été informés que, dans quelques jours, au tribunal de Châteauroux, se tiendra un procès pour des faits de maltraitance concernant des personnes ayant accueilli des enfants. Le Conseil départemental de la Creuse a été cité, comme celui de la Haute-Vienne et de l'Indre, puisque ces enfants venus du Département du Nord ont été placés dans des structures de notre département, de celui de la Haute-Vienne et de l'Indre.

Je m'interroge sur ce qu'il se passe en termes de suivi lorsque ces enfants venus d'autres départements arrivent dans nos structures, alors que ces lieux d'accueil sont gérés par des personnes bénéficiant d'un agrément de notre département puisqu'elles sont avant tout assistants familiaux. On peut s'inquiéter, ou tout au moins s'interroger et être extrêmement exigeants et vigilants, car nous aurions pu être concernés eu égard à notre responsabilité à l'égard de ces structures.

Je n'évoque même pas l'aspect financier puisque, malheureusement, ces structures ont bénéficié de fonds publics importants, alors qu'elles ont employé des personnes qui ne sont pas dignes de confiance et auxquelles ces enfants ont été confiés.

Je voulais simplement faire une remarque sur la situation de ces enfants. Nous n'avons pas de difficulté parce que nos structures sont bien contrôlées lorsqu'il s'agit des enfants qui nous sont confiés, mais que se passe-t-il en termes de suivi s'agissant d'enfants venus d'autres départements ? Avons-nous un droit de regard ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vais laisser M^{me} CHEVREUX vous répondre, mais j'ouvre une parenthèse : dans la situation à laquelle vous faites allusion, les inquiétudes sont tout à fait justifiées. Dans ce domaine, nous avons des inquiétudes quasi quotidiennement.

Je constate malgré tout qu'en sens inverse, lorsque nous prenons des décisions de retrait d'agrément, on vient nous interpeller. C'est humain. Sachez qu'il n'est jamais facile de retirer un agrément. Nos équipes font des rapports. J'ai encore à l'esprit une situation qui a nécessité encore davantage de précaution et plusieurs enquêtes administratives, mais il faut voir de quelle façon nous sommes interpellés, nous, services et élus. On nous reproche parfois de nous être engagés dans des démarches de précaution. La ligne de crête des appréciations que l'on peut porter est extrêmement fragile, ténue. Certains cas sont flagrants mais, en matière de maltraitance des enfants accueillis et hébergés, vous le savez, c'est souvent bien plus insidieux.

Je vais laisser M^{me} CHEVREUX vous répondre, dans la limite de ce qu'elle peut vous dire car nous sommes, là aussi, dans une procédure judiciaire.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, rapporteur. – Lorsqu'il s'agit de familles d'accueil et d'assistants familiaux auxquels nous avons accordé un agrément, le contrôle et le suivi des enfants, qu'ils viennent de départements extérieurs ou de la Creuse, sont les mêmes. En revanche, nous ne travaillons pas forcément avec tous les assistants familiaux dont les agréments ont été accordés par d'autres Départements. Donc, il existe un suivi lorsqu'il s'agit d'agréments accordés par notre Conseil départemental.

En revanche, nous demandons – car cela n'existe pas, ce qui est regrettable et j'espère que cela sera bientôt fait – que soit établi un état de tous les retraits d'agrément au niveau national. À l'heure actuelle, quelqu'un qui aurait fait l'objet d'un retrait d'agrément pourrait tout à fait accueillir des enfants venus d'un département extérieur si le Département en question ne nous sollicite pas ou ne nous en informe pas. J'ai donc demandé que le Département de la Creuse communique aux autres Départements les retraits d'agrément qu'il effectue.

Normalement, un fichier national devrait exister pour éviter que les enfants ne soient à nouveau placés en situation de maltraitance chez des assistants familiaux. Nous l'attendons.

M^{me} GALBRUN. – Ma question ne portait pas sur les assistants familiaux, mais plutôt sur ces lieux d'accueil. Le système les concernant me semble bien plus opaque que pour les assistants familiaux, pour lesquels la situation me paraît assez bien maîtrisée. Je ne suis pas certaine que l'on porte un regard aussi attentif que celui que nous devrions avoir sur les lieux d'accueil, notamment lorsque des enfants viennent d'autres départements. Je pensais que le Département du Nord – puisqu'il s'agit de celui-là mais cela pourrait être le cas d'autres Départements – signalait au Département accueillant que tel enfant allait dans tel lieu d'accueil.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Non, malheureusement, cette information n'est pas donnée.

M^{me} GALBRUN. – Car si nous connaissons les enfants confiés à notre Département, nous ne connaissons ceux qui viennent d'autres Départements. Nous ne connaissons pas leur parcours ni leurs problématiques. Il me paraîtrait vraiment important d'avoir ces retours.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – De façon générale, si nous n'avons pas de solution d'accueil ou d'hébergement pour les enfants confiés à l'Aide sociale de notre Conseil départemental et que ces enfants sont accueillis dans un autre département, ils restent sous notre responsabilité, sous la responsabilité du Département auquel la justice les a confiés. Par exemple, les enfants de la Haute-Vienne confiés dans des lieux de vie en Creuse sont toujours sous la responsabilité du Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne. J'entends que cela peut être compliqué. Nous connaissons certainement, nous aussi, de telles situations, mais ces enfants restent bien sous notre responsabilité. Donc, l'évaluation demeure à la charge du Département auquel les enfants ont été confiés.

M^{me} GALBRUN. – Il faut être très vigilants, car ces situations sont extrêmement regrettables.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Inacceptables.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Nous avons cette exigence, mais il faudrait aussi avoir des fonds pour des ressources humaines qui manquent énormément. L'État nous donne certes des directives, mais pas les enveloppes qui devraient les accompagner.

M^{me} GALBRUN. – Ces structures ont bénéficié de fonds très importants qui auraient pu être utilisés de façon escient. Or ils ont été utilisés par des personnes animées de mauvaises intentions.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Heureusement, pour le moment, nous ne sommes pas concernés.

M^{me} GALBRUN. – C'est la raison pour laquelle j'alerte.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je puis vous assurer que nous ne sommes pas exempts de problématiques concernant l'accueil d'enfants en situation de fragilité. En revanche – et je me tourne vers M. Patrice MORANÇAIS qui, lors du précédent mandat, était le Vice-président en charge de la politique de l'enfance, mais M^{me} CHEVREUX le sait également ainsi que notre Directrice de l'ASE et ses collègues : le mot d'ordre dans ce Département est qu'il n'y a aucun passe-droit. Je suis et resterai intransigeante sur ce point, quitte à commettre parfois des maladresses, voire des erreurs d'appréciation et à en répondre devant un tribunal, mais nous devons entourer de mille précautions les enfants qui nous sont confiés. Ces enfants ont un parcours de vie si douloureux que nous prenons les décisions qui s'imposent au moindre doute. Je ne peux imaginer que nous sous-interprétions, même s'il y a toujours une question d'interprétation avec des enfants fragiles et avec des accueillants qui sont aussi fragilisés en raison du métier qu'ils exercent, mais c'est l'enfant d'abord et avant tout !

M^{me} GALBRUN. – Madame la Présidente, ma question était générale. Je n'ai pas sous-entendu de passe-droit.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Non, je le sais. Je dis cela parce que cela fait aussi partie de la question. J'ai à l'esprit une situation, et pas seulement une ; lorsque je parle de passe-droit, c'est qu'il arrive que l'on dise que nos services n'auraient pas fait les bonnes évaluations. Cela peut arriver, nous sommes peut-être trop exigeants, mais je ne pense pas que nous puissions être mis en cause parce que nous aurions pris toutes les précautions. Sinon, cela prend les chemins judiciaires *ad hoc*, ce qui est tout à fait normal. Mais soyez assurés que, sur ces sujets, nous sommes très vigilants, et les services le savent.

La parole est à M^{me} Mary-Line GEOFFRE.

M^{me} Mary-Line GEOFFRE. – M^{me} CHEVREUX disait que nous n'étions pas concernés. Certes, mais je pense que la population peut faire un amalgame entre « dans le département de la Creuse » et « avec le Conseil départemental de la Creuse ».

En outre, la problématique me semble aussi liée à la distance. Comment un Département du nord de la France peut-il contrôler de manière satisfaisante une structure installée à plus de 800 kilomètres ? Ce n'est tout simplement pas possible, alors que ce sont des publics fragiles. La vigilance s'impose !

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Lorsque je disais que nous n'étions pas concernés, je voulais dire que, pour le moment, nos structures ne sont pas mises en cause judiciairement.

Autrement, nous sommes bien évidemment très concernés. Je suis très concernée.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Lorsqu'un autre Département confie des enfants à des lieux de vie ou à des assistants familiaux de notre département, nous n'avons pas toujours l'information. Je ne pense pas que les Départements prennent l'attache de nos services pour vérifier la validité de l'agrément. C'est la raison pour laquelle M^{me} CHEVREUX évoquait la nécessité d'une plateforme nationale.

Ensuite, je suis assez d'accord avec vous : dans ce domaine comme dans d'autres, l'amalgame est vite fait. La population ne dispose pas de tous les éléments concernant un dossier aussi sensible. Cela manque.

M^{me} Mary-Line GEOFFRE. – Lors de la prochaine séance, nous pourrions proposer une motion commune en ce sens.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – J'y ai pensé, mais n'ai pas eu de temps de la rédiger. Ce point me paraît très important et nous pourrions, en effet, partager cette motion.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Je souhaiterais que cette motion porte également sur l'abandon par le Gouvernement de la commission présidée par le juge DURAND, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE). Les conclusions étaient alarmantes. Cela a représenté beaucoup de travail, mais pour quoi ? Finalement, pour rien ! Il serait bon de rappeler dans cette motion le travail réalisé au niveau national sur les enfants, les femmes mis en danger et les violences intrafamiliales.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Tout à fait. Je vous propose une co-construction.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous invite à la finaliser en commission avant la prochaine Assemblée plénière.

M^{me} GALBRUN. – J'avais effectué quelques recherches, et le CESE a aussi travaillé sur le sujet. Cela pourrait nous aider.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de passer au vote.

M. BAYOL ayant quitté la séance, nous n'avons plus de secrétaire de séance. Monsieur BODEAU, accepteriez-vous cette mission ?... (*M. Éric BODEAU acquiesce.*)

M. BODEAU, secrétaire de séance. – Ayant quitté la séance, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M. Thierry BOURGUIGNON, et M^{me} Armelle MARTIN à M. Jean-Luc LÉGER.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je mets aux voix cette décision modificative du CDEF. (*Adoptée à l'unanimité.*)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2023
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

De voter la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2024 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille :

| Dépenses d'exploitation | BP 2024 | DM n° 1 | Total BP + DM n° 1 |
|---------------------------------|----------------|---------------|--------------------|
| Groupe 1 (charges courantes) | 218 218,00 € | 65 € | 218 283,00 € |
| Groupe 2 (personnel) | 2 453 739,90 € | + 28 941,00 € | 2 482 680,90 € |
| Groupe 3 (charges de structure) | 247 893,40 € | - | 247 893,40 € |
| TOTAL | 2 919 851,30 € | + 29 006,00 € | 2 948 857,30 € |

| Recettes d'exploitation | BP 2024 | DM n° 1 | Total BP + DM n° 1 |
|-------------------------------|----------------|---------------|--------------------|
| Groupe 1 (tarification) | 2 748 506,58 € | - | 2 748 506,58 € |
| Groupe 2 (autres produits) | 9 000,00 € | + 29 006,00 € | 38 006,00 € |
| Groupe 3 (cessions et except) | - | - | - |
| 002 Reprise de résultat | 162 344,72 € | - | 162 344,72 € |
| TOTAL | 2 919 851,30 € | + 29 006,00 € | 2 948 857,30 € |

| Dépenses d'investissement | BP 2024 | DM n° 1 | Total BP + DM n° 1 |
|-------------------------------|--------------|---------|--------------------|
| 16 Emprunt et dettes | 7 666,68 € | - | 7 666,68 € |
| 20 Immos incorporelles | - | - | - |
| 21 Immos corporelles | 157 761,75 € | 438 € | 158 199,75 € |
| 003 Excédent prévisionnel Inv | - | - | - |
| TOTAL | 165 428,43 € | 438 € | 165 866,43 € |

| Recettes d'investissement | BP 2024 | DM n° 1 | TOTAL BP + DM n° 1 |
|---|---------------------|----------------|---------------------------|
| 10 Dotations, fonds divers | - | - | - |
| 21 Virement de la section de fonctionnement | 96 000,00 € | - | 96 000,00 € |
| 28 Amortissements des immos | 69 428,43 € | 438 € | 69 866,43 € |
| 001 Reprise de résultat | - | - | - |
| TOTAL | 165 428,43 € | 438 € | 165 866,43 € |

Le détail exhaustif des mouvements à l'intérieur de chaque chapitre figure dans le document joint en annexe à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

**VIREMENTS DE CRÉDITS
BUDGET PRINCIPAL**

**RAPPORT N° CD2024-02/1/12
DOSSIER N°6543**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Il s'agit d'un rapport de pure forme, et de décider de mouvements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections votées à l'occasion du budget principal.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaitant s'exprimer, je vous invite à me donner acte de cette communication. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGET PRINCIPAL



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- de donner acte de la communication concernant les mouvements de crédits dont le détail figure en annexe de la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE
—

*Pôle Ressources et Modernisation
Direction des Finances et du Budget*

**DECISION N° 2024/114
VIREMENTS DE CREDITS N°1 – EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 Aout 1871 relative aux Conseils Généraux ;

VU la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse ;

VU la délibération n° CD2022-09/1/2 du Conseil Départemental du 30 septembre 2022 approuvant l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 pour le budget principal du conseil départemental à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la délibération n° CD2022-12/1/3 du Conseil Départemental du 16 décembre 2022 autorisant Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

VU le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du Conseil départemental de la Creuse adopté lors de la séance plénière du 16 décembre 2022 (délibération n° CD2022-12/1/3) ;

VU la délibération n° CD2024-04/1/14 du Conseil Départemental du 11 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 (budget principal) et autorisant Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

DECIDE

- de procéder aux mouvements de crédits suivants, en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget principal du conseil départemental de la Creuse, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections votées à l'occasion du budget et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel :

En section de Fonctionnement :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES | | |
|--|--------------------------------------|---------------------|
| Chapitre 65 article 6561 fonction 312 PATRI | Participation organisme regroupement | - 3 000,00 € |
| Sous total Chapitre 65 | | - 3 000,00 € |
| Chapitre 011 article 6232 fonction 312 PATRI | Fêtes et cérémonie | 3 000,00 € |
| Sous total Chapitre 011 | | 3 000,00 € |
| TOTAL GENERAL VIREMENTS DE CREDITS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | - € |

En section d'Investissement :

| SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES | | |
|---|-------------------------------------|---------------------|
| Chapitre 204 article 2041481 fonction 312 PATRI | Subventions versées autres communes | - 2 200,00 € |
| Sous total Chapitre 204 | | - 2 200,00 € |
| Chapitre 23 article 2316 fonction 312 PATRI | Restauration biens historiques | 2 200,00 € |
| Sous total Chapitre 23 | | 2 200,00 € |
| TOTAL GENERAL VIREMENTS DE CREDITS DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | - € |

A l'issue de ces mouvements de crédits, le budget principal du conseil départemental s'établit comme suit :

| Dépenses de fonctionnement | BP 2024 | Virements de crédits n°1 | BP 2024 après DM n°1 - virements de crédits n°1, 2, 3 et 4 |
|--|-------------------------|--------------------------|--|
| 011 : charges à caractère général | 17 638 949,00 € | 3 000,00 € | 17 641 949,00 € |
| 012 : charges de personnel | 53 679 000,00 € | - € | 53 679 000,00 € |
| 014 : atténuations de produits | 5 123 821,00 € | - € | 5 123 821,00 € |
| 016 : APA (allocations) | 33 000 000,00 € | - € | 33 000 000,00 € |
| 017 : RSA (allocations) | 16 100 000,00 € | - € | 16 100 000,00 € |
| 65 : Autres charges de gestion courante | 70 049 801,00 € | - 3 000,00 € | 70 046 801,00 € |
| 6586 : fonctionnement des groupes d'élus | 108 750,00 € | - € | 108 750,00 € |
| 66 : charges financières | 2 350 000,00 € | - € | 2 350 000,00 € |
| 67 : charges spécifiques | 200 000,00 € | - € | 200 000,00 € |
| 68 : Dotation aux Provisions | 460 000,00 € | - € | 460 000,00 € |
| Sous total dépenses réelles | 198 710 321,00 € | - € | 198 710 321,00 € |
| 042 : opérations d'ordre | 11 543 512,00 € | - € | 11 543 512,00 € |
| 023 : virement à la section d'investissement | 22 761 219,00 € | - € | 22 761 219,00 € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 232 015 052,00 € | - € | 232 015 052,00 € |

| Dépenses d'investissement | BP 2024 | Virements de crédits n°1 | BP 2024 après virements de crédits n°1 |
|--|------------------------|--------------------------|--|
| 10 : dotations, fonds divers et réserves | € | - € | - € |
| 16 : emprunts | 11 200 000,00 € | - € | 11 200 000,00 € |
| 20 : immobilisations incorporelles | 3 505 873,25 € | | 3 505 873,25 € |
| 204 : subventions d'équipement versées | 9 871 269,42 € | - 2 200,00 € | 9 869 069,42 € |
| 21 : immobilisations corporelles | 4 564 662,56 € | - € | 4 564 662,56 € |
| 23 : immobilisations en cours | 14 673 000,00 € | 2 200,00 € | 14 675 200,00 € |
| 26 : participations et créances rattachées | | - € | - € |
| 27 : autres immobilisations financières | 198 000,00 € | - € | 198 000,00 € |
| 45 : chapitres d'opérations pour compte de tiers | 523 000,00 € | | 523 000,00 € |
| Sous total dépenses réelles | 44 535 805,23 € | - € | 44 535 805,23 € |
| 040 : opérations d'ordre | 4 720 274,00 € | | 4 720 274,00 € |
| 041 : opérations patrimoniales | 1 500 000,00 € | - € | 1 500 000,00 € |
| 001 : Résultat antérieur reporté | 11 534 060,77 € | | 11 534 060,77 € |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 62 290 140,00 € | - € | 62 290 140,00 € |

Fait à Guéret, le 13 juin 2024

La Présidente du Conseil
Départemental



Valérie SIMONET

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET PRINCIPAL**

**RAPPORT N° CD2024-10/1/13
DOSSIER N° 6542**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – C'est notre première décision modificative de l'année. Par rapport à ce que nous avons pu connaître par le passé, c'est une petite DM. Il s'agit de transférer, à crédits constants, des montants d'un chapitre budgétaire à un autre. Comme vous le savez, nous sommes désormais soumis au régime de la M 57.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent donc à 0 €. Des ajustements à hauteur de 31 300 € sont engagés entre le chapitre 011, charges à caractère général, et le chapitre 012, charges de personnel, c'est-à-dire des charges à caractère général.

Par ailleurs, le soutien du Département aux dispositifs menés par l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse en 2024 au titre des Petites Villes de Demain et du Projet alimentaire territorial entraîne respectivement le versement d'une dotation de 26 000 € et de 50 734 €, soit un total de 76 734 €. Les crédits inscrits au chapitre 65 sont suffisants pour apporter ce soutien.

En investissement, deux opérations dans les collèges nécessitent un abondement des crédits de paiement (CP) engendrant une hausse des autorisations de programme (AP). Ainsi, des crédits supplémentaires de 500 000 € sont ajoutés pour les travaux prévus au collège de CHÂTELUS-MALVALEIX, portant ainsi l'AP à un montant de 1,3 M€, et pour des études menées au collège de DUN-LE-PALESTEL à hauteur de 15 000 €, portant l'AP à un montant de 250 000 €. Sont également ajoutés 106 000 € pour le collège de SAINT-VAURY.

Au total, ce sont 621 000 € qui sont déployés dans les collèges pour les travaux et les études. Pour compenser ces crédits supplémentaires, une réduction de crédits de 621 000 € est fléchée sur la Cité de LA SOUTERRAINE, comme la loi nous y autorise.

Il est à noter également que l'AP dédiée aux matériels de transport du Parc départemental est augmentée de 500 000 € pour engager de prochaines commandes.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je reviens paisiblement, sans souci de polémique, sur le contexte politico-budgétaire dans lequel se situe cette DM n° 1.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Très bien !

M. LOZACH. – Je reviens tout d'abord sur deux contre-vérités que vous avez proférées, madame la Présidente, puisque vous avez dit, d'entrée de jeu, que certains venaient d'ouvrir les yeux sur la réalité de cette dette publique qui a explosé puisque, effectivement, elle atteint 3 228 Md€. C'est une contre-vérité parce que, pour ce qui nous concerne, nous demandions depuis déjà cinq ans au moins une taxation, une augmentation des recettes de l'État.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – En tant que Conseillers départementaux ?... Je vous rappelle – pardon, monsieur le Conseiller départemental – que nous ne sommes pas à la tribune au Sénat.

M. LOZACH. – Vous avez vous-même évoqué le sujet.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Certes, mais le Conseil départemental n'a jamais demandé de taxation supplémentaire.

M. LOZACH. – Nous, nous sommes favorables à une taxation des hyper-profits des grandes entreprises. C'est notre position. Or la taxation qui nous est proposée – et vous êtes aujourd'hui dans la majorité gouvernementale – se fonde non pas sur les profits, mais sur le chiffre d'affaires des entreprises, ce qui est tout à fait différent. Quant à la taxation des foyers privilégiés, elle ne concernera finalement que 0,3 % des ménages en France, ce qui est bien peu.

Deuxième contre-vérité, vous avez dit que certains ont été sollicités et ont refusé d'être à Matignon. Vous parliez de Lucie CASTETS ou de Bernard CAZENEUVE. Il y a une vérité à rétablir : à aucun moment, le Président de la République n'a souhaité leur arrivée au poste de Premier ministre.

Toujours est-il que depuis notre dernière séance plénière, la nouvelle donne politique est là. Nous avons un nouveau Premier ministre issu de vos rangs. Nous avons un nouveau Gouvernement. Nous avons une feuille de route, c'est la déclaration de politique générale. Cette feuille de route va jusqu'en 2027 puisque le Premier ministre a évoqué l'année 2027. Et nous sommes dans une situation assez paradoxale puisque, maintenant, il faut perdre les élections pour arriver au Gouvernement. LR connaît, en effet, ce qu'un commentateur a appelé « une résurrection miraculeuse » : bien que ne représentant que 8 % de l'Assemblée nationale, soit quarante-sept députés dont, je le précise, vingt-quatre – plus de la moitié ! – ont été élus grâce au retrait des candidats du Nouveau Front populaire, vous êtes désormais dans la majorité nationale puisqu'une entente en bonne et due forme est intervenue entre la droite et les macronistes. Après avoir violemment critiqué pendant sept ans la politique de Macron, vous allez poursuivre sa politique. C'est, en tout cas, ce qui est annoncé. Il vous revient d'assumer vos responsabilités et d'être comptables de la politique nationale.

Un mot également, car je ne vais pas m'étendre longuement sur le sujet même s'il y aurait beaucoup à dire, sur le plan budgétaire. Des chiffres circulent au sein des collectivités locales, et j'entendais M. LAIGNEL parler de 9 Md€ de retrait ; je ne suis pas sûr qu'il ne force pas le trait, mais il est certain que les collectivités locales perdront au moins 6,5 Md€, et se trouveront confrontées à des difficultés supplémentaires.

Nous serons également directement touchés par la baisse de 1,5 Md€ du Fonds vert, sachant que celui-ci représentait entre 3 et 4 M€ pour la Creuse. Inutile de dire que toute cette politique de transition écologique passe à la trappe, en Creuse comme ailleurs !

N'oublions pas non plus le fameux mécanisme de précaution, tout droit sorti de la tête des hauts fonctionnaires de Bercy. L'État a décidé de conserver une cagnotte, si je puis dire, de quelque 3 Md€ qu'il aurait normalement dû verser aux collectivités locales. Il les leur reversera lorsqu'il reviendra à meilleure fortune, ce qui signifie qu'ils ne seront jamais reversés !

Nous serons aussi directement frappés par le gel de 1,2 Md€ de TVA qui servait à compenser la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, sans compter une nouvelle amputation de 800 M€ du FCTVA. C'est une véritable cure d'austérité, une véritable purge que subiront les collectivités territoriales.

Pour finir sur une note à moitié positive, on nous annonce que la DGF sera maintenue... en euros constants, ce qui signifie que l'on ne tient pas compte de l'inflation que nous connaissons en 2025. La DGF va donc baisser ! La DETR sera également maintenue en euros constants ; elle baissera donc aussi. Il en va de même de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales (DSCAR).

J'évoquais à l'instant des hauts fonctionnaires de Bercy. Quelle incompetence ! Je vous rappelle que le budget de l'État – et, donc, indirectement, ceux des collectivités – se fondait sur une hypothèse de déficit public de 4,4 % du PIB. Il atteindra probablement 7 % du PIB. L'erreur d'appréciation est terrible.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Monsieur LOZACH, je trouve le mot de « purge » excessif. Nous nous attendions il y a deux mois à un peu plus, notamment en ce qui concerne la DGF. « Purge », « austérité », il faut rester raisonnable !

M. LÉGER. – Quelle pudeur !

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Si l'on reprend la liste des vingt-et-un Départements dits « pauvres », je constate que la Creuse, fort heureusement, ne sera pas touchée. La solidarité et la péréquation horizontale fonctionneront encore. D'autres départements seront plus impactés que le nôtre.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La constitution d'un nouveau fonds de péréquation ne sort pas de rien : avec la chute des DMTO, on imagine aisément que le fonds de péréquation des DMTO fondra comme neige au soleil. Nous en étions grandement bénéficiaires parce que, de mémoire, nous bénéficions de 11 M€ de DMTO et de 12 M€ du fonds de péréquation de DMTO. Si les gros Départements contributeurs – Paris, la Gironde, les Alpes Maritimes, etc. – voient leurs DMTO baisser de façon drastique et contribuent moins à ce fonds ; de façon mécanique, les collectivités comme la nôtre manqueront de financements.

D'après les informations recueillies par les journalistes à l'issue du Conseil des ministres qui se tenait hier soir, un nouveau fonds de péréquation serait mis en place qui serait prélevé par écrêtement sur les ressources des collectivités les mieux loties. La Creuse ne fait pas partie des départements concernés. Ce fonds remplacerait le fonds de péréquation des DMTO. Je n'en sais rien. Le sujet est très technique, je me suis imaginé que ce serait cela, d'autant que ce nouveau fonds serait aussi confié au Comité des finances locales (CFL) puisque, me semble-t-il, au-delà de 1,6 Md€ de rapport, la répartition est faite par le CFL.

Il me semble que c'est ce qui se dessine. C'est compliqué parce que ce sont des informations que nous transmettent des journalistes, qui font donc l'objet d'interprétation. Pour ce que j'en sais, certains premiers éléments me semblent intéressants pour les collectivités, mais nous attendrons de savoir ce qu'il en adviendra car, là encore, tout cela passera par la moulinette du Parlement. Si le budget et la proposition amendée n'étaient pas votés...

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – 49.3 !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – ... ou pire ! Je ne sais quelle sera la stratégie du Premier ministre et de son Gouvernement mais, en tout cas, on reprend le budget 2024.

M. LOZACH. – Le débat parlementaire va débiter. Je ne sais s'il se déroulera, comme d'habitude, en multipliant le recours au 49.3, mais, pour ce qui est de la liberté de manœuvre et d'action des parlementaires, le cadre est déjà fixé : le Premier ministre annonce que l'on réduira encore de 5 Md€, mais qu'il reviendra aux parlementaires de décider quels seront les secteurs touchés par cette nouvelle économie. C'est inquiétant.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est surtout responsabilisant pour le Parlement. C'est aussi cela gouverner quand on n'a pas de majorité : c'est responsabiliser d'autant plus le Parlement. Nous verrons, *in fine*, ce qui aura été voté et ce qui ne l'aura pas été, et les conséquences qui en découleront. C'est une nouvelle ère politique qui s'ouvre, à n'en pas douter.

Moi aussi, je vais me livrer à un petit commentaire : on nous parle d'instaurer la proportionnelle en France. Mais nous l'avons déjà ! Nous voyons bien ce que serait un retour à la IV^e République et, avec la loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale, nous mesurerons très concrètement ce que sera un mode de fonctionnement à la proportionnelle.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal du Conseil départemental de la Creuse telle que présentée ci-dessus, s'équilibrant en dépenses et en recettes à 0€ ;
- d'augmenter de 19 404 € l'autorisation de programme libellée « ÉTUDES COLLÈGE DUN-LE-PALESTEL » et d'ajouter un montant de crédits de paiement de 15 000 € au chapitre 20, article 2031, référence fonctionnelle 221 ;

- d'augmenter de 535 000 € l'autorisation de programme libellée « TRAVAUX COLLEGE CHATELUS-MALVALEIX », et d'ajouter un montant de crédits de paiement de 500 000 € au chapitre 23, article 2317, référence fonctionnelle 221 ;
- d'augmenter de 500 000 € l'autorisation de programme libellée « MATÉRIEL DE TRANSPORT PARC DÉPARTEMENTAL » sans augmenter les crédits de paiement s'élevant à 750 000 € ;
- d'approuver le versement de la somme de 76 734 € pour l'exercice 2024 à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse, correspondant au montant finançant les dispositifs « petites villes de demain » et le Projet alimentaire territorial.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
 VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
 VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
 VU le rapport CP2022-12//13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

- De voter la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2024 du Budget Principal s'équilibrant en dépenses et en recettes à 0 € :

- Section de Fonctionnement : 0€ - Section d'Investissement : 0 €

| Dépenses de fonctionnement | BP 2024 (y compris virements de crédits) | DM n°1 | BP 2024 + DM n°1 |
|--|--|-------------|-------------------------|
| 011 : charges à caractère général | 17 641 949,00 € | 31 300,00 € | 17 673 249,00 € |
| 012 : charges de personnel | 53 679 000,00 € | 31 300,00 € | 53 647 700,00 € |
| 014 : atténuations de produits | 5 123 821,00 € | | 5 123 821,00 € |
| 016 : APA (allocations) | 33 000 000,00 € | | 33 000 000,00 € |
| 017 : RSA (allocations) | 16 100 000,00 € | | 16 100 000,00 € |
| 65 : Autres charges de gestion courante | 70 046 801,00 € | | 70 046 801,00 € |
| 6586 : fonctionnement des groupes d'élus | 108 750,00 € | | 108 750,00 € |
| 66 : charges financières | 2 350 000,00 € | | 2 350 000,00 € |
| 67 : charges spécifiques | 200 000,00 € | - € | 200 000,00 € |
| 68 : Dotation aux Provisions | 460 000,00 € | - € | 460 000,00 € |
| Sous total dépenses réelles | 198 710 321,00 € | - € | 198 710 321,00 € |
| 042 : opérations d'ordre | 11 543 512,00 € | - € | 11 543 512,00 € |
| 023 : virement à la section d'investissement | 22 761 219,00 € | | 22 761 219,00 € |
| 022 : dépenses imprévues | - € | - € | - € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 233 015 052,00 € | - € | 233 015 052,00 € |

| Dépenses d'investissement | BP 2024 Y (compris RAR et virements de crédits) | DM n°1 | BP 2024 + DM n°1 |
|--|---|--------------|------------------------|
| 10 : dotations, fonds divers et réserves | | - € | - € |
| 16 : emprunts | 11 200 000,00 € | - € | 11 200 000,00 € |
| 20 : immobilisations incorporelles | 3 505 873,25 € | 106 000,00 € | 3 611 873,25 € |
| 204 : subventions d'équipement versées | 9 869 069,42 € | 621 000,00 € | 9 248 069,42 € |
| 21 : immobilisations corporelles | 4 564 662,56 € | | 4 564 662,56 € |
| | | | - € |
| | | | - € |
| | | | - € |
| 23 : immobilisations en cours | 14 675 200,00 € | 515 000,00 € | 15 190 200,00 € |
| 26 : participations et créances rattachées | | | - € |
| 27 : autres immobilisations financières | 198 000,00 € | | 198 000,00 € |
| 45421 : opérations de remembrement | | | - € |
| 4581 : Opérations sous mandat | 523 000,00 € | | 523 000,00 € |
| Sous total dépenses réelles | 44 535 805,23 € | - € | 44 535 805,23 € |
| 040 : opérations d'ordre | 4 720 274,00 € | - € | 4 720 274,00 € |
| 041 : opérations patrimoniales | 1 500 000,00 € | - € | 1 500 000,00 € |
| 001 : Résultat antérieur reporté | 11 534 060,77 € | - € | 11 534 060,77 € |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 62 290 140,00 € | - € | 62 290 140,00 € |

- D'augmenter de **19 404 €** l'autorisation de programme libellée « ETUDES COLLEGE DUN LE PALESTEL » et d'ajouter un montant de crédits de paiement de **15 000 €** au chapitre 20, article 2031, référence fonctionnelle 221 ;

- D'augmenter de **535 000 €** l'autorisation de programme libellée « TRAVAUX COLLEGE CHATELUS MALVALEIX » et d'ajouter un montant de crédits de paiement de **500 000 €** au chapitre 23, article 2317, référence fonctionnelle 221 ;

- D'augmenter de **500 000 €** l'autorisation de programme libellée « MATERIEL DE TRANSPORT PARC DEPARTEMENTAL » sans augmenter les crédits de paiement s'élevant à **750 000 €** ;

- D'approuver le versement de la somme de **76 734 €**, pour l'exercice 2024, à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse (chapitre 65, article 657381, fonction 62) correspondant au montant finançant les dispositifs « Petites Villes de Demain » et Projet Alimentaire Territorial.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des propositions.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je propose aux commissions de se réunir pour examiner les vœux et motions.

La séance est suspendue.

Suspendue à douze heures cinq, la séance est reprise à douze heures vingt.

Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La séance est reprise.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous allons procéder au vote sur les vœux et motions qui viennent d'être examinés par les commissions.

Quel est l'avis de la première commission sur la motion d'urgence déposée par M. Jean-Luc LÉGER ?...

M. M. SAUTY, président de la commission. – L'avis de la commission a été favorable.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je me permettrai de demander d'apporter une précision dans le texte de cette motion : dans le premier paragraphe, remplacer « sont accusés par le gouvernement » par « sont accusés par l'ancien gouvernement ». Qu'en pense l'auteur de la motion ?...

M. LÉGER. – J'en suis d'accord.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci, monsieur LÉGER.

Avec cette modification, cette motion est ainsi rédigée :

MENACES CONCERNANT LES RESSOURCES FINANCIERES ET LES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Motion d'urgence présentée M. Jean-Luc LÉGER Conseiller départemental du canton de FELLETIN

« Dans le contexte de préparation du projet de loi de finances pour 2025, un récent rapport de la Cour des Comptes analyse la soi-disant dérive de la trajectoire financière des collectivités locales, et préconise la suppression de 100 000 emplois. Dans le même temps, les communes et leurs groupements, les Conseils départementaux et régionaux sont accusés par l'ancien gouvernement d'être en partie à l'origine du dérapage du déficit public et de la dette de l'État.

« Au contraire, la nette réduction de l'autonomie fiscale et les transferts de charges imposés par l'État sans compensations équitables démontrent que ce dernier s'appuie ou se défait sur les collectivités locales, sans vraie maîtrise ni vision à long terme de ses propres finances. De plus, contrairement à l'État qui emprunte massivement pour financer des déficits non maîtrisés, les budgets des collectivités locales sont obligatoirement à l'équilibre. Leur dette, à même de financer les investissements d'avenir, est stable depuis trente ans.

« Pourtant, la loi de finances pour 2025 pourrait geler à un niveau inférieur à celui de l'inflation la dotation globale de fonctionnement (DGF) et imposer dès l'an prochain un encadrement des dépenses de fonctionnement dans l'esprit du « contrat de Cahors », alors que les collectivités locales sont un levier déterminant du développement, des investissements de proximité et de l'avenir.

« Et, en effet, le nouveau Gouvernement demande aux collectivités locales un effort de plusieurs milliards d'euros en concentrant la majorité de l'effort sur 450 ou 500 d'entre elles. En réalité, la contrainte imposée serait non pas de 4 ou 5 milliards d'euros mais de 9,5 milliards, en ajoutant par exemple la baisse déjà connue de 1,5 milliard d'euros du Fonds vert et les effets non compensés de l'inflation.

« Ainsi, le 8 octobre dernier, le Comité des finances locales a dénoncé " une ponction sans précédent sur une seule année " et " un manquement absolu à la parole de l'État ".

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 11 octobre 2024,

« Demande à M. le Premier ministre :

- d'instaurer un dialogue constructif avec les collectivités et les associations d'élus ;
- de ne pas redresser les comptes de l'État par le biais d'un étouffement financier des collectivités locales et, donc, au détriment du développement humain, de l'investissement et des services publics de proximité ;
- le rétablissement de l'autonomie fiscale des collectivités locales ;
- d'instaurer un contrat de confiance avec ces dernières, basé sur un haut niveau de péréquation et de solidarité nationale à même de répondre aux enjeux du développement économique, de la transition écologique et de la cohésion sociale dans les territoires les plus fragiles. »

M. BODEAU, secrétaire de séance. – Madame la Présidente, avant de passer au vote, je vous indique que M. Patrice FILLoux a donné pouvoir à M^{me} Marie-France GALBRUN.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Très bien.

Je mets aux voix la motion d'urgence modifiée. (Adoptée à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la deuxième commission sur le vœu de M. Frank FOULON sur le développement économique ?...

M^{me} CHARTRAIN, présidente de la commission. – La commission a proposé de remplacer « Demande à l'État » par « Demande au Gouvernement ».

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cela me semble tout à fait judicieux.

M^{me} CHARTRAIN, présidente de la commission. – Puis, elle a émis un avis favorable sur le vœu ainsi modifié.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Dont je vous donne lecture :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CREUSE

**Vœu présenté par M. Franck FOULON
Conseiller départemental du canton de BOUSSAC
Vice-président du Conseil départemental**

« Depuis plus de deux ans maintenant, un projet d'installation d'entreprise divise en Creuse et cristallise les tensions. Ce samedi 5 octobre 2024, point d'orgue de l'opposition à celui-ci, une "grande" manifestation était organisée à GUÉRET dans un calme très relatif, grâce à une importante mobilisation des forces de l'ordre, que nous remercions. Nous ne pouvons que constater que celle-ci n'a pas eu le succès escompté, malgré la venue en nombre de têtes d'affiche parisiennes. Les Creusois ne sont pas dupes !

« Un développement économique de la Creuse est nécessaire, impératif, si nous ne voulons pas voir notre département se dévitaliser et perdre inlassablement des entreprises et des habitants.

« Ce développement économique doit passer par l'installation d'entreprises sur notre territoire, car ce sont elles qui vont créer de l'emploi et permettre à des personnes de s'installer en Creuse pour faire vivre nos villages, vivre nos commerces de proximité et remplir nos écoles.

« Il est évident que cette volonté de créations d'entreprises en Creuse doit être en corrélation avec la nécessaire préservation de notre environnement, les objectifs de transition écologique et une attention particulière portée à la dynamique de nos entreprises déjà présentes sur le territoire pour ne pas les faire disparaître.

« Néanmoins, le message que doit envoyer la Creuse n'est pas celui d'un département récalcitrant à l'installation d'entreprises et qui bloque leurs projets plutôt que de faciliter leur installation. Alors que les demandeurs d'emploi et de nombreux chefs d'entreprises désireux d'investir en Creuse sont attentifs au devenir du dossier Biosyl, notre message doit être clair : Oui, en Creuse, la population, représentée par ses élus, est favorable aux installations d'entreprises et aux créations d'emplois qui en découlent, d'autant plus dans ce contexte économique déjà fragilisé. Oui, la Creuse doit rester un département ouvert qui sait miser sur ses richesses plutôt que de les voir valorisées à l'extérieur du territoire !

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le 11 octobre 2024,

Demande au Gouvernement :

- **d'être en soutien aux collectivités territoriales** pour permettre un développement économique de la Creuse,
- **de ne pas céder face aux injonctions** d'une partie de la classe politique souhaitant bloquer tout développement économique de la Creuse,
- **de garantir l'ordre public** en empêchant toute installation de ZAD en Creuse.

Je mets aux voix le vœu modifié. (Adopté à la majorité – abstention du groupe de la Gauche.)

M. LÉGER. – Si vous me le permettez, madame la Présidente, je souhaiterais que ce soit une explication sur ce vote qui porte sur la forme, et non sur le fond.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez la parole.

M. LÉGER. – Je ne suis pas persuadé que ce soit en raison d'une importante mobilisation des forces de l'ordre qu'a régné un calme très relatif. Quant aux têtes d'affiche parisiennes, si elles ne sont pas citées, on voit très bien de qui il s'agit. Parler de « ZAD » est un vocabulaire inutile dans la mesure où il braque les uns contre les autres. Dans cette affaire, je regrette que les gens n'arrivent plus à se parler ; c'est tout de suite noir ou blanc. Cela ne permet pas de débattre des inquiétudes qui existent de part et d'autre et dont on pourrait discuter. Sur ce sujet, la discussion semble fermée.

La forme de ce vœu nous semble alimenter quelque chose qui contribue à tendre toujours plus la situation. Sinon, sur le fond, nous sommes tous pour le développement. Nous sommes tous favorables à ce que notre Creuse puisse vivre. Nous le disions tout à l'heure, en aparté, à nos amis journalistes : lorsque nous serons moins de 100 000 habitants, ce sera compliqué.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Je suis content que vous me rejoigniez sur le fond. Lorsque vous dites que l'on n'est pas capable de discuter, je suis désolé, mais on se parle...

M. LÉGER. – Je ne parlais pas de cette enceinte.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Le problème est que la société s'est radicalisée et, aujourd'hui, quel que soit le sujet ou le projet, il y a les « anti » et les « pour ». Et il est vrai que cela aboie davantage et que, globalement, personne n'entend. Ce phénomène est lié à l'évolution de la société.

M. LÉGER. – À nous, personnes modérées, de ne pas jeter d'huile sur le feu.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons au vœu présenté par M. Jean-Luc GUÉRET-FELLETIN.

Quel est l'avis de la cinquième commission ?...

M^{me} GRAVERON, présidente de la commission. – Avis favorable à l'unanimité, sans modification.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous le rappelle :

MODERNISATION ET MAINTIEN DE LA LIAISON FERROVIAIRE GUÉRET-FELLETIN

**Vœu présenté par M. Jean-Luc LÉGER
Conseiller départemental du canton de FELLETIN**

« Depuis plusieurs semaines, la rumeur d'une fermeture de la ligne GUÉRET-FELLETIN – relayée par la presse et, pour l'heure, non démentie par SNCF Réseau – persiste, soulevant de vives inquiétudes chez les élus des territoires concernés, et plus largement.

« Cette menace de fermeture intervient alors que doit être lancée prochainement la deuxième phase d'étude sur la revitalisation de la ligne, pilotée par la Direction des Territoires de la Creuse et cofinancée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

« La première phase de cette étude s'est déroulée en 2022 et 2023, mobilisant les collectivités locales et les acteurs socio-économiques. La ligne, qui dessert le Lycée des métiers du bâtiment de FELLETIN depuis la ville préfecture GUÉRET, en passant par le pôle touristique d'AUBUSSON et le Lycée agricole d'AHUN, a été qualifiée de "pépite" par les prestataires de l'étude, qui en ont confirmé le potentiel en même temps que l'attachement des habitants à cette voie.

Le Conseil régional a procédé à une amélioration notable de cette desserte TER, notamment en rétablissant la liaison directe avec LIMOGES. Pour autant, les usagers sont nombreux à attendre une offre de service plus adaptée, notamment en termes d'horaires et de tarifs. Ces perspectives de revitalisation de la ligne GUÉRET-FELLETIN constituent une réponse aux enjeux de mobilités actuels sur notre territoire.

« À l'inverse, une fermeture de la ligne, véritable ligne de vie de la Creuse, serait un bien mauvais signal envoyé aux habitants, alors que le sentiment d'abandon est vif et que la disparition progressive des services publics génère un fort ressentiment.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 11 octobre 2024,

« Demande à M. le Ministre chargé des Transports un engagement net de l'État pour :

- **le maintien de la liaison ferroviaire GUÉRET-FELLETIN ;**
- **la réalisation des investissements nécessaires à sa modernisation, et donc à la pérennité d'un axe indispensable pour l'attractivité et le développement de la Creuse. »**

Je le mets aux voix. (*Adopté à l'unanimité.*)

Publié sur www.creuse.fr le 19/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20241217-CD2024_0092-DE

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mes chers collègues, l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Bonne journée à vous.

La séance est levée.

La Présidente du Conseil Départemental certifie exécutoires, à compter du 17 et 18 octobre 2024, les délibérations publiées sous forme électronique sur le site internet de la collectivité, pour une durée de deux mois et transmises au représentant de l'Etat dans le Département. (Article L.3131.1 du Code général des Collectivités territoriales).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h25

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Valérie SIMONET



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Philippe BAYOL

